

HANDIRECT

MÉDIA EXPERT HANDICAP



Autonomic et Handica : Les salons sont de retour p.9



DERNIER NUMÉRO
Rendez-vous dès maintenant sur www.handirect.fr !



Jeux paralympiques : Valoriser le dépassement de soi à travers les valeurs du sport **Dossier p.31 à 45**

- Tout ce qu'il faut savoir sur les Jeux paralympiques de Pékin 2022
- Gros plan et portraits des athlètes français en compétition
- Nos conseils pour ne rien rater des temps forts de cet événement

Sans oublier notre dossier emploi, formation et handicap p.46 à 54

Benjamin Daviet, porte-parole de l'équipe de France aux Jeux paralympiques de Pékin 2022 ©FLORENT PERVILLÉ



Vos droits p.10
L'indemnisation des appareillages



Santé mentale p.16
Un manifeste pour le rétablissement



Vie quotidienne p.24-25
Des vêtements pour apaiser les soins

Salon handica

21^e ÉDITION

01-02 JUIN 2022
LYON EUREXPO
HALL 7

ENTRÉE
GRATUITE

HANDICAP

GRAND ÂGE

MAINTIEN À DOMICILE

**TOUTES LES SOLUTIONS
POUR + D'AUTONOMIE**

SALON PROFESSIONNEL
& GRAND PUBLIC
200 EXPOSANTS
www.handica.com



MATERIELS



SERVICES



CONSEILS



Handirect dit adieu au papier et s'immerge dans le digital

Lorsque j'ai créé Handirect, il y a près de 25 ans, en septembre 1997, je n'imaginai pas que ce média durerait aussi longtemps et connaîtrait une telle notoriété. Handirect, c'est 193 numéros et plus de 12 000 pages publiées. Certes, cela reste modeste au regard des médias grand public, mais c'est un succès à beaucoup d'égards dans le mode du handicap, car Handirect est toujours resté indépendant et n'a vécu que de la publicité et des abonnements. Malgré les budgets de communication qui, chaque année, jouent au yoyo en fonction de paramètres qui nous échappent et d'autres qui nous paraissent évidents. Je remercie toutes les entreprises qui ont un jour communiqué dans nos pages, et encore plus celles qui ont presque toujours communiqué dans nos pages depuis bientôt 25 ans. Je remercie aussi les milliers de lecteurs du magazine papier ou PDF, à chaque édition, et qui, pour certains, nous ont envoyé des messages d'encouragement ou des remerciements. Je remercie chaleureusement les associations, les établissements, les collectivités, les universités, les administrations et toutes les structures qui se sont un jour abonnées à Handirect, et je les remercie aussi pour leur com-

préhension. Je remercie aussi tous les partenaires et prestataires du magazine qui ont œuvré à nos côtés. Bien sûr, tous les collaborateurs et chroniqueurs qui ont travaillé ou qui travaillent encore au sein d'Handirect. Ce sont tous ces acteurs à qui nous devons d'être encore là et d'avoir pu tenir notre rang de média indépendant et de qualité.

Je ne pensais pas vivre le moment d'abandonner la version papier tant je l'ai valorisée et vantée. Mais il faut se rendre à l'évidence. Les budgets de communication qui nous alimentaient se sont en grande partie taris et le prix du papier, du routage, du transport, ont beaucoup augmenté, nous embarquant dans un effet ciseaux. La conversion au 100 % digital devenait évidente, renforcée par la nécessaire spontanéité de l'information en ligne, qui ne nous permet plus de mettre au frigo des infos et des actus que d'autres diffusent au jour le jour. C'est pour nous une nouvelle manière de travailler mais pas une nouveauté puisque notre site internet existe depuis 1999.

Alors que va-t-il se passer à l'avenir ?

À partir de mars 2022, tout ce que nous écrivions pour le magazine, nous continuerons à l'écrire mais pour le diffuser

au fur et à mesure sur notre site, lequel sera complètement refait d'ici fin mai. Tous nos annonceurs et partenaires ont accepté de nous suivre dans ce choix stratégique et nous les remercions. Aujourd'hui, handirect.fr, c'est entre 90 000 et 100 000 visiteurs uniques par période de 30 jours et 64 % de ces visiteurs accèdent au site via leur téléphone portable. Une fréquentation que nous avons pour ambition de doubler d'ici la fin de l'année avec un investissement significatif dans le référencement et des contenus riches et pertinents. Notre forte présence sur Facebook et Twitter est un atout que nous allons encore renforcer. Dans un premier temps, tout sera accessible gratuitement sur notre site et les anciens numéros seront toujours accessibles à l'unité, au format papier et PDF. Parallèlement, nous allons produire des dossiers thématiques de 20 à 32 pages, au format PDF, et qui seront vendus à l'unité sur notre site. Le premier, qui concernera le tourisme adapté et les loisirs, sera mis en ligne en mai prochain. Nous sommes confiants dans la fidélité de nos lecteurs et dans notre capacité à en attirer beaucoup d'autres avec l'appui de nos partenaires et de vous, nos lecteurs habituels. On se retrouve dès demain sur www.handirect.fr !

Jean-Marc Maillet-Contoz

SOMMAIRE

- | | | |
|-----------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 4 News | 18 Élections présidentielles | 31 Dossier Jeux Paralympiques |
| 5 Actus | 21 Innovation bancaire | 46 Emploi |
| 10 Vos droits | 22 Stéphane Forgeron | 50 Un œil nouveau |
| 11 Festival FIFH | 24 Vie quotidienne | 52 Audiens |
| 12 Retour sur le CIH | 26 Catherine Sanchès | 54 Entrepreneuriat |
| 14 MDPH | 27 Olivier Ducruix | 56 Bibliothèque |
| 16 Santé mentale | 28 Chroniques britanniques | 58 Santé |
| 17 Personnel soignant | 30 Mode et image de soi | |

MÉDIATION ANIMALE

Recensement



Depuis une dizaine d'années, la médiation animale connaît un véritable essor en France, avec une demande de plus en plus forte et un nombre grandissant de professionnels formés ou désireux de se former dans ce domaine. C'est pourquoi la Fondation Adrienne et Pierre Sommer a décidé de mettre en œuvre le 1^{er} recensement national des programmes de médiation animale dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux français. Sur la base d'une étude réalisée en 2021, elle a ainsi établi un document riche d'enseignements. Parmi eux : La médiation animale est fortement implantée en France avec une activité en plein essor : 70 % des actions sont en place depuis moins de 3 ans. Les premiers bénéficiaires de la médiation animale sont les personnes âgées et/ou handicapées. Les actions de médiation animale sont généralement organisées au sein des établissements. Les chiens sont présents dans 51 % des actions de médiation animale devant les chevaux et les ânes qui représentent 32 %. Le bien-être des animaux est systématiquement pris en compte. ♦

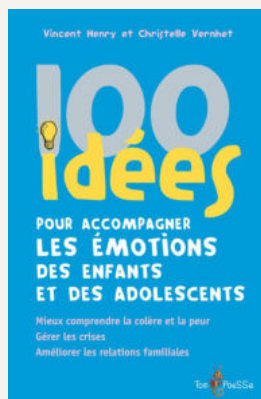
Plus d'infos sur : <https://fondation-apsommer.org/>

ENFANTS

Accompagner les émotions

« Mieux comprendre la colère et la peur, gérer le stress, améliorer les relations familiales » : Voici quelques-uns des thèmes abordés dans le guide « 100 idées pour accompagner les émotions des enfants et des adolescents » édité par Tom Pousse. Destiné aux parents et aux professionnels qui travaillent avec des enfants ou des jeunes adultes, cet ouvrage propose des outils simples pour mieux comprendre et réguler les émotions. Partant du principe que les méthodes doivent être adaptées au tempérament de chacun, les auteurs Vincent Henry, pédopsychiatre, et Christelle Vernhet, psychologue, se basent sur plusieurs courants théoriques : des thérapies cognitivo-comportementales, des thérapies systémiques, de la psychologie positive, de l'hypnose et aussi de la résistance non violente. Un livre qui sera d'une grande aide à toutes les familles. ♦

Pour en savoir plus: <https://tompousse.fr>



SENSIBILISATION

Journée nationale de l'audition

Organisée depuis 25 ans par l'Association JNA, la 25^e édition de la Journée nationale de l'audition aura lieu le 10 mars prochain. Le moment pour l'association de lancer sa nouvelle campagne de sensibilisation et de dépistage



dédiée cette année aux tests auditifs : « Dans la mesure où le bilan auditif n'est pas systématique dans le parcours de santé des Français, les campagnes de tests d'audition favorisent le repérage d'éventuels gênes ou troubles de l'audition en vue d'orientation dans le parcours médical. Mais c'est également un formidable outil pour transmettre des messages personnalisés et expliquer la nécessité de préserver ou de soutenir les fonctions auditives ». C'est l'occasion d'expliquer le parcours de santé de l'audition, les différentes prises en charge médicales notamment en cas d'acouphènes mais aussi de faire connaître les solutions en fonction de son niveau de perte ou de déficience auditive (appareils auditifs ou différents types d'implants) ou encore les prises en charges financières (100 % santé, MDPH, RQH, aides sociales...). ♦

Plus d'infos sur : <https://www.journee-audition.org/>

RÉPIT

Des séjours familiaux pour les aidants

Afin de répondre au besoin de répit des aidants qui souhaitent partir en vacances avec leur proche en situation de handicap, tout en se reposant de leur quotidien habituel, l'Ufcv et VVF, deux acteurs phares de l'économie sociale et solidaire, s'associent pour créer les séjours « Évasion Handicap Famille ». Disponibles dès l'été



2022, ceux-ci permettront aux familles d'être accueillies dans un logement adapté à leurs besoins, de bénéficier des prestations des Villages VVF et de confier leur proche (âgé de 10 à 30 ans) en situation de polyhandicap, déficience intellectuelle ou atteint de troubles du spectre de l'autisme, jusqu'à 5 jours par semaine à une équipe d'animateurs professionnels de l'Ufcv. Plus de 200 familles sont attendues vers 14 destinations VVF partout en France, pour des séjours à la mer, à la montagne ou à la campagne. À noter que grâce aux conventions de préfinancement élaborées avec les partenaires du dispositif (ANCV, SNCF), des aides au départ sont également proposées aux familles. ♦

Plus d'infos : <http://evasion-handicap-famille.fr/>

Sommet Vies d'Infirmières : 7 jours de conférences en ligne

Aider les infirmiers et infirmières à trouver l'équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle : Telle est la vocation du Sommet Vie d'Infirmières, organisé du 7 au 13 mars 2022, par l'organisme de formation Charlotte K, composé d'anciennes Infirmières Diplômées d'État (IDE).

« Les IDE ont été en première ligne durant la crise sanitaire et elles restent présentes aux côtés des Français tout au long de leur vie : à l'hôpital, dans les Ehpad, à domicile... les infirmières jouent un rôle fondamental pour préserver le bien-être et la sécurité des personnes, commentent les organisatrices. Or, le métier d'IDE (Infirmière Diplômée d'État) est un métier à part. Les horaires décalés, les congés qui peuvent sauter au dernier moment, les soins parfois difficiles, côtoyer la maladie et la mort : autant d'éléments qui peuvent avoir un lourd impact sur leur épanouissement à tous les niveaux ».

Elles rappellent également que lors si 98 % des soignants ont déjà éprouvé des symptômes de burnout*, près de 1 infirmier sur 2 déclare dépasser le seuil de 40 heures de travail hebdomadaires et subir du stress lié à la responsabilité de la santé des patients. Autant d'éléments qui les ont convaincus d'organiser le premier « Sommet Vie d'Infirmières ».

Un événement gratuit axé autour de 15 conférences thématiques

Totalement gratuit et accessible à tous les IDE francophones, cet événement reposera sur 7 jours de conférences en ligne



durant lesquels des infirmiers d'exception et de nombreux spécialistes aborderont ce sujet à travers 15 thématiques. Ils donneront des clés utiles à ces professionnels du soin pour améliorer leur quotidien et les aider à garder le moral en cette période de pandémie qui les met à rude épreuve.

Parmi les thématiques abordées : Comment créer un chez-soi chaleureux pour recharger ses batteries ? Comment prendre soin de sa vie de couple quand on est IDE ? Comment retrouver de l'énergie via l'alimentation ? Comment gérer sa vie de maman quand on est IDE ? Comment savoir si notre métier de soignant est toujours fait pour nous ? Quels sont les experts qui prennent soin des soignants en souffrance ? Comment gérer sa vie de papa quand on est IDE ? Comment trouver le service qui me correspond pour

être épanoui dans mon métier ?

Charlotte K, l'organisme de formation organisateur de l'événement, rassemble d'anciennes IDE devenues des professionnelles de la reconversion : psychologues, consultantes en bilan de compétences ou coachs professionnelles. Elles ont développé une approche unique qui combine l'aide individuelle et le collectif avec un réseau d'IDE & d'anciennes IDE pour s'entraider et construire des projets professionnels sur du concret et du vécu grâce à des partages d'expérience. ♦

Plus d'infos sur : <https://formation.charlottek.fr/sommet-infirmieres>

* Selon une étude sur le bien-être et les besoins du personnel soignant, réalisée par Nuance Communications avec HIMSS (Healthcare Information and Management Systems Society)

Handirect : 5, rue de la Claire - 69009 LYON • tél. : 04 37 64 16 52 • fax : 04 37 64 16 53 • www.handirect.fr • Email : info@handirect.fr • Directeur de publication : Jean-Marc Mailliet-Contoz • Reporter rédactrice : Caroline Madeuf • Avec l'aimable participation de Tom Vignals, Cabinet Jehanne Collard & associés, Jean-Christophe Verro, Olivier Ducruix, les éditions de La Loupe, Véronique Barreau, Pascal Parsat, Mylan Douthe • Conception graphique et mise en page : Vykintas Characiejus • Photo couverture : © Florent Pervillé • Publicité : Jean-Marc Mailliet-Contoz • Promotion : Jean-Marc Mailliet-Contoz • N° ISSN : 1285-395X • Edité par Anima Eurl de Presse au capital de 80 000 € • Siège Social : 5, rue de la Claire - 69009 LYON • 69 Lyon RCS Lyon Siret 413595117 • Email : info@handirect.fr • Dépôt légal à parution • Reproduction d'articles ou photos soumises à autorisation. Impression Rotimpress.



À partir de ce mois de mars 2022, nous ne proposons plus d'abonnements car l'ensemble de nos contenus seront diffusés exclusivement sur notre site internet

www.handirect.fr

Retrouvez-nous aussi sur nos pages de réseaux sociaux Facebook et Twitter !



Le collectif Acces'Sourd crée la Fédération Française de l'Accessibilité

En septembre 2021, Aceco, Deafi, Elio3 et Sourdline se rapprochaient et créaient le Collectif Acces'Sourd. Aujourd'hui, ils pérennisent leur action avec la création, en janvier 2022 d'une fédération professionnelle : la FFA, Fédération Française de l'Accessibilité. « *La profession, jusqu'à présent, n'était ni organisée ni coordonnée alors qu'elle est très spécifique et a des besoins communs, expliquent les fondateurs de la FFA. Il était donc naturel que les acteurs du marché se regroupent, comme n'importe quelle fédération professionnelle, pour travailler ensemble sur ces différents sujets, dont notamment la formation et ses certifications* ».

Le premier cheval de bataille de la Fédération Française de l'Accessibilité sera sans aucun doute l'accessibilité téléphonique, alors que le Gouvernement vient d'annoncer son plan d'action ne la matière. En ce sens, la fédération rappelle qu'elle a fait des propositions très concrètes pour améliorer l'accessibilité téléphonique aux

personnes sourdes ou malentendantes. Parmi ses revendications :

- Abaisser le seuil de 250 millions d'euros à partir duquel les entreprises sont assujetties à une obligation d'accessibilité téléphonique sachant que pour l'accessibilité physique il n'y a pas de seuil. En effet, un commerce de proximité se doit d'être accessible physiquement ce qui peut représenter un coût très élevé et, pour autant, ce même commerce n'a pas d'obligation d'accessibilité téléphonique alors que le coût ne serait que de quelques dizaines d'euros par an.
- La mise en place de sanctions : Le législateur a fixé une obligation d'accessibilité téléphonique aux établissements publics et privés mais pas de sanctions alors que, toujours par comparaison, pour l'accessibilité physique les établissements concernés risquent la fermeture administrative.



- La normalisation du point d'accès : Sur le site internet d'un établissement assujéti, il est souvent difficile de trouver son accessibilité. Il est proposé que cette accessibilité figure dans une rubrique normée, exemple rubrique « *contact* » ou « *accessibilité* ».
- La mise à niveau du service universel : La qualité de service du service universel d'accès au téléphone dont les opérateurs de téléphonie ont la charge demande une mise à niveau sensible pour rattraper les autres pays (Exemple canadien, voire américain avec un service assuré par plusieurs prestataires). « *La Fédération compte s'investir et être force de proposition auprès du gouvernement sur tout sujet lié à l'accessibilité* », précise la FFA. ♦

Un baromètre sur les Français et les maladies rares

À l'occasion de la 15^e édition de la journée internationale des maladies rares, qui a eu lieu le 20 février dernier, la Fondation Groupama a publié la cinquième édition de son baromètre « *les Français et les maladies rares* », réalisé par OpinionWay. Objectif : comprendre et analyser le regard des Français sur les maladies rares et les personnes qui en sont atteintes, soit plus de 3 millions de Français. Voici quelques-uns des grands constats qui en sont ressortis.

Une méconnaissance qui persiste

Une grande majorité de Français (90 % en 2022) a déjà entendu parler des maladies rares mais les connaissances sur le sujet restent limitées. 22 % des sondés connaissent une personne concernée et 8 % sont directement concernés. Beaucoup de Français minimisent l'impact des maladies rares. Bien que 79 % d'entre eux réalisent qu'il existe des milliers de maladies rares, seuls 65 % ont conscience qu'elles sont souvent invalidantes.

D'autre part, 57 % des sondés pensent

qu'il est possible de guérir d'une maladie rare, à l'heure où la très grande majorité des 8 000 maladies rares reste encore sans traitement curatif.

Encore un sondé sur deux (50 %) estime que les maladies rares touchent moins de 50 000 Français, alors qu'elles en touchent trois millions.

Aussi, la grande majorité des personnes interrogées ont conscience que les maladies rares ne sont pas facilement diagnostiquées (89 %), qu'elles ne concernent pas que les enfants (93 %) et enfin, qu'elles ne sont pas toutes contagieuses (93 %).

L'amélioration de la qualité de vie des malades perçue comme une priorité

Une grande majorité des Français considère que l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies rares est une priorité et qu'elle passe par des efforts dans domaine médical, notamment dans la prise en charge médico-sociale des patients (64 %) et dans la formation des



médecins (54 %).

Le renforcement des campagnes d'information et de sensibilisation est également ressenti comme un enjeu important. Parmi les priorités identifiées : le renforcement des actions pour informer le grand public (43 %) et une meilleure sensibilisation des professions paramédicales (31 %).

« *Une maladie est considérée « rare » lorsqu'elle touche une personne sur 2 000, ce qui représente 4,5 % des français. La plupart des maladies rares n'ont pas de traitement, mais des soins pour améliorer la qualité de vie des malades existent ou peuvent être développés* » explique Sophie Dancygier, Déléguée générale de la Fondation Groupama. ♦

Accessibilité téléphonique : Vers une solution universelle pour 2024

« Améliorer la mise en œuvre des obligations d'accessibilité qui incombent aux services publics, aux opérateurs de téléphonie et aux grandes entreprises - depuis la loi du 7 octobre 2016 - pour une République numérique » : Telle est la vocation du rapport sur l'accessibilité téléphonique remis par Jérémie Boroy, président du Conseil national consultatif pour les personnes handicapées (CNCPH) et Anthony Colombani, directeur RSE, affaires publiques et communication de Bouygues Telecom, à l'occasion du 6e comité interministériel du handicap, qui a eu lieu le 3 février dernier.

Ce rapport porte plus particulièrement sur l'accessibilité téléphonique adaptée aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques. Il avait été confié par le Gouvernement à ces deux personnalités en juillet 2021.

Une solution universelle d'accessibilité téléphonique à l'horizon 2024

« Aujourd'hui, l'accessibilité téléphonique n'est effectivement pas appréhendée de manière homogène entre les différents services publics et privés concernés, a ainsi souligné le Gouvernement. De cette situation découle un paysage fragmenté et une forte complexité d'utilisation pour les usagers, qui doivent chercher pour chaque destinataire de leurs appels la solution idoine ».

C'est en ce sens, et conformément aux recommandations de la mission, qu'Amélie de Montchalin, ministre de la transformation et de la fonction publiques ; Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées ; et Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, ont annoncé la mise en œuvre d'une solution universelle de l'accessibilité téléphonique à l'horizon 2024.

De nouveaux services et des fonctionnalités innovantes accessibles à tous

Concrètement, de nouveaux services accompagnés de fonctionnalités innovantes pourraient ainsi être mis à la disposition des personnes en situation de handicap qui rencontrent des difficultés accrues en matière de communication téléphonique :

- Les personnes concernées devraient pouvoir appeler et recevoir des appels sans distinction d'interlocuteur, grâce à une interprétation en direct en langue des signes française ou en langage parlé complété, ou encore à une transcription texte. « Il s'agit d'une amélioration majeure, en matière d'accessibilité et d'expérience utilisateur, pour les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, qui représentent près d'un million de personnes en France », commentent les auteurs du rapport.
- À noter que pour accéder à ce service, l'utilisateur pourra recourir au fournisseur de solutions d'accessibilité de son choix, sous réserve que les solutions qu'il propose répondent à un cahier des charges donné. Le fournisseur sera alors rémunéré en conséquence.
- La « solution-cible » proposée sera dotée d'une gouvernance associant représentants d'usagers, opérateurs, services publics et grandes entreprises. Les entreprises assujetties auront le choix de rejoindre la solution universelle ou de proposer leur propre système d'accessibilité. En parallèle, les ministres annoncent plusieurs actions, également recommandées par la mission, permettant d'améliorer la situation existante en matière d'accessibilité téléphonique :
- L'élaboration d'un annuaire des services publics et privés d'ores et déjà accessibles, pour simplifier les parcours d'appel des utilisateurs et désengorger le centre relais téléphonique (CRT).
- La publication d'un « plan métiers » de l'accessibilité téléphonique en

avril 2022, afin de satisfaire les besoins en matière de ressources humaines.

- Le renforcement de la responsabilité qui incombe aux grandes entreprises, avec notamment la publication de la liste des entreprises ne respectant pas leur obligation d'accessibilité, voire la mise en œuvre de sanctions dans un second temps ;
- Le lancement d'une première étape de développement d'une solution adaptée aux personnes aphasiques, qui sera opérationnelle en 2023.

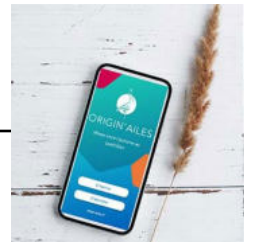
Garantir la prise en charge des appels à destination des services publics

Par ailleurs, les Ministres s'engagent à rechercher, dans les plus brefs délais, la conclusion d'un accord avec les opérateurs du centre relais téléphonique. Objectif : Garantir la prise en charge des appels à destination des services publics qui ne se seraient pas déjà mis en conformité en proposant une solution d'accessibilité.

« L'accès de tous aux communications téléphoniques est une condition d'une égalité des chances effective, a commenté Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques. Les annonces d'aujourd'hui sont cruciales : elles marquent le lancement des travaux pour l'élaboration d'une solution universelle d'accessibilité téléphonique qui contribuera à cette égalité des chances pour les personnes malentendantes, sourdes, sourdaveugles ou aphasiques ». ◆

Pour consulter le rapport dédié à l'accessibilité téléphonique, rendez-vous ici rapport : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/2022/rapport-mission-accessibilite-telephonique.pdf>





Application pour l'autisme : Origin'ailles facilite le quotidien des familles

La startup Origin'ailles lance une application pour l'autisme dans le but de faciliter le quotidien des familles et de créer un lien entre les différents intervenants de la prise en charge de l'enfant atteint de troubles du spectre autistique. Celle-ci s'adresse aux familles qui bénéficient déjà de l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire. Elle offre la possibilité de centraliser toutes les informations relatives à la prise en charge de l'enfant, notamment : son dossier, les programmes d'apprentissages, les comptes-rendus des intervenants ou encore la gestion des plannings. L'application permet également d'échanger des informations

en temps réel via un fil d'actualité interne, de consulter l'annuaire des membres de l'équipe mais aussi de partager des photos ou des vidéos. Concernant les consultations de professionnels, Origin'ailles permet également à ses utilisateurs de réaliser leurs règlements plus facilement, grâce à sa gestion des pointages d'heures. Ceci permet de retrouver en quelques secondes les heures effectuées. Deux types d'abonnements sont proposés, avec pour chacun, une période d'essai de 30 jours : le premier à 29,99 euros/mois sans engagement et le second à 299,90 euros /an.

Origin'ailles propose aussi d'autres

contenus gratuits pour alléger le quotidien des familles : une série de podcasts nommée « *Atypique et alors* » qui donne la parole aux familles et aux professionnels sur la prise en charge des enfants autistes ; les « *Caf' écoute autisme* » en visioconférence pour échanger avec les équipes d'Origin'ailles et des psychologues spécialisés ; des tutoriels vidéos pour encourager l'autonomie des enfants ; des ateliers de formations organisés par niveaux et par thèmes, accessibles en ligne pour les familles et professionnels de la prise en charge... ♦

Pour en savoir plus :

<https://www.originailles.fr/>

Haut potentiel intellectuel : un livre dédié au décrochage scolaire



Les adolescents à Haut Potentiel Intellectuel sont nombreux à être confrontés à l'échec scolaire, le décrochage ou la phobie scolaire. Cela peut être dû à une inadéquation, à un manque de sollicitation ou même d'intérêt. Ceux-là mêmes qui ne devraient pas rencontrer de difficultés sont parfois décrochés. En effet, ce livre s'adresse donc aux parents d'adolescents ou d'enfants HPI

en difficulté sur le plan scolaire ou qui décrochent. Mais ce n'est pas tout, il peut être intéressant pour les enseignants qui souhaitent comprendre les difficultés paradoxales de ces élèves. Ces derniers font souvent face à des difficultés d'adaptation scolaire et sociale car leurs particularités peuvent provoquer un écart à la norme et un décalage, à l'origine d'un désinvestissement pour les apprentissages. Cet ouvrage ne tient pas ces difficultés pour insurmontables, au contraire, il ne considère pas l'échec comme une fatalité et donne des clés pour l'éviter. Un livre d'autant plus pertinent qu'il est le fruit de l'expérience professionnelle d'un enseignant spécialisé chargé de la prévention au décrochage scolaire, mais aussi d'un accompagnement individualisé de nombreux élèves aux profils variés, qu'ils soient collégiens ou lycéens. ♦

« *Haut Potentiel Intellectuel en décrochage scolaire* », Denoual Le Roux, éditions Tom Pousse, 12 euros, 112 pages.

Fragile : Une nouvelle exposition à Paris pour sensibiliser les plus jeunes



Fragile, c'est le nom de la nouvelle exposition temporaire de la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris. Destinée aux enfants de 2 à 6 ans, elle a pour but de sensibiliser les plus jeunes à la notion de fragilité sous toutes ses formes mais également au handicap et à la différence.

Elle est présentée du 19 février 2022 au 8 janvier 2023. Accompagnés de Windy, Iggy, Folia, Glitch, Plote et Roky, six personnages attachants créés pour l'occasion, les enfants sont entraînés dans des aventures qui les amènent à faire l'expérience de la fragilité. Un concept important, dont ils vont découvrir les différentes dimensions au cours de cette exposition imaginée et conçue par Universcience. Ces cinq individus sont coquins, naïfs et particulièrement fragiles. En effet, ils sont respectivement ballon de baudruche, œuf, feuille de papier, savon et pelote de laine.

Fragiles ? Ces objets le sont, l'un peut se déchirer, l'une s'éclater, l'autre glisser, ou encore se briser. Mais ironie du sort, c'est finalement Roky, caillou qui semble très solide, qui tombe et se casse ! C'est donc le début de « *la Grande Aventure* » : à travers une succession de péripéties, les enfants, accompagnés de ces petits compagnons, vont être confrontés à leurs fragilités et devront les dépasser, pour arriver au bout de leur quête : réparer Roky ! ♦

Pour en savoir plus : <https://www.cite-sciences.fr/fr/accueil/>

Autonomic, Handica : les salons reviennent sur le devant de la scène

Les organisateurs des salons sont passés par une ère glaciaire au cours de ces deux dernières années. Il a fallu garder la foi pour maintenir des perspectives, mais aussi, ce qui ne fut pas le plus simple, conserver la confiance des partenaires et des clients. Ces salons sont à la fois essentiels pour la filière de l'autonomie comme pour les liens sociaux qu'ils permettent, nous l'avons une fois de plus constaté lors du dernier salon Autonomic Paris en octobre dernier. La société Adès communication, organisatrice des salons Autonomic et Handica, a su se remettre en question et réussir le délicat exercice de la fidélisation client durant ce temps mort. Les fondateurs des salons Autonomic, Patrick Le Bras et Jean-Raphaël Notton, se sont prêtés au jeu de nos questions.

Comment vivez-vous le contexte actuel ?

Les deux ans que l'on vient de vivre étaient à la fois sidérants, inédits, imposés, difficiles à gérer et sans options claires.

Le maître-mot de cette période c'était l'incertitude. Malgré les différentes vagues qui nous ont maintenus à l'arrêt, nous avons toujours reporté chaque événement avec un état d'esprit positif, certains de pouvoir redémarrer. Durant cette période, nous avons été très touchés par les témoignages, des associations, de nos partenaires, de nos clients et des fidèles visiteurs de chacune des éditions. Ils nous ont apporté un soutien moral réconfortant et bienvenu en nous faisant part de leur impatience à venir nous retrouver en présentiel. Des témoignages touchants et porteurs d'espoir au moment où l'on se posait le plus de questions sur la meilleure façon et le meilleur moment de relancer les salons.

Dans quel état d'esprit avez-vous, dès lors, organisé le salon Autonomic Paris en octobre 2021 ?

Nous nous sommes beaucoup interrogés, mais la privation des rendez-vous

physiques nous avait montré, à travers notre histoire et de nombreux témoignages, leur incroyable importance. Pour rencontrer des personnes, entretenir le lien social, voir les nouveautés en réel et en discuter, pour échanger sur les options, les prix et les possibilités de prises en charge, essayer les matériels ... le seul rendez-vous qui permet cela, c'est le salon. La justesse de notre réflexion a été confirmée par l'incroyable niveau de fréquentation que nous avons connu au salon de Paris en octobre 2021. Nous avons régulièrement frôlé la capacité d'accueil maximale autorisée et ce malgré l'environnement Covid avec le port du masque et l'obligation du pass-vaccinal. Au-delà de ce succès quantitatif, il y avait dans les allées une ambiance incroyable, nous pouvions palper la joie des visiteurs, c'était un véritable retour à la vie. Nous étions heureux et fiers de ce que nous pouvions apporter en ayant pris le risque d'organiser Autonomic Paris. Ce qui fait la force d'Autonomic, c'est à la fois son antériorité et les liens que nous avons tissés avec les exposants comme avec les visiteurs, et ces liens se sont encore renforcés à Paris. Certains exposants nous avaient d'ailleurs dit : « *Nous on vient pour soutenir Autonomic et montrer notre confiance dans le « média salon* ». À la fin du salon, ils étaient euphoriques.

Comment voyez-vous l'organisation des salons à partir de cette année ?

La question s'est posée de réorganiser Paris cette année, comme la périodicité historique nous le demandait. Nous avons estimé qu'il était de notre devoir de retrouver rapidement la proximité des visiteurs dans tout la France, qui fait partie de l'ADN des salons Autonomic et Handica. Ce qui s'est imposé à nous rapidement n'était pas de refaire Paris dans un format encore plus grand mais d'organiser notre retour à Lyon, puis Rennes et Lille en 2022, à proximité de celles et ceux qui nous y attendent. C'est un choix éthique et conforme à notre histoire, dont les premiers retours nous montrent que nous avons eu raison de le faire. Cela nous a demandé



Patrick Le Bras et Jean-Raphaël Notton, fondateurs des salons Autonomic.

de revoir toutes nos réservations avec huit parcs d'exposition puisque tous les salons sont de fait décalés. Nous sommes aussi dans une démarche de mise en œuvre de solutions numériques, à la fois pour le fonctionnement de l'entreprise, mais également pour la relation avec les exposants, les relations avec les visiteurs et pour une partie de notre communication. Nous allons, d'ici fin 2023, intégrer le numérique dans nos salons pour accompagner et faciliter la visite. Nous pensons aussi à tous ceux qui ne peuvent pas se déplacer et qui sont coupés de l'information et nous réfléchissons à la manière de maintenir l'information et son accessibilité pour toutes ces personnes à la suite du salon. Privilégier le salon et ensuite nourrir le contact sera notre fonctionnement.

En ce qui concerne les visiteurs, l'entrée restera gratuite. Nous allons arriver à Lyon après 3 ans d'absence et nos tarifs pour les exposants n'auront quasiment pas changé, sauf à la marge alors qu'il y a mille raisons de les augmenter, parmi lesquelles une augmentation des tarifs de la plupart de nos prestataires dont le parc d'exposition qui doit lui aussi gérer de nouvelles contraintes comme la gestion des déchets et les coûts de l'énergie. Nous restons dans le rôle du salon filière qui doit donner une chance à tous les acteurs du secteur.

Sur notre site www.autonomic-expo.com, vous pourrez découvrir les dates de toutes les futures éditions 2022 & 2023 et dès à présent, nous donnons rendez-vous à notre public et aux professionnels du secteur les 1^{er} et 2 juin 2022 à Lyon pour la nouvelle édition du salon Handica, sur le site d'Eurexpo. Plus d'information sur www.handica.com ◆



L'indemnisation d'appareillage



Me Romy Collard-Lafond © GRÉGOIRE BERNARDI

Me Romy Collard-Lafond, avocate associée au cabinet Jehanne Collard et Associés, revient sur les principaux aspects de l'indemnisation d'appareillage, en particulier des prothèses de sport pour les victimes d'une amputation après un accident de la circulation.

Après un accident de la circulation, une personne sportive, victime d'une amputation, peut-elle bénéficier d'un appareillage afin d'envisager la poursuite d'une activité physique ?

Me Romy Lafond Collard-Lafond : Pour une victime qui a dû subir une amputation après un accident de la circulation, les prothèses des membres amputés sont essentielles. Elles bénéficient d'avancées technologiques continues. Ainsi, il existe des bras, des genoux et pieds prothétiques électroniques dotés de microprocesseurs permettant de pratiquer la course à pied, le ski, le VTT... Les modèles les plus performants en particulier ceux qui permettent le retour à une activité physique en toute autonomie ont un coût très élevé. Ces prothèses ne font l'objet d'aucune prise en charge par les organismes sociaux car elles sortent des critères du protocole défini par la Sécurité sociale (CPAM) et donc non

inscrites sur la liste des produits et prestations remboursables (LPP).

Comment font les personnes qui veulent reprendre une activité sportive après leur amputation pour bénéficier de ces prothèses ?

Me Romy Lafond Collard-Lafond : Il faut se battre pour l'obtenir car la victime a le droit pour elle ! Le principe de la réparation est consacré depuis longtemps par la Cour de cassation. Si avant l'accident¹ de la route, la victime pratiquait un sport, elle est bien sûr en droit d'obtenir une indemnisation auprès de l'assureur afin de pouvoir bénéficier des prothèses les plus adaptées pour la poursuite de son activité physique. C'est le rôle de l'avocat qui devra obtenir la prise en charge totale de la prothèse, des changements d'emboîture, etc. Les discussions ont lieu lors des opérations d'expertise médicale. L'évaluation des appareillages est réalisée par le médecin expert ou par l'orthoprothésiste. C'est à ce moment-là, que l'expert va devoir préciser l'ensemble des appareillages nécessaires ainsi que la fréquence de leur renouvellement.

Il est donc primordial que la victime soit bien conseillée et accompagnée à ce moment-là de la procédure ?

Me Romy Lafond Collard-Lafond : Oui. Avant tout, il est très important que la victime exprime tous ses besoins à son avocat. Par exemple, pour une victime amputée d'un membre inférieur, il est essentiel de prévoir l'acquisition et le renouvellement d'une prothèse principale et de secours, d'une prothèse de bain et/ou de sport et des accessoires. S'agissant des victimes qui ont une pratique soutenue en sport ou pour continuer la compétition, l'avocat devra demander des prothèses adaptées.

Nous avons l'expérience de ce type de dossier. Récemment, nous avons défendu un jeune homme de 28 ans, victime d'une amputation après un accident de la route. Il avait une pratique soutenue de plusieurs activités sportives, qu'il a continué dans le cadre Handisport. En supplément des

prothèses de marche, nous avons obtenu du juge l'indemnisation totale d'une prothèse pour qu'il puisse continuer sa pratique de l'aviron. Une prothèse de bain, une prothèse pour la course à pied, une prothèse de ski et une prothèse VTT et leur renouvellement.

Comment l'évaluation est-elle faite ?

Me Romy Lafond Collard-Lafond : Tout d'abord, il est primordial que l'avocat ait une parfaite maîtrise de l'indemnisation du dommage corporel, qu'il soit attentif à ce que rien ne soit négligé pour que son client puisse bénéficier d'une indemnisation intégrale de l'ensemble de ses préjudices. Lors de l'expertise médicale, la victime devra être assistée par un médecin conseil, indépendant des compagnies d'assurances, expérimenté en matière de dommage corporel et de handicap, connaissant parfaitement les prothèses des membres amputés.

Concrètement, l'indemnisation du poste de préjudice de prothèse se fait sur facture ou devis ?

Me Romy Lafond Collard-Lafond : Un devis est suffisant. La victime peut être indemnisée des dépenses de santé dès lors qu'elle peut justifier d'un besoin validé par l'expert. En face, l'assureur ne peut pas imposer que les dépenses de santé futures soient indemnisées au fil du temps et sur présentation des factures payées. De surcroît, aucun contrôle ne peut être effectué sur l'utilisation des fonds alloués afin que la victime en conserve sa libre disposition (cass., crim., 2 juin 2015, n°14-83.967). A la suite d'un arrêt de la Cours d'appel d'Amiens, qui imposait à la victime d'être indemnisée de ses prothèses qu'après production des factures, notre cabinet a saisi la Cour de cassation qui a annulé la décision, permettant à notre client une indemnisation à partir de devis produits pour les prothèses. ♦

¹ Si une victime est amputée après un accident du travail, une erreur médicale, ou un accident de la vie, les procédures d'indemnisation différent, il est préférable alors pour la victime ou un proche de prendre conseil auprès d'un avocat.

Retour sur les Trophées du Festival International du Film sur les Handicaps 2022

Pour sa 5^e édition, le Festival International du film sur les handicaps avait lieu à Lyon du 4 au 9 février. Le succès grandissant du festival s'est illustré le 9 février, lors de la remise des trophées, qui fut une fois de plus un régal pour les nombreux participants comme pour les partenaires et organisateurs.

Réunis pour l'occasion dans la grande salle de projection de l'Institut Lumière, les nombreuses personnes présentes ont put découvrir tour à tour les lauréats, présentés par une personnalité du cinéma, des médias, politique, consulaire ou associative.

La fondatrice du festival, Katia Martin-Maresco, et son équipe de choc, ont su faire de cette nouvelle édition du festival une véritable réussite, malgré deux années difficiles à la reconquête de partenaires qui s'étaient en partie désengagés au fil de la crise sanitaire.

Plus présente que jamais, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par la vice-présidente en charge des personnes handicapées, Sandrine Chaix, la ville de Lyon et le Grand Lyon, représentés respectivement par Mme Delaunay et M. Blanchard. La Fondation Orange, désormais fidèle partenaire, et de nouveaux et remarquables partenaires que sont la Mutuelle d'action sociale (MAFSIP), la société LIP, et bien sûr la SACD (Société des auteurs et Compositeurs Dramatiques) qui n'a pas dérogé à son engagement, tout comme France Télévision, Handicap International, le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées, l'Académie de Lyon et l'Université Lumière

Lyon 2. Je ne peux nommer tous les partenaires associatifs et médias mais qu'ils sachent que leur soutien est indispensable au festival. La fidèle présence Philippe Lefait en parrain du festival apporte un supplément d'authenticité et de notoriété à ce rendez-vous du cinéma.

La soirée était animée pour la deuxième fois par l'extravagante et incontournable figure lyonnaise Marta Pardo-Badier et l'acteur et scénariste, star de la série vestiaire, Alexandre Philip. De nombreux lauréats ont fait le déplacement de différents pays malgré les contraintes sanitaires. C'est à la réaction des lauréats étrangers que l'on mesure le prestige et la notoriété du FIFH. Le Festival est devenue une référence internationale, n'en déplaise à certains.

Les lauréats de la 5^e édition du FIFH de Lyon

- **Le prix du meilleur Court métrage Jeunesse** est attribué au film italien « SOS » de Stéphane H Ahidjo.
- **Le prix du meilleur court-métrage de l'académie de Lyon** a récompensé Théo Jamin, Kavy Lang, Marion Philippe et Jean-Gérard Blanc pour leur film d'animation français « Les chaussures de Louis ».
- **Le prix du meilleur court-métrage de l'Université Lumière Lyon 2** a récompensé deux films : le film Australien de Jamieson Pearce « Thomas ride in an ambulance » et le film américain d'Anjali Nath « Rooms ».
- **Le prix du meilleur court-métrage « Je veux travailler »** a été attribué au film français d'Anne le Graciet « Marjorie ».
- **Le prix du meilleur Court-métrage « Fais moi du cinéma »** est attribué au film Taïwanais de Jang Juang Ting « Across the fear ».



De gauche à droite : Alexandre Philip, Philippe Lefait et Marta Pardo-Badier.

- **Le prix du meilleur court-métrage fiction** a récompensé le film d'animation anglais de Richard O'Hanlon et Daniel Brand-Sinyinza « Little Gestures ».
- **Le prix du meilleur court-métrage de la sélection 3^e Ange** a récompensé le film d'animation français de Reza Riahi « Navozande, le musicien ».
- **Le prix du meilleur long-métrage documentaire** a récompensé le film américain de Jerry Rothwell « Sais-tu pourquoi je saute ? ».
- **Le prix coup de cœur de Caza** a récompensé le film documentaire fiction japonais de Yuguru Matsumoto « Talkin to the starry sky ».
- **Le prix de l'acteur Pascal Duquenne** récompense le film lituanien d'Inesa Kurklietyte « The butterfly heart ».
- **Le prix du meilleur long-métrage de fiction récompense deux films**, le film hollandais de Misha Kamp « Romy's salon » et le film russe d'Anar Abbasov « Bitva ».

Nous félicitons tous les lauréats mais aussi tous les candidats qui, chaque année, sont de plus en plus nombreux à travers le

monde à postuler pour ce festival exceptionnel. Un événement encore insuffisamment soutenu par les figures du cinéma, de la culture, de l'économie, de la politique et - le plus étonnant - du monde du handicap !

Je ne vois que deux événements qui sont sortis des sentiers battus ces 7 ou 8 dernières années et qui font progresser le niveau de conscience de notre société sur la différence et le handicap, il s'agit du FIFH et des « Trophées Handiréseau Femmes en EA et en ESAT ».

Tous les intervenants sont unanimes pour reconnaître les qualités fondamentalement bienveillantes de ce festival, sa capacité à nous faire voir à travers le cinéma la singularité, dans tout ce qu'elle porte de plus beau, de plus exemplaire et de plus stimulant. Toutes ces productions professionnelles qui convergent des quatre coins du monde nous montrent une seule chose : quels que soit la culture et le pays, vivre ensemble avec nos différences est la clé d'une société apaisée. Je prends le mot de Georges Coudouel qui résume bien cela, vivons « différensemble ». ♦

Retour sur le Comité interministériel du handicap 2022

Le 3 février 2022, a eu lieu le 6^e Comité interministériel du handicap, dernier du quinquennat d'Emmanuel Macron, avant les élections présidentielles prévues en avril prochain.

Présidé par Jean Castex, Premier Ministre, et Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, le 6^e Comité interministériel du handicap a permis au Gouvernement de faire un bilan de ses mesures de l'année passée et de présenter sa feuille de route handicap pour les mois à venir.

Comme lors des précédentes éditions, le plan d'action du Gouvernement en matière de politique handicap s'articule autour de quatre grands objectifs que nous vous présentons ici.

Objectif 1. Investir sur les jeunes générations en situation de handicap

La réalisation de cet objectif devra passer par un renforcement de la coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social avec :

- la généralisation sur tout le territoire des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) qui favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves avec la mobilisation des **166 équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS)** déployées dans tous les territoires pour apporter une expertise aux établissements et à la communauté éducative ;
- la poursuite de l'organisation d'**ateliers territoriaux** sur le thème de l'école inclusive en présence de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et avec l'appui de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ;
- **4 000 AESH supplémentaires** à la rentrée 2022 afin d'améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap à l'école.
- Poursuite du déploiement des **unités**

d'enseignement autisme en maternelle et en élémentaire pour favoriser la scolarisation des enfants autistes en milieu ordinaire avec un objectif d'au moins **380 dispositifs** visé pour 2022.

- Poursuite du développement de l'**Université inclusive** dans le but de soutenir la dynamique enclenchée pour fluidifier le parcours des étudiants et rendre l'enseignement supérieur plus accessible :
 - **doublement** des moyens consacrés à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap qui passe de **7,5 à 15 millions d'euros dès 2022** ;
 - doublement du **tutorat** dédié aux étudiants en situation de handicap avec l'objectif d'atteindre **3 000 étudiants** bénéficiaires ;
 - réalisation d'une cartographie des logements adaptés du CROUS ;
 - enrichissement des contenus de la rubrique « *Études supérieures* » dans la plateforme « **Mon Parcours Handicap** » ;
 - soutien à l'entrée dans l'enseignement supérieur avec la possibilité pour les étudiants de **transmettre automatiquement la fiche de liaison au référent handicap** de l'établissement qu'il a choisi.
- Dans la suite du rapport de la Conférence des grandes écoles (CGE) sur la **mobilité internationale des étudiants en situation de handicap**, expérimentation d'un référent handicap dans les ambassades à Berlin et Lisbonne.

Objectif 2. Simplifier le quotidien et renforcer le pouvoir d'agir à travers l'emploi et l'accessibilité

Amélioration de la compensation Afin d'améliorer la compensation du handicap psychique, mental, cognitif ou troubles du neuro-développement (TND) et à la suite de l'étude action déployée dans trois territoires précurseurs (Les Ar-

dennes, la Gironde et les Vosges), modifications réglementaires d'ici fin mars 2022 du référentiel pour l'accès à la prestation de compensation du handicap (PCH) avec la création d'un nouveau domaine du besoin d'aide humaine intitulé « *soutien à l'autonomie* », remplaçant le domaine « *surveillance* » et lancement en parallèle d'un plan de formation des professionnels des MDPH et des services d'accompagnement, pour favoriser l'appropriation de ce référentiel et améliorer la réponse aux besoins spécifiques de ces publics.

Reconnaissance de la **surdicécité** comme un handicap spécifique et adaptation des modalités de compensation par la création par décret d'ici fin mars 2022 de trois forfaits progressifs de PCH aide humaine dédiés de 30, 50 et 80 heures.

Emploi

Mise en œuvre des mesures prioritaires du **plan de transformation des établissements et services d'aide par le travail (Esat) :**

- **amélioration des droits** pour les personnes en Esat (droits aux congés exceptionnels, récupération des dimanches et jours fériés travaillés...) et renforcement de leur pouvoir d'agir en étant acteur de leur parcours professionnel ;
 - autorisation du **cumul d'un temps partiel en Esat et en entreprise ordinaire** afin de permettre des insertions progressives en milieu ordinaire loi 3DS ;
 - sécurisation des sorties de l'Esat vers le milieu ordinaire avec un accompagnement renforcé de la personne et de son employeur ordinaire et en garantissant la possibilité d'un **droit au retour** sans nouvelle décision par la MDPH ;
 - création d'un fonds de **15 millions d'euros** pour cofinancer le développement de nouvelles activités par les Esat et la modernisation des outils de production, en articulation avec le milieu ordinaire.
- Prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 pour les entreprises adaptées des expérimentations permettant de créer les

nouveaux **CDD tremplin** et les **entreprises adaptées de travail temporaire (EATT)**.

Implantation des **premières entreprises adaptées en milieu pénitentiaire** afin de favoriser l'insertion professionnelle des détenus en situation de handicap : 14 établissements pénitentiaires sont volontaires.

Délivrance automatique de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour les jeunes de plus de 16 ans déjà accompagnés par la MDPH en 2022.

Garantir l'accès de tout agent de la fonction publique d'État à un **référé handicap** dont la fonction est reconnue et professionnalisée.

Création d'un **baromètre « Emploi & Handicap »** sur le portail gouvernemental « *les entreprises s'engagent* » qui permettra aux employeurs privés et publics, sur la base du volontariat, de publier chaque année leur engagement sur le handicap.

Faire des Worldskills des compétitions inclusives en rapprochant Worldskills et Abilympics, qui organisent, avec le soutien de l'État, les Olympiades des métiers en France et la représentation de la France dans les compétitions européennes et internationales. La France reçoit la compétition internationale Worldskills en 2024 à Lyon ; Abilympics a constitué l'équipe de France pour les Abilympics internationaux de Moscou en août 2022. Objectif : une seule compétition totalement inclusive, ouverte aux professionnels dits « *valides* » et ceux en situation de handicap.

Accès aux soins et aux aides techniques

Développement des équipes locales d'accompagnement aux aides techniques visant à aider les personnes en situation de handicap dans le choix et la prise en main de leur équipement.

Instruire les améliorations possibles de la prise en charge des aides techniques de l'autonomie par l'Assurance Maladie, dans le cadre de la liste des produits et prestations remboursables – LPPR (article 53 LFSS pour 2022).

Création dès 2022 de six pôles de référence de prêt de matériel de communication alternative et améliorée (CAA), dotés de 100 000 euros pour accompagner les personnes au choix et à l'appropriation d'un matériel de CAA.

Déploiement de référents handicap dans les structures de médecine d'urgence (SAMU, SMUR, centres 15 et 114) ainsi que dans les établissements de santé.

Généralisation sur tous les territoires, en commençant par la Bretagne et la Normandie en 2022, **du dispositif Handigynéco** expérimenté en Île-de-France afin de faciliter l'accès au suivi et aux soins gynécologiques des femmes en situation de handicap grâce à la mise en place de consultations individuelles et à la formation des professionnels des ESMS.

Objectif 3. Accompagner sur tous les lieux de vie

Après la mission menée par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), en association avec l'ensemble des acteurs impliqués, un cahier des charges est paru en décembre 2021 visant le **déploiement, d'ici le 30 juin 2022, des communautés 360 dans tous les départements.**

L'aide à la vie partagée (AVP), nouvelle aide pour encourager le développement de l'habitat inclusif, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, est désormais déployée dans 24 départements (5 367 bénéficiaires d'AVP) et 67 départements sont officiellement engagés dans la démarche de déploiement.

Simplification de l'accès des personnes aux établissements médico-sociaux (ESMS) en mettant fin à la fragmentation excessive des régimes d'autorisation de ces établissements (fin des mentions de troubles associés ou gravite, suppression des limites d'âge...) comme le prévoit la loi « 3DS », relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Revalorisation du montant de l'allocation journalière du congé « proche aidant » versée aux personnes qui accompagnent un proche en perte d'autonomie à compter de janvier 2022 au niveau du Smic, quelle que soit la composition du foyer familial.

Objectif 4. Transformer la société

Avancées importantes sur l'automatisation de l'accessibilité de la communication gouvernementale avec le lancement d'un avatar LSF (langue des signes française) dès janvier 2022 sur le site gouvernement.fr et le développement d'un outil d'aide à la lecture sur les pages gouvernementales les plus consultées.

Mettre en place une solution universelle de l'accessibilité téléphonique à horizon



2024 sur la base des recommandations de la mission confiée à Jérémie Boroy (président du CNCPH) et Anthony Colombani (directeur RSE, affaires publiques et communication de Bouygues Telecom). Définition d'un plan métiers de l'accessibilité téléphonique en avril 2022 pour satisfaire les besoins en ressources humaines.

Suite aux résultats de l'étude, **lancement d'une mission de préfiguration co-portée par l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) et la Bibliothèque nationale de France (BNF)** permettant de garantir l'accessibilité des livres via le déploiement d'un portail de l'édition adaptée et la mise en place d'un plan de production des livres.

Publication de trois mémentos sur l'accessibilité des élections à destination des candidats à l'élection présidentielle, des médias et des assesseurs des bureaux de vote.

Assurer la transposition de la directive européenne d'accessibilité des biens et services à l'échéance de juin 2022, avec l'objectif de transmettre un avant-projet de transposition d'ici mi-mars aux associations du handicap.

Outiller la réflexion sur les schémas possibles en matière d'autorité de régulation et de contrôle de l'accessibilité à l'aide d'une mission d'inspection. Cette mission pourra également proposer de repenser l'organisation administrative, au plan national et territorial, pour animer le suivi l'agenda d'accessibilité (Ad'ap), qui doit s'achever d'ici 2024. ◆

2022

10
Mai

Métiers, formations, recrutements, alternance,
et solutions pour l'emploi des jeunes et adultes
en situation de handicap



7^e édition du salon des **Rencontres Handiagora**



Espace Tête d'Or

103 Bd Stalingrad
Villeurbanne / Lyon



Entrée gratuite

Inscription avant l'événement
sur le site handiagora.fr



@Handiagora



@RencontresHandiagora

Organisé par :



©Freepik

Santé mentale : Un manifeste pour le rétablissement et le pouvoir d'agir



Œuvrer pour une société plus inclusive en matière de santé mentale, sensibiliser, lutter contre les préjugés, favoriser la prévention, améliorer la prise en charge et l'autonomie des personnes concernées, développer la pair-aidance : Tels sont les objectifs du « Manifeste pour le rétablissement et le pouvoir d'agir » lancé le 27 janvier dernier par la Fondation ARMH.

Reconne d'utilité publique, cette dernière intervient dans les domaines de la prévention, de la santé mentale, du handicap ainsi que de la dépendance et des addictions, avec pour but principal d'améliorer le parcours et la qualité de vie des personnes accompagnées. Le « Manifeste pour le rétablissement et le pouvoir d'agir » s'inscrit donc tout naturellement dans la poursuite de ses actions quotidiennes en faveur des personnes souffrant de problèmes de santé mentale et de leurs proches.

5 engagements pour la santé mentale

Ainsi, le manifeste, repose sur 5 grands engagements. Toute personne qui se sent

concernée directement ou indirectement par la santé mentale est invitée à le signer pour montrer sa volonté de vivre dans une société plus inclusive et renforcer la dynamique de soutien qui a été amorcée.

« Il est possible d'envisager un chemin pour chacune et chacun vers le rétablissement, pour que tous trouvent une place digne dans notre société, commente les rédacteurs du manifeste. Mais pour cela, il faut se mobiliser : lutter contre la stigmatisation et la discrimination, éviter le plus possible des modes de prise en charge comme la contention et l'isolement, se battre pour l'inclusion, favoriser tous les dispositifs innovants qui ont fait la preuve de leur efficacité (prévention précoce, pair-aidance...). En signant ce manifeste, vous partagerez nos engagements. En le faisant connaître, vous multiplierez une dynamique de soutien. C'est une question de santé mais c'est surtout une question de société ».

Engagement n°1 - Lutter contre les préjugés

Dans le domaine de la santé mentale et du handicap, les préjugés restent nombreux et freinent l'objectif d'insertion sociale et professionnelle. Ces préjugés entraînent des comportements de

stigmatisation et de discrimination : on évite, on juge, on détourne les yeux, on a peur. Nous voulons encourager toutes les initiatives qui luttent contre ces préjugés, en portant un regard bienveillant et confiant dans les potentialités de chacun.

Engagement n°2 - Favoriser la prévention et les interventions en soins précoces

Dès la petite enfance, il faut agir le plus tôt possible. Il est possible d'éviter ainsi que la personne rentre dans le cycle de la maladie, puis de la chronicité et du handicap. Pour ce faire, il faut sortir des établissements, aller à la rencontre des personnes, développer les dispositifs mobiles, les prises en charge ambulatoire, les accueils de jour, etc. Adolescents, étudiants, personnes précaires, personnes âgées même... tous sont concernés ! En particulier, nous dispensons une formation de « premiers secours en santé mentale » et nous travaillons sur un dispositif de prise en charge des premiers épisodes psychotiques. Nous voulons favoriser tous les projets de prise en charge précoce.

Engagement n°3 - Affirmer l'objectif d'autonomie et d'inclusion

Notre rôle est d'accompagner les personnes accueillies vers le plus d'autonomie possible, visant l'inclusion dans la société par le travail, le logement, le sport, la culture... Il s'agit de favoriser le cheminement de la personne, dans la durée, pour aider son processus de

rétablissement et reprendre le contrôle de sa vie. Cela nécessite des accompagnements et des soutiens médico-sociaux favorisant le pouvoir d'agir et améliorant la qualité de vie, même dans les cas très lourds de polyhandicap, de dépendance totale. Nous voulons que chaque personne soignée et accompagnée puisse vivre sa propre dynamique de rétablissement.

Engagement n°4 - Développer la pair-aidance

La pair-aidance repose sur une entraide entre personnes étant ou ayant été atteintes d'une même maladie ou vivant une même situation de handicap. Les pair-aidants peuvent jouer un rôle majeur pour accompagner les personnes concernées dans leur rétablissement.

Engagement n°5 - Promouvoir un modèle de gouvernance inclusive

Une des valeurs de la Fondation ARMH est de favoriser la citoyenneté en mettant la personne soignée ou accompagnée en situation de devenir réellement actrice de son parcours de vie. Quoi de plus marquant pour manifester cette citoyenneté que d'intégrer au moins un représentant des personnes concernées dans la gouvernance de l'organisation ? C'est le cas dans le conseil d'administration de la Fondation ARMH. Nous voulons améliorer la place et la représentation des personnes concernées dans la gouvernance des organisations sanitaires et sociales. ♦

Carence en personnel de santé : Quelle est la situation et à quoi doit-on s'attendre dans les prochaines années ?

Nous avons interviewé Roland Sicard, qui dirige l'institut Saint-Catherine d'Avignon Provence, un établissement spécialisé dans la prise en charge du cancer. Il dirige aussi une structure de vacances adaptées pour les personnes en situation de handicap : « *La valériane* ».

Quelles sont vos préoccupations ?
Ma principale préoccupation repose sur la prise en charge des malades chroniques qui a été fortement impactée depuis le début de la crise sanitaire. C'est encore plus compliqué pour les personnes atteintes d'un cancer, car les patients vivent un véritable parcours du combattant. Beaucoup d'incertitudes planent sur les possibilités d'aller en établissement, d'être suivi par sa famille quand on est hospitalisé.

Une situation d'autant plus compliquée que nos établissements sont complètement désorganisés par les vagues successives. Il y a eu des surcharges d'activités très importantes, qui ont eu pour effet de faire grossir les listes d'attente et les délais de prise en charge. Nous en sommes arrivés à devoir gérer des priorités, ce qui n'est pas très bien compris ou admis par tous nos patients, et qui n'arrivait pas avant cette crise.

Les équipes médicales et moi-même sommes blessés par cette situation, car nous avons à cœur de bien soigner et d'être proches de nos patients. Aujourd'hui, nous manquons de temps et de ressources et surtout de ressources humaines. En France, il n'y a plus assez de médecins et plus assez de soignants pour faire tourner toutes les structures sanitaires, et l'hôpital n'échappe pas à cette règle.

Il y a deux ans, le gouvernement annonçait un renforce-

ment des services de santé en matériel et en ressources humaines. Qu'est-ce qui fait que cela ne marche toujours pas ?

Cela fait 30 ans que je travaille dans le secteur de la santé et j'ai vécu avec le concept du *numerus clausus pour les médecins, mais aussi pour les personnels soignants, infirmières, aides-soignantes, kinésithérapeutes... Ce numerus clausus partait du principe simpliste que plus il y aurait de médecins, plus il y aurait de dépenses de santé. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui il est rare de voir des médecins s'établir et la médecine de ville en a été la première pénalisée.

Les déserts médicaux existent aussi dans les villes. Désormais, on s'aperçoit qu'avec le vieillissement de la population et les besoins de santé qui ne cessent de croître, il est de plus en plus difficile de recruter une infirmière supplémentaire ou un aide-soignant.

La crise sanitaire n'a fait que mettre au grand jour ce problème de plus en plus aigu. Le constat, c'est qu'en France nous n'avons pas la réserve quantitative de personnel en cas de surcroits des besoins de prises en charge, et c'est aussi le cas pour la médecine quotidienne. Depuis deux ans, les hôpitaux son en extrême tension et ne trouvent pas de personnel, sauf à le prendre dans d'autres équipes déjà en difficultés. Une situation d'autant plus inquiétante que, chaque année, de plus en plus de médecins partent à la retraite et ne seront pas remplacés avant des années.

Il va se passer des années avant que l'on forme suffisamment de médecins pour répondre aux besoins de la population. Comment voyez-vous la situation dans les 5 années à venir ?

Il y a un effet tenaille avec moins de médecins et toujours plus de besoins, et la génération des médecins qui a aujourd'hui entre 30 et 40 ans ne ressemble pas à la précédente. Travailler 80 heures par semaine en comptant le samedi, les visites à domicile jusqu'à 22h00... tout cela n'existe plus. La nouvelle génération essaie de concilier vie privée et vie professionnelle à parts égales. Il faut faire avec.

C'est pour cela qu'il nous faudra encore plus de médecins qu'avant. Nos hommes politiques doivent tenir compte de cette nouvelle donne. L'urgence, c'est d'ouvrir d'avantage d'écoles de soignants et d'offrir toujours plus de places aux soignants. Ce ne sont pas les vocations qui manquent. Pour les médecins, la libération du numerus clausus n'aura d'effets qu'à partir de 2027. D'ici là, il faut déléguer plus de tâches aux personnels soignants, comme c'est fait dans d'autres pays. Mais la résistance de l'Ordre des médecins existe et les hommes politiques ne prennent pas leurs responsabilités dans ce domaine, alors qu'il faut passer à l'action.

Pour les personnes malades, nous nous dirigeons vers une détérioration de notre système de santé et de prises en charge. Faute des réponses, les services d'urgences seront de plus en plus en crise et vont remplir des missions qui ne sont pas les leurs. Cela va se traduire par des délais ou des retards de prise en charge, qui, comme dans le cas du cancer, peuvent être préjudiciables.



Roland Sicard, directeur de l'Institut Saint-Catherine d'Avignon Provence.

Aujourd'hui, nombre de jeunes ne trouvent pas de médecin référent, or c'est indispensable.

Que deviennent les personnes qui ne trouvent pas de médecin ou dont le médecin est parti à retraite ?

Cela se traduit par de la déshérence médicale. Les personnes papillonnent au gré des disponibilités trouvées sur Doctolib. La prise en charge devient sporadique, de moins bonne qualité, et se fait surtout avec beaucoup de retard, ce qui peut se traduire par des retards de diagnostic et donc de soins. Ca devient très compliqué pour tout le monde.

Quel message envoyez-vous à l'approche des présidentielles ?

Que les candidats prennent toute la mesure de l'urgence et de l'étendue des besoins. La priorité c'est le manque de personnel et par conséquent la réadaptation de notre système de formation. Il ne faut plus avoir peur de former trop de personnels soignants. À présent, nous avons 10 ans de retard en termes d'effectifs. Il faut investir dès maintenant car les temps de formation sont longs. En attendant, il faut alléger les médecins de certaines de leurs tâches ou responsabilités, ce qui marche très bien dans d'autres pays.

◆ **Propos recueillis par JMMC**

* « *numerus clausus* » signifie « *nombre fermé* » en latin. Ce terme désigne donc le nombre limite d'étudiants de 1^{re} et de 2^e année pouvant passer en études supérieures, au niveau national.

Élections présidentielles : Les associations se mobilisent et s'activent pour faire des propositions aux candidats

À la veille des élections présidentielles, qui auront lieu les 10 et 24 avril prochains, nous vous proposons un tour d'horizon non exhaustif des actions mises en œuvre par les associations et des revendications qu'elles formulent à destination des candidats.

Collectif handicaps : « Une succession de Copil, de feuilles de route et de plans ne font pas une politique cohérente du handicap »

Le Collectif Handicaps, association qui regroupe 51 associations nationales représentatives des personnes en situation de handicap, de leur famille et des proches aidants, fait part de ses revendications en matière de politique publique du handicap à travers un manifeste composé de cinq revendications prioritaires.

« La politique du handicap devait être la priorité du quinquennat. Cette priorité affichée, souvent à grands renforts de communication, s'est traduite certes par des mesures importantes, telles que l'accès au vote des personnes handicapées sous tutelle, la reconnaissance de la surdité ou l'ouverture de certains droits sans limitation de durée, mais n'a pas réussi à impulser une amélioration réelle, a ainsi déploré l'association, présidée par Arnaud de Broca. La politique du handicap est faite de délais non respectés, d'échéances bafouées, de droits non appliqués, de communication sans traduction sur le terrain et d'inégalités territoriales. Une succession de Copil, de feuilles de route, de plans ne font pas une politique cohérente du handicap ».

Voici les 5 revendications prioritaires du Collectif Handicaps :

- **Créer une prestation universelle d'autonomie**, permettant de garantir une compensation intégrale, effective et personnalisée du handicap, sans exclusion d'aucune situation de handicap.
- **Inscrire dans la Constitution le principe de l'accessibilité universelle.**
- **Garantir la qualité de l'accompagnement et des interventions** grâce à de meilleures formations, à la valorisation des compétences actualisées, des métiers et des carrières ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.
- Permettre à toutes les personnes en situation de handicap se trouvant dans l'incapacité de travailler, de manière temporaire ou durable, de percevoir un **revenu minimum d'existence au moins égal au seuil de pauvreté** et dont le mode de calcul doit reposer sur l'individualisation.
- **Renforcer la participation des personnes en situation de handicap**, via les associations représentatives, dans les processus de prise de décision publique à tous les niveaux (national, régional et municipal).

Plus d'infos sur : www.collectifhandicaps.fr

APHPP : « 80 propositions pour rattraper le retard français sur le front du handicap »

À l'approche de l'anniversaire de la loi Handicap du 11 février 2005 et dans le cadre des élections présidentielles, l'Association pour la Prise en compte du Handicap dans les Politiques Publiques et Privées (APHPP) publie un livre blanc qui formule « 80 propositions pour rattraper le retard français sur le front du handicap et de l'accessibilité ». Voici quelques-unes de ces propositions, portées par Matthieu Annereau, Président de l'APHPP, Député suppléant, et Conseiller Municipal de St Herblain.

Transformation du secrétariat d'État au handicap actuel en Ministère

L'APHPP préconise que le portage politique du handicap rentre aujourd'hui dans une nouvelle ère avec l'évolution du secrétariat d'État au handicap en ministère. Et ce pour donner plus de poids politique au sujet, structurer les travaux spécifiques sur l'éducation inclusive et l'accessibilité, attribuer une administration au dispositif.

L'école inclusive

L'inclusion scolaire est un droit sacralisé par la loi de 2005 et la convention internationale des Nations Unies relative aux droits des

personnes handicapées ratifiée par la France 2010. Avec 385 000 élèves en situation de handicap scolarisés à la rentrée 2021, nous avançons sur cette voie mais beaucoup reste à faire tant sur un nombre d'enfants scolarisés en milieu dit ordinaire qui doit augmenter, tant sur une qualité d'inclusion qui doit s'améliorer.

L'accessibilité

Le législateur avait tout à fait perçu l'importance de l'accessibilité dans la loi de 2005, mais force est de constater qu'en 2022 nous n'en sommes toujours pas à la France accessible visée à horizon 2015. Parmi les propositions de l'APHPP : la création d'un Fonds finançant l'innovation en lien avec le handicap, avion bas carbone et... accessible avec embarquement possible des fauteuils roulants à bord, reconnaissance de la LSF Langue des Signes Françaises (sensibilisations dans les écoles et entreprises, campagne nationale de sensibilisation), l'interdiction de la graphie de l'écriture inclusive ou l'individualisation de l'ensemble des minimas sociaux et de l'AAH Allocation Adultes Handicapés.

Plus d'infos sur : www.aphpp.org

Fonds Handicap et société : une plateforme d'expression numérique à destination des candidats

Dans le but d'éclaircir les positions des candidats en matière de handicap, d'autonomie, de santé et de solidarité, le Fonds Handicap & Société met à disposition des Français une « plateforme numérique d'expression ». Construite de manière pédagogique et accessible à tous, celle-ci propose une synthèse globale des propositions en lien avec le handicap de chacun des grands candidats déjà déclarés. En parallèle, elle appelle tous les citoyens qui le souhaitent à s'exprimer et à donner leur avis en ligne, sachant que leurs réflexions pourront, par la suite, être valorisées par l'association auprès des candidats.

« L'objectif est de mettre en perspective les différentes visions de la politique sociale de demain au travers d'un décryptage réalisé par une journaliste et un sociologue, tous deux spécialistes du

handicap, de l'autonomie et de la protection sociale », explique Chantal Lebatard, Présidente du Fonds Handicap & Société.

« Parce que le partage des bonnes pratiques participe au retour d'expérience et nourrit les réflexions, nous

avons créé une rubrique intitulée « regard citoyen » qui s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent s'exprimer, donner leur avis et réagir à nos côtés pour une société plus juste. Ces propositions et prises de parole

citoyennes seront exposées et valorisées sur notre plateforme et dans un plaidoyer qui sera publié dans un second temps », complète Stéphane Bridel, Directeur général du Fonds Handicap & Société.

Pour en savoir plus : www.incite-fhs.fr



Collectif Je t'aide : « 10 propositions pour qu'aider ne rime plus avec s'épuiser »

Afin d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle, le Collectif Je t'Aide formule 10 propositions pour améliorer le quotidien des aidants et « pour qu'aider ne rime plus avec s'épuiser ».

- 1. Former les professionnels** au repérage et l'orientation des aidants quels que soit leur âge (Santé, sociaux, médico-sociaux, Education nationale, médecine du travail, employeurs, fonctions RH et acteurs des séjours de vacances).
- 2. Conduire une étude nationale** pour mettre à jour les statistiques sur les aidants.
- 3. Rendre visibles les aidants :** auprès des pouvoirs publics en les associant à la création, le

suivi et l'évaluation des politiques publiques ; auprès du grand public en menant des campagnes de sensibilisation nationales sur les aidants.

- 4. Revaloriser les métiers du soin,** de l'accompagnement et du lien (Aides à domicile, personnels hospitaliers, AVS, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux, coordinateurs de parcours, aides médico-psychologiques, mandataires judiciaires...) et augmenter leur nombre.
- 5. Augmenter les plans d'aide** et baisser le reste à charge des aidants afin de permettre l'accessibilité financière des services aux aidés et de mieux optimiser la coordination des professionnels à domicile.

- 6. Simplifier les démarches administratives** et accompagner les aidants dans ces démarches. Développer et rendre accessibles les droits aux aidants.
- 7. Mieux valoriser les années d'aidance** dans le calcul des droits à la retraite et valoriser les acquis d'expériences.
- 8. Élargir le congé de proche aidant** (Hausse de l'indemnisation, extension de la durée, permettre un congé par proche aidée et aux aidants d'une personne en situation de handicap entre 50 et 79 %...).
- 9. Rendre effectif le droit au répit** par la diversification de solutions de répit adaptées et de qualité et leur accessibilité financière.

- 10. Créer un bilan de santé annuel pour les aidants** et garantir des consultations psychologiques gratuites, dès l'annonce du diagnostic de l'aidé et tout au long du parcours
« Aujourd'hui en France, 11 millions d'aidants effectuent un travail invisible et gratuit. Bien qu'ils participent pleinement à notre système de soin et de protection sociale, leur contribution, essentielle, n'est pas reconnue, a commenté le collectif. Parce que l'aidance est une question fondamentalement politique, le Collectif Je t'Aide demande aux candidats à l'élection présidentielle de prendre dès aujourd'hui position publiquement pour les aidants, en s'engageant sur un dispositif de soutien national ».
Plus d'infos sur :
<https://associationjetaide.org>

Droits des personnes en situation de handicap : APF France handicap présente son Observatoire

À l'approche des élections présidentielles et à l'occasion du Comité Interministériel du Handicap du 3 février 2022, l'association APF France handicap publie la 1^{re} édition de son « Observatoire des droits ».

Guides les usagers, dresser un état des lieux mais aussi interpeller le Gouvernement et les candidats à l'élection présidentielle : Tels sont les objectifs de la 1^{re} édition de l'« Observatoire des droits » de l'APF. À travers ce document informatif et pédagogique, l'association déplore de nombreux obstacles à l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap. Pour tenter d'y remédier, elle propose de nombreux conseils pratiques, classés par catégories. Elle y présente également son dispositif de soutien Handi-Droits.

Des données recueillies via le dispositif Handi-Droits de l'APF

Handi-Droits, c'est le dispositif d'aide pour l'accès aux droits mis en place par APF France Handicap, en 2020, à destination des personnes en situation de handicap.

Géré par un réseau de 200 référents territoriaux salariés et bénévoles, celui-ci donne accès à de nombreux outils et informations juridiques grâce à une plateforme en ligne accessible à tous. La plateforme permet notamment aux internautes de poser en ligne des questions juridiques. Celles-ci sont ensuite traitées par des acteurs formés sur la défense des droits dans de nombreux domaines : aides sociales, allocations/prestations MDPH, assurances, assurance maladie, assurance vieillesse, cartes, discrimination, logement, emploi/travail, indemnisation, invalidité, protection des personnes, santé, scolarité, transport.

Depuis sa création, soit du 1^{er} septembre 2020 au

15 décembre 2021, ce dispositif a permis de répondre à plus de 3 000 demandes. C'est à la fois sur les données recueillies via ce dispositif et l'analyse des questions posées par ses adhérents que repose l'Observatoire des Droits. Ainsi, voici le principal enseignement qui est ressorti de cette première édition : les personnes et leur famille se heurtent à de nombreux obstacles pour faire valoir leurs droits, tant en termes d'accès à l'information que d'application des textes législatifs et réglementaires.

« APF France handicap espère vivement que le prochain quinquennat sera l'occasion d'avancer vers une réelle effectivité des droits. La voix des millions de personnes en situation de handicap et de leurs proches doit enfin être clairement entendue », commente l'association.

Remédier au manque d'informations adaptées

Selon APF France Handicap, l'information en matière de droits des personnes en situation de handicap est aujourd'hui insuffisante et inadaptée, avec des textes mal interprétés ou inappliqués. D'où l'intérêt de mettre à leur disposition un guide pratique qui synthétise l'ensemble de leurs droits et les solutions pour les faire valoir.

« Les personnes en situation de handicap et leur famille sont amenées à gérer de nombreuses démarches administratives pour accéder à leurs droits et ce, dans tous les domaines de la vie, explique-t-elle. Malgré l'existence des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), les personnes expriment un réel besoin d'écoute et de conseil pour les orienter face au manque d'informations disponibles, à leur éparpillement et à leur complexité ».

L'APF constate d'autre part que les textes législatifs et réglementaires sont régulièrement mal inter-

prétés et que certains dispositifs ne répondent que partiellement aux besoins. En outre, les sollicitations reçues font état de nombreux cas de refus d'appliquer certains droits et de discriminations. Il y a donc un besoin fort d'accompagnement juridique, notamment en matière de recours lorsque les droits ne sont pas respectés ou mis en œuvre.

Parmi les grands constats qui ressortent de l'Observatoire des droits :

- **De nombreux problèmes persistent en matière d'allocations et de prestations**
 - AAH : un manque de clarté des informations et des difficultés d'accès aux droits via les Caf
 - PCH parentalité : de nombreux parents encore trop souvent exclus
 - Contrôle d'effectivité de la PCH aide humaine par le Conseil départemental : la nouvelle législation non appliquée par certains départements
- **En matière d'emploi**, les obstacles à l'obtention d'un aménagement du poste de travail persistent dans de nombreux cas.
- **Concernant la santé**, l'accès aux soins reste fragilisé et les surcoûts sont souvent non pris en charge par l'assurance maladie.

L'observatoire démontre également un manque criant d'AESH sur la plan de la scolarisation, une obtention de prêts encore trop difficile, une accessibilité des logements mise à mal et des préjugés et discriminations qui perdurent.

« Outre le retard pris dans de nombreux domaines, le pays n'a pas encore intégré l'approche du handicap fondée sur les droits humains, il se base sur un « modèle médical et les approches paternalistes du handicap », précise APF France handicap souhaite que l'Observatoire des droits serve d'indicateur pour faire progresser les politiques publiques. ♦



Une carte de paiement révolutionnaire pour les personnes déficientes visuelles et autres handicaps

La carte HandSome, imaginée et co-créée par Julien Delamorte, se connecte au Smartphone, et offre à la personne déficiente visuelle la possibilité de procéder au paiement sur le terminal d'un commerçant, de retirer de l'argent sur un distributeur (DAB) ou d'effectuer un paiement en ligne en toute sécurité en suivant chaque étape de l'opération. Rencontre avec son inventeur Julien Delamorte, qui propose aujourd'hui bien plus qu'une carte bancaire, adoubé par le réseau MasterCard, Gemalto, société générale et le Crédit Agricole. Il nous fait part de la genèse de son projet et des perspectives de ce qui pourrait ressembler à une révolution des services bancaires.



Julien Delamorte, co-créateur d'HandSome.

Comment vous est venue l'idée de mettre au point cette carte ?

Je suis concerné par le handicap puisque déficient auditif, et à l'époque où j'ai commencé à réfléchir aux carences des services bancaires en matière de handicap, je travaillais dans une banque. J'ai souhaité concilier le monde du handicap dans lequel je vis avec le monde de la banque dans lequel je travaillais. J'ai essayé de répondre aux problèmes des personnes en situation de handicap dans la banque et aux services bancaires. Avec Jean-Philippe Gautier, cofondateur de HandSome, nous avons réalisé une cartographie de l'ensemble de produits et services bancaires qui existaient sur le marché français. Nous sommes posé cette question : Étaient-ils accessibles, partiellement accessibles ou pas accessibles pour chaque famille de handicap ? Nous avons constaté que si les agences étaient accessibles aux personnes déficientes motrices, la salle des coffres ne l'était jamais. Pour les déficiences auditives et visuelles, l'accessibilité était quasi nulle à tous les niveaux de l'agence. Nous avons ensuite sondé des personnes dans 5 catégories de handicap.

Quelles furent vos conclusions ?

Le résultat c'est que **sur les 200 produits et services bancaires proposés en France 97 % ne sont pas accessibles.** Mais s'il y a un service bancaire évident que tout le monde utilise, qui n'était pas du tout accessible pour deux populations - les déficients visuels et les déficients moteurs - c'est la carte bancaire. Il fallait soit modifier tous les terminaux de paiement, soit mettre sur le marché une nouvelle carte pourvue d'options jusqu'alors inexistantes. Si les difficultés d'utilisation de la carte de paiement par les déficients visuels sont évidentes et sources même d'abus et d'escroqueries, en ce qui concerne les personnes déficientes motrices, elles sont d'un autre ordre. L'accès physique au magasin est souvent un problème mais aussi à une station service, à un DAB ou tout autre terminal de paiement mal positionné ou mal conçu. Certaines personnes en sont réduites à donner leur code au commerçant pour effectuer le paiement, ce qu'il faut à tout prix éviter. Notre réponse est d'apporter une vocalisation de la procédure de paiement et une validation du code de paiement directement depuis le Smart-

phone du client. Ce qui de fait n'impose plus d'être à proximité du terminal de paiement.

Vous avez créé un nouveau service bancaire et une nouvelle carte de paiement, qu'en-est-il de la sécurité des utilisateurs ?

Une fois que nous avons conçu cette carte, pour la produire, nous sommes allés voir Thalès, qui a accepté de la produire dans ses propres usines en France. En matière de sécurité, notre carte est certifiée par MasterCard, le maître mondial en la matière. Enfin, ces cartes sont émises dans un réseau bancaire sécurisé comme une carte bancaire classique. Nos partenaires garantissent la qualité, la sécurité et la confidentialité de notre carte au même niveau que n'importe quelle autre carte bancaire. Toute est conçu, fabriqué et sécurisé en France.

Comment peut-on se procurer cette carte ?

Aujourd'hui la carte est émise sur deux réseaux de distribution. Le premier c'est nous, HandSome, qui vendons notre carte en direct car nous souhaitons avoir nos clients pour nous appuyer sur leurs expertises lors de la création de nouveaux services bancaires plus inclu-

sifs. D'autres banques se sont intéressées à notre carte et la diffusent en avant-première, c'est le cas de la caisse du Crédit Agricole Normandie Seine. Nous sommes en cours de discussion avec d'autres banques en France et à l'étranger, notamment au Brésil, en Angleterre et en Espagne. Toutes les cartes émises nous ont montré que tout fonctionne bien. Nous allons lancer une nouvelle émission de 3000 cartes, principalement à destination des personnes déficientes visuelles. Le bénéfice caché de notre carte, c'est qu'elle traduit instantanément en français la procédure de paiement, quel que soit le pays dans lequel on l'utilise. C'est donc un produit d'inclusion pour tous. Aujourd'hui HandSome c'est aussi ce qu'on appelle une néo banque accessible avec une application mobile (telle que N26, Lydia...). Ce qui signifie que l'utilisateur de notre carte peut ouvrir un compte chez nous, déposer ses revenus, effectuer des paiements. Nous bénéficions de toutes les accréditations et notre seule limite, c'est que nous ne pouvons pas octroyer de crédit immobilier.

◆ **Propos recueillis par JMMC**

Pour en savoir plus :
[howtobehandsome.fr /](http://howtobehandsome.fr/)
[contact@only4all.com / 07 56 85 59 04](mailto:contact@only4all.com)

L'inclusion scolaire clamée par le gouvernement est-elle une réalité, une obsession ou un leurre ?

Les propos d'Eric Zemmour sur « *l'obsession de l'inclusion* » ont fait couler beaucoup d'encre et posent la question de ce qu'est la réalité de l'inclusion et de l'inclusion scolaire, dans une France soumise aux nombreuses déclarations d'intention du gouvernement. Nous avons échangé à ce sujet avec Stéphane Forgeron.



Stéphane FORGERON

Dans votre livre « *Handicap : l'amnésie collective* » aux Éditions Dunod, vous mettez en avant l'école inclusive. Aussi, suite à la polémique Éric Zemmour sur l'accueil des enfants handicapés à l'école, que vous inspirent les prises de positions sur ce sujet ?

Les mots ont un sens : on continue de parler d'accueil et non de scolarisation. Force est de constater que le concept d'inclusion est galvaudé et personne n'a souligné que notre système scolaire est tout sauf inclusif. Il est même discriminant, puisque les enseignants peuvent refuser un élève handicapé au sein de leur classe. Aux États-Unis, une telle attitude vaut une mise à pied sur-le-champ.

Face au tollé provoqué par ses déclarations sur l'obligation d'accueil-

lir les enfants handicapés dans des établissements scolaires traditionnels, le candidat Zemmour a dû s'y reprendre à trois reprises pour expliquer sa pensée : « *Sauf les gens qui sont légèrement handicapés qui peuvent rentrer dans la classe, pour le reste je pense que l'obsession de l'inclusion est une mauvaise manière faite aux autres enfants et à ces enfants-là* ». Et il a précisé sa pensée en disant qu'il dit la vérité : « *Je ne veux pas que l'obsession de l'inclusion nous prive et nous conduise à négliger la nécessité d'établissements spécialisés* ».

Une telle controverse met en lumière qu'au pays des droits de l'Homme, les élèves handicapés vivent dans une société qui les exclut. Dans nombre de pays développés (ex. Italie, USA, Norvège, Finlande), une telle controverse n'aurait pas de sens, puisque les politiques publiques partent du principe que tous les apprenants doivent être scolarisés à l'école du quartier, et pas simplement inscrits.

Pour autant, les autres réactions pro-inclusion ont été guère satisfaisantes, chacun ayant une vision différente de l'inclusion. La Secrétaire d'État en charge du médico-social, Sophie Cluzel, a fait part de son indignation en fustigeant « *une vision misérabiliste et excluante du handicap* ». Pourtant, elle a été très critiquée sur les réseaux sociaux par les personnes handicapées, car sous le quinquennat Macron aucun plan d'actions n'a été mis en œuvre pour initier un début de commencement de démarche inclusive. Gilbert Montagné a déclaré

sur BFM TV : « *Ce qu'on veut [pour les enfants handicapés] c'est de l'amour* ». Des présidents d'associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux ont déclaré qu'ils sont pour l'école inclusive tout en faisant du lobbying en coulisse pour la création de toujours plus de places dans des classes spéciales.

Sur le fond, nombre de parents d'enfants handicapés semblent en phase avec le candidat Zemmour, affirmant que le système scolaire n'est pas adapté à leurs enfants en raison de classes surchargées et d'enseignants non formés à la diversité des publics. Ce constat est globalement partagé dans le champ du handicap. Or, c'est un non-sens de parler d'inclusion dans un tel contexte.

D'après le candidat Zemmour, la France aurait donné la priorité à l'inclusion, confondant la mode de l'inclusive washing du Gouvernement et la réalité du terrain. Malheureusement, son analyse a porté ses fruits dans une partie de la population : des gens estiment qu'il ne faut pas mélanger les enfants non handicapés avec ceux dits différents.

Ce débat est donc plus complexe que le spectacle proposé par certains médias. Cela fait des années que vous travaillez sur l'inclusion : pouvez-vous nous donner une définition de ce concept au sens des standards internationaux ?

L'Éducation nationale part du principe que les enfants et adolescents vivant avec un handicap dit lourd (ex.

intellectuel, infirme moteur cérébral, autisme) ne peuvent pas être scolarisés à l'école du quartier. Leurs incapacités sont systématiquement mises en avant pour ne pas remettre en cause des pratiques professionnelles d'un autre temps et ainsi se débarrasser d'un « fardeau » en le confiant à des associations gestionnaires. Ces associations osent même parler d'inclusion au sein de leurs établissements.

99 % des enseignants Français ne connaissent pas ce concept par manque de formation, et pas davantage leur ministère de tutelle. Or, à travers des politiques publiques inclusives très développées à l'étranger depuis plusieurs décennies, cette démarche est acceptée par nombre de parents d'enfants handicapés qui voient leurs enfants épanouis.

Pour l'UNESCO, l'école inclusive est la stratégie qui s'attache à la façon de transformer le système éducatif d'un pays et d'améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, de manière à s'adapter à la diversité des apprenants et à promouvoir la réussite scolaire de tous les élèves, y compris ceux avec un handicap dit lourd. Adopter une approche inclusive, c'est définir et appliquer des politiques publiques offrant les mêmes possibilités à tous les élèves de recevoir une éducation de haute qualité et appropriée (ex. Finlande), qui leur permettra d'exploiter pleinement leur potentiel, indépendamment de leur sexe, de leur origine, d'une caractéristique (physique, sensorielle, cognitive) ou de leur environnement social et économique. Ce concept, totalement dévoyé en France, ne concerne pas que les élèves handicapés.

L'expression école *inclusive* fait référence aux stratégies visant à scolariser les apprenants avec des besoins spécifiques à l'école du quartier sur un pied d'égalité avec les élèves n'éprouvant pas de difficultés particulières pour suivre les cours. Cette vision est toutefois quelque peu réductrice. En effet, un système éducatif inclusif s'attaque aux facteurs qui créent l'exclusion, d'où la nécessité de la mise en place de politiques agissant sur les causes de l'exclusion, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système scolaire.

S'adapter à la diversité des besoins éducatifs nécessite : 1) de transformer en profondeur les programmes scolaires rigides et surchargés ; 2) d'adopter des stratégies d'enseignement et d'apprentissage plus participatives ; 3) de renforcer les programmes de formation initiale et continue des enseignants.

L'inclusion est un moyen de lutter activement contre l'exclusion par le recours à la démarche pédagogique

la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, qui ne ressent pas la nécessité (et qui n'est pas incité) de s'adapter aux besoins de tous les élèves ; de l'autre, un système d'éducation spéciale, financé par le ministère de la Santé, qui accueille les enfants exclus du système dit ordinaire, du moins ceux qui ne sont pas sur liste d'attente. Ce deuxième système, filière parallèle fonctionnant en dehors du droit commun, tente de

« L'inclusion scolaire n'apporte que des avantages à tous les élèves, handicapés ou non »

de la *conception universelle de l'apprentissage*, stratégie d'enseignement permettant d'améliorer sensiblement l'apprentissage pour tous les élèves, quels que soient leur âge, leur origine (ex. étranger), leurs capacités (élèves ayant de très bons résultats) ou leur situation (ex. socioéconomique).

Comment expliquer le paradoxe français qui prône l'inclusion tout en continuant de développer le modèle des associations gestionnaires ?

C'est la politique du « *en même temps* » dans sa quintessence. L'inclusion n'a jamais été une priorité du Gouvernement. Les écoles spéciales sont souvent citées comme une orientation répondant aux besoins de l'éventail d'élèves avec un handicap dit lourd.

Cette tendance est inquiétante, compte tenu des effets négatifs du placement en institutions démontrés dans des travaux de recherche. Après des décennies d'expérimentations au niveau international, l'éducation spéciale (ou séparée des élèves non handicapés) n'a pas produit les résultats escomptés. On y oriente par facilité un trop grand nombre d'élèves, qui s'en trouvent dévalorisés, exclus de toute vie sociale et « *pathologisés* ».

En France, l'éducation des personnes handicapées est une compétence du ministère de la Santé en fonction de la lourdeur supposée d'un handicap. Dit autrement, deux systèmes scolaires coexistent : d'un côté, un système dit ordinaire sous

remédier aux défaillances du système éducatif, par le biais de ressources additionnelles considérables, en des lieux séparés, la plupart du temps loin des centres-villes.

L'Éducation nationale est en grande partie responsable de l'insuffisance des acquis des élèves handicapés, insuffisance que l'on attribue à la « *déficience* » diagnostiquée. Cette conception de l'éducation part du principe que les difficultés sont liées à l'élève.

L'inclusion implique à l'inverse de n'exclure personne au départ ; elle suppose également la fusion entre l'éducation spéciale et l'enseignement ordinaire. Les écoles inclusives n'essaient pas d'aider les élèves en difficulté en particulier ; elles tentent plutôt de tenir compte des besoins de tous les élèves et d'adapter l'enseignement en conséquence. Cela exige notamment de cesser de chercher des explications à l'échec scolaire au regard d'un handicap donné (ex. polyhandicap), et d'analyser les obstacles à la participation et à l'apprentissage de certains élèves dans le système éducatif.

Les débats n'en finissent plus sur les risques liés à l'inclusion de tous les élèves, alors qu'au regard de bonnes pratiques à l'étranger (ex. Canada, Italie), rien ne justifie pour les Nations Unies le maintien de structures séparées pour les enfants et adolescents handicapés au sein du système éducatif. La pratique de l'inclusion scolaire n'apporte que des avantages à tous les élèves, handicapés ou non. ♦

Vêtements adaptés aux personnes malades : *Rue du Colibri apaise les soins*

« Rue du colibri » est une entreprise qui conçoit des vêtements adaptés pour les personnes malades. Zoom sur cette initiative rare et remarquable avec Angeline Ribadeau-Dumas, cofondatrice du projet.



Lucie Gueyffier et Angeline Ribadeau-Dumas, fondatrices de la société « Rue du Colibri ».

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Angeline Ribadeau-Dumas, j'ai cocréé la société « Rue du Colibri » avec mon associée Lucie Gueyffier. On aide les personnes en parcours de soins avec des vêtements et accessoires à la fois pratiques, confortables et stylés. Autrement dit, des vêtements qui ne disent pas « je suis malade », et qui aident au quotidien des patients. Nous travaillons sur l'estime de soi et sur la facilité pour les patients.

Comment vous est venue cette idée originale ?

En 2018, je suis tombée malade d'un cancer. J'ai donc eu des soins pendant 15 mois et en particulier des soins de chimiothérapie. La première fois que j'ai eu ces soins, je n'ai pas vraiment compris le fait qu'on me demande de me déshabiller, cela m'a profondément choquée.

Cela ne paraît rien, mais, en tant que patient, c'est notre intimité qui est touchée car on peut être jusqu'à 8 dans une salle, ce qui peut nous mettre mal à l'aise. C'est donc en séance de chimio que j'ai pris mon cahier et que j'ai commencé à dessiner les premiers vêtements.

Pouvez-vous nous raconter l'histoire du projet ?

Une fois l'idée venue, j'ai contacté Lucie, rencontrée lors d'un Executive MBA (Master of business administration), formation qui permet aux professionnels d'élargir leurs compétences. Au début, après avoir écrit le projet, nous avons réfléchi à la manière de rencontrer d'autres patients, communiquer, vendre les produits et où les vendre. Nous avons ensuite rédigé un « business plan », et défini la feuille de route pour développer l'entreprise. Il y a eu quelques difficultés pour notre entreprise « Rue du colibri ».

Quelles sont justement les difficultés particulières que vous avez pu rencontrer ?

La principale difficulté a été de rentrer dans le monde médical et de travailler avec les médecins et les prescripteurs. Il a fallu comprendre « qui fait quoi » dans un hôpital. L'autre difficulté particulière pour nous, c'est que notre entreprise a été créée la veille du Covid, en février 2020. Les hôpitaux étaient fermés aux visites pendant cette période. Il était donc difficile d'avoir des rendez-vous dans les hôpitaux et ceci est valable encore à l'heure

d'aujourd'hui. Mais ce n'est pas tout, nos revendeurs sont soit des prothésistes capillaires, soit des pharmacies, et aujourd'hui les pharmacies vaccinent et font des « tests Covid », il y a quasiment plus de place pour le reste.

Quels sont les moyens que vous mettez en place pour vous faire connaître ?

Nous sommes actifs sur les réseaux sociaux. Nous sommes également présents sur certains salons comme « Innova'Lyon » qui fait partie de la foire de Lyon. L'autre façon qui marche le mieux et que nous essayons d'obtenir, ce sont les relations presse, des articles pour que les gens découvrent et se documentent. Quand ils lisent un article dans un magazine, ils sont généralement convaincus de la qualité du produit.

À qui sont destinés vos produits, seulement aux malades du cancer ?

Au début, nous sommes parties exclusivement sur la pathologie du cancer pour les gens qui sont munis d'un Portàcath® - petit boîtier implanté sous la peau pour faciliter les injections - (ou chambre implantable) au niveau du thorax, ou d'un PICC Line au niveau du bras. Mais on s'est rapidement rendu compte que ces dispositifs existaient pour d'autres pathologies, comme la mucoviscidose. Il est donc important de prendre en compte toutes ces maladies et de faciliter la vie de tous ces patients. Les activités de l'entreprise sont donc bien plus larges qu'à ses débuts.

De qui est composée votre équipe à l'heure actuelle ?

Nous sommes actuellement au nombre de trois : Lucie, mon associée, moi-même, et une alternante en communication, car ce domaine est particulièrement important.

Avez-vous des concurrents sur le marché ?

Quand « Rue du colibri » est arrivé sur le marché, il n'y avait pas de concurrents. Mais aujourd'hui, deux concurrents sont présents. Même s'ils ne sont pas exactement dans le même domaine que nous, car un de ces deux concurrents s'oriente vers la maternité, par exemple. Le marché reste quand même très peu fourni.

Vos produits se vendent à l'heure actuelle exclusivement en ligne ou dans des magasins, avez-vous pour projet d'ouvrir votre propre boutique quelque part en France ?

En effet, nos ventes se réalisent en BtoC - de l'entreprise au consommateur - ainsi qu'avec des « market place ». Nos produits sont

pour d'autres pathologies, c'est notre ambition numéro 1. Nous aimerions aussi être diffusées en Belgique et en Suisse.

Pouvez-vous nous présenter les particularités de vos produits ?

L'une des principales particularités de nos produits est d'éviter la dénudation du patient pendant les soins. En effet, nos vêtements sont équipés de boutons-pression permettant à l'infirmière d'ouvrir sur le côté, de désinfecter la zone et de laisser passer les tubes entre deux boutons-pression. Tous nos vêtements sont également des habits que l'on pourrait porter tous les jours au travail ou dans la rue.

D'autres inventions ?

Oui, nous avons mis en place un manchon textile composé d'un peu d'élasthanne. On peut donc en toute autonomie mettre ce manchon au-dessus du dispositif médical localisé dans la partie haute du bras, ce qui lui permet de ne pas bouger et donc d'éviter les risques d'arrachements. Une

« Nous travaillons sur l'estime de soi et sur la facilité pour les patients »

également diffusés dans 3 types de boutiques : celles spécialisées autour du cancer, des prothésistes capillaires (perruquiers) ainsi que les pharmacies. Nous avons à l'heure d'aujourd'hui une soixantaine de points de vente. Quant au fait d'ouvrir notre propre boutique, ce n'est pas du tout dans nos réflexions. Cependant, nous avons pour projet de mettre en place des boutiques éphémères dans certaines villes avec d'autres partenaires du secteur

Quels sont vos ambitions et vos projets à court et moyen terme ?

Nous avons pour projet de continuer à créer des vêtements

fois de plus, le patient gagne en sérénité et n'est pas montré à la vue de tout le monde.

Aimeriez-vous ajouter quelque chose qui vous tient à cœur ?

Oui, j'aimerais ajouter que nous avons fait le choix d'utiliser uniquement des matières de qualité et de fabriquer nos produits en Europe. Comment se mesure la qualité ? Nous avons des tissus 95 % coton, un coton ultradoux et certifié Oeko-Tex® (sans substance nocive). Nous travaillons avec un styliste pour avoir de jolies coupes. Bref, nous accordons un son particulier aux matières et finition. Nous avons également fait le



Un T-shirt adapté aux personnes malades, avec plusieurs boutons-pression permettant de faciliter les soins. © RUE DU COLIBRI



Rue du Colibri propose des vêtements adaptés à tous les profils. © RUE DU COLIBRI

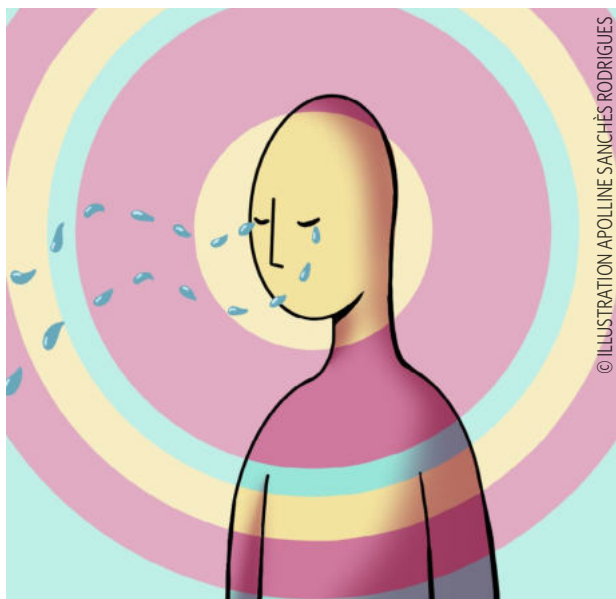
choix de fabriquer en Europe et pas en Asie pour la qualité et surtout dans un souci d'écologie. Un dernier point pour finir, j'aimerais signaler que « Rue du colibri » est une entreprise avec un statut ESS, c'est-à-dire une société de l'économie sociale et solidaire.

◆ Propos recueillis par Tom Vignals



Catherine Sanchès est Psychologue - Gérontologue.

Des mots mouillés



Il ne s'agit pas de simplifier. Au contraire, il vaut mieux que les choses restent complexes quand on cherche à parler des pleurs. Et c'est à prendre chaque fois au sérieux. Il me semble même nécessaire de se méfier des rapides relations de causalité entre larmes et circonstances. Je ne pleure pas forcément quand je suis triste, et inversement... Lors d'un deuil, il serait attendu un chagrin, le mouchoir à la main ? Est-ce là un indicateur fiable de ce que nous ressentons ? Ne pleure pas qui veut.

D'ailleurs, y-a-il toujours une logique au fait de pleurer ? Je me souviens de ce monsieur interviewé par la télévision pour raconter le drame qu'il venait de traverser. Il parlait en direct. De manière détaillée et avec un ton posé, il décrivait des faits dramatiques et comment il

avait pu craindre pour sa vie. Et, d'un seul coup, j'ai entendu la voix se voiler, les yeux s'humidifier, il s'est excusé et a dit : « *Je voudrais remercier mes pairs pour la solidarité...* ». Même la journaliste était émue alors qu'elle pouvait aussi se réjouir de cet élan de solidarité, elle ne savait plus comment finir. Tant pis, cette fois-là, j'ai aimé

« On voit mieux certaines choses avec des yeux qui ont pleuré », proverbe ivoirien

le cafouillage à l'antenne parce qu'il parlait de la vie comme elle va. On ne maîtrise pas tout, n'est-ce pas ?

C'est comme cela qu'un monsieur m'a confié son désarroi : « *Je pensais que j'y arriverai. Je voudrais que rien ne me soit reproché.* » Et les larmes

sont venues dans le silence de cette confidence. Était-ce utile ? Peut-être ont-elles aidé cet homme à se frayer un chemin vers sa vie psychique, ses émotions... et lui ont permis, en les reconnaissant, un travail d'adaptation. Toujours est-il que ce n'était pas une catastrophe, juste une étape difficile à franchir. Mais à plus de 80 ans, il avait dû entendre bien souvent que les messieurs se doivent de ne pas se montrer ainsi... Et pourtant, « *on voit mieux certaines choses avec des yeux qui ont pleuré.* » (Proverbe ivoirien)

Si les hommes pleurent, les femmes aussi. Et même les psychologues ! C'est dérangeant, certes. Mais ça prouve qu'on est bien vivant. Et, même avec le recul, je ne suis pas sûre que j'aurais pu vivre autrement ce moment-là. Il s'agit de la première fois que j'ai entendu d'où venaient les pleurs de cette femme. Après avoir parlé de sa condition d'aidante, elle confia : « *Rendez-vous compte, je souhaite que*

une vieille dame à mon propos : « *Sachez Madame, que je ne ferai votre métier pour rien au monde. Faire pleurer les gens ? Non, merci. Je ne sais pas comment vous pouvez garder le moral d'ailleurs.* » J'ai dû la rassurer. Primo, les psy sont des humains. Deuzio, comme c'est un métier, ça se travaille. Tercio, on peut traverser les mêmes épreuves et se faire prendre aussi la larme à l'œil.

Dernièrement, au travail, j'ai d'ailleurs pleuré de manière inattendue. C'est arrivé lors d'un échange avec un agent du service des ressources humaines. Je demandais des informations sur l'organisation du congé du proche aidant de manière fractionnée, de manière personnelle. Et la réponse reprenait les démarches pour le congé de solidarité familiale... Vous n'avez pas compris pourquoi les larmes me sont montées au nez plutôt que la moutarde ? Je vous donne un indice. Dans le second cas, l'employé demande à se rendre disponible pour un proche en fin de vie...

En fait, je me trompe. La vraie dernière fois, ce n'est pas celle-là. J'ai dû m'essuyer le visage dans une toute autre circonstance. J'assistais à un concert en compagnie de mon mari. C'était mon cadeau d'anniversaire... D'il y a deux ans. L'événement avait été reporté deux fois pour cause de COVID. Quand j'ai entendu le chanteur entonner une de mes chansons préférées, elles sont venues toutes seules. Des larmes de joie ?

◆ Catherine SANCHÈS



Je m'appelle **Olivier Ducruix**. Je suis malvoyant, artiste dans le domaine de la musique, et ingénieur. Pratiquant la voile, je suis également porteur du projet Cécivoile dont l'objet est de développer la pratique de ce sport pour les personnes déficientes visuelles. N'hésitez pas à me contacter si vous le souhaitez ! Mon adresse mail : Olivier.ducruix@wanadoo.fr mon site internet : <http://olivierducruix.com> et ma page Facebook : www.facebook.com/olivierducruixchanson/

Ange Olivier Paravoile France RS Venture 2022 – 2025 : Un nouveau défi

Chers lectrices et lecteurs assidus qui suivez ma chronique depuis 3 ans déjà (comme le temps passe vite), je ne vous apprendrai rien en disant cela, et pourtant j'aime à rappeler que la voile a la particularité d'être un sport particulièrement bien adapté à tous types de handicaps. À bord du voilier, chacun, qu'il soit valide ou handicapé – moteur, visuel, auditif, atteint de troubles cognitifs ou psychologiques – se confronte aux éléments et à ses adversaires, avec ses propres armes et son savoir-faire dans un esprit combatif, où chacun apporte sa pierre à l'édifice, élève le talent de son équipage, et repousse ses propres limites.

C'est bien dans cet esprit qu'en septembre dernier, Ange Margaron et moi-même, sous l'impulsion de Pierre Gins (principal moteur du développement du handivoile en Corse, et formateur d'Ange pendant plusieurs années), avons décidé de nous lancer un nouveau défi : « **Ange Olivier Paravoile France RS Venture 2022 - 2025** ». Il s'agit de représenter la France sur le circuit Paravoile World Sailing. À bord d'un RS Venture dériveur sportif spécialement adapté, les régates se pratiquent en double, c'est-à-dire en équipages de 2 personnes en situation de handicap. Le circuit Paravoile, c'est un ensemble de compétitions nationales et internationales où s'affrontent les meilleurs équipages de chaque pays.

Ainsi, notre projet constitue à la fois un défi sportif de haut niveau, une aventure humaine extraordinaire et une formidable sensibilisation au handicap. C'est l'illustration du bonheur de sportifs passionnés qui iront au bout de leurs rêves. C'est l'innovation au service du handicap, génératrice de progrès pour tous. Notre action doit aussi concourir au retour du Paravoile aux Jeux Paralympiques de Los Angeles car il a tout simplement été débarqué des

Jeux depuis Tokyo, et pas réintégré pour Paris malgré les efforts de la France, pays organisateur, et de la fédération internationale de voile (worldsailing). Aussi, tous les acteurs impliqués dans le Paravoile, à tous les niveaux, mènent actuellement une véritable croisade en ce sens.

Ange, un jeune homme extraordinaire

Courageux, passionné et pétri de talent, Ange du haut de ses 24 ans, possède déjà un solide palmarès dans le milieu de la voile handivalide et paravoile. Né en Nouvelle Calédonie, il a très vite été repéré par Pierre (alors porteur du développement du handivoile sur le territoire calédonien), puis détecté par le sélectionneur de l'équipe de France handivoile. L'an dernier, et malgré tous les obstacles sur sa route, liés aux nombreuses réticences qu'il a pu rencontrer de la part de professionnels encore insuffisamment sensibilisés au handicap, il a brillamment décroché son brevet d'état d'encadrement de la voile multi supports (BP JEPS). Ce qui le caractérise le mieux, c'est son large sourire qui illumine son visage en permanence, et qui témoigne de sa réelle joie de vivre. Mais laissons-le se présenter lui-même : « *Je suis né avec un handicap moteur qui se définit par des difficultés pour marcher et d'élocution. J'ai commencé à régater en 2010 contre les valides en optimiste puis en laser. J'ai découvert le monde du handivoile en 2015 sur un championnat de France handivalide, à La Rochelle, en Mini J. J'ai alors été repéré par le sélectionneur de l'équipe de France Paravoile 2.4 MR, et il m'a proposé d'en faire partie. En 2016, un projet sportif de haut niveau se met en place déjà en 2.4 MR, puis en Hansa 303 de 2017 à 2021, et me permet d'être nommé sportif de haut niveau en 2018. En 2021, Olivier m'a contacté pour participer au championnat du monde RS Venture Paravoile 2022 et cela*



Ange Margaron et Olivier Ducruix.

a été une évidence pour moi de me lancer dans ce beau projet sportif ! ».

Dès ce printemps, Ange va exercer son métier de moniteur de voile au sein de la base nautique de Sciez, sur le lac Léman, sous la direction de Gilles Guyon, mon ami et co-équipier en voile handivalide. Ainsi, tout naturellement, Gillou pour les intimes rejoint l'aventure. Avec Pierre et Gillou, nous disposons de 2 entraîneurs qui, n'en doutons pas, sauront nous faire progresser. Expertise et amitié sont le ciment de notre aventure. Voici ce qu'en dit Pierre : « Les deux entraîneurs que nous sommes ont des affinités particulières avec Olivier et Ange : « Gilles Guyon, champion de France handivalide 2021 en double avec Olivier, connaît depuis des années son équipier. En ce qui me concerne, j'ai formé et entraîné Ange depuis 2015. Ange est également champion de France Hansa 2021 en solo ». Pour terminer, j'aimerais encore une fois vous adresser ces mots qui en disent si long : « Le vent se fout des différences ! ». Et j'ai envie d'ajouter : « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ! ». Bien entendu, n'hésitez pas à nous soutenir, nous vous ferons partager nos aventures, dès cet automne pour le prochain championnat du monde RS Venture qui se tiendra à Oman fin novembre. ♦



Je m'appelle **Jean-Christophe Verro**. J'utilise des aides à la marche depuis 2009 et un fauteuil roulant de façon permanente depuis 2013. Pour des raisons familiales, j'ai déménagé en Grande-Bretagne en juin 2013 et j'habite depuis à Leeds dans le Nord de l'Angleterre. J'ai habité auparavant en région parisienne.

Une première mondiale pour Channel 4 avec une équipe de présentation des Jeux paralympiques d'hiver entièrement handicapés



« La couverture des Jeux Paralympiques est toujours un rappel inspirant que nous devrions être jugés sur ce que nous pouvons faire ».

L'équipe de présentation pour la couverture par Channel 4 des Jeux paralympiques d'hiver de Beijing 2022 sera entièrement composée de présentateurs et d'experts handicapés.

C'est une première mondiale pour un radiodiffuseur d'avoir une équipe complète de présentateurs et d'experts handicapés pour un événement sportif de classe mondiale.

L'équipe dirigera plus de 80 heures de couverture 24 heures sur 24 des Jeux paralympiques, 24 heures sur 24 en direct de Pékin sur la télévision gratuite, avec du contenu également diffusé sur la chaîne YouTube de Channel 4.

La secrétaire d'État au travail et aux pensions, Therese Coffey, a déclaré : « Cette équipe de présentation handicapée de premier plan au monde est une étape capitale pour le Royaume-Uni, affi-

chant des progrès notables en matière de représentation des personnes handicapées dans la radiodiffusion. La couverture des Jeux Paralympiques est toujours un rappel inspirant que nous devrions être jugés sur ce que nous pouvons faire, plutôt que sur ce que nous ne pouvons pas. Les Jeux paralympiques d'hiver de Pékin 2022 présentés par cette impressionnante programmation le rappellent plus que jamais, nous aidant à changer la perception des personnes handicapées à travers le Royaume-Uni. »

Hors écran, Channel 4 s'engage à faire progresser la carrière des personnes handicapées travaillant à la télévision grâce à son travail de pionnier dans le secteur de la télévision avec sa stratégie « *Engage & Enable* » (engager et permettre) comprenant un programme de mentorat, ouvert aux handicaps moyens à sévères, pour les talents de production télévisuelle.

Channel 4 diffusera des sous-titres en direct et les émissions phares seront rediffusées sur More 4 avec description

des Jeux paralympiques de Tokyo 2020.

Les Jeux paralympiques d'hiver de Pékin 2022 se dérouleront du 4 au 13 mars.

L'Équipe de présentation des Jeux paralympiques d'hiver de Beijing 2022 sur Channel 4 :

Ade Adepitan : qui a contracté la poliomyélite étant bébé, joueur professionnel de basketball en fauteuil roulant avant de poursuivre une carrière très respectée à la télévision

Ed Jackson : ancien joueur de rugby professionnel, est devenu invalide à la suite d'un tragique accident de piscine, qui l'a laissé avec une vertèbre C6/C7 disloquée.

Billy Monger : ancien pilote de course qui a couru en F4 britannique en 2016 et 2017 et à qui un accident a entraîné l'amputation de ses deux jambes.

Ellie Robinson : qui a la maladie de Perthes et est championne paralympique de natation

Lauren Steadman : qui est née sans son avant-bras droit et utilise occasionnellement une prothèse, athlète paralympique

« Channel 4 a attiré 20 millions de téléspectateurs, un tiers de la population britannique, pour sa couverture des Jeux paralympiques de Tokyo 2020 »

audio. La majorité du contenu de la chaîne YouTube de Channel 4 aura également des sous-titres.

Depuis 2012, Channel 4 a présenté plus d'heures de sport paralympique que tout autre diffuseur de l'histoire et a contribué à familiariser des noms d'athlètes et de présentateurs handicapés.

L'été dernier, la chaîne a attiré 20 millions de téléspectateurs (un tiers de la population britannique) pour sa couverture

paralympique ayant participé à quatre Jeux, en natation et en para triathlon.

Arthur Williams : ancien Royal Marine Commando qui a eu un accident de voiture en 2007, qui lui a sectionné la moelle épinière et l'a laissé paralysé.

Sean Rose : ancien de la RAF (Royal Air Force), qui a eu un accident de ski qui l'a laissé paralysé et qui a concouru en ski assis paralympique et est trois fois champion du monde de ski nautique. ♦

HANDIRECT

LE MÉDIA DES SITUATIONS HANDICAPANTES



À partir de mars 2022, tous
nos contenus sont diffusés
exclusivement sur le site internet

www.handirect.fr

Retrouvez-nous aussi sur
Facebook et Twitter !





Véronique Barreau, psychologue, journaliste santé et diversité.

MON DOUBLE NUMÉRIQUE : entre OPPORTUNITÉS et DANGERS

Profils Facebook, LinkedIn, Tiktok, Instagram, sont autant de composantes virtuelles formant une réputation numérique pour de plus en plus d'individus. À l'heure où l'on propose à toute la population la création d'une identité numérique de santé et d'un espace dédié, nous avons voulu passer en revue les opportunités et dangers de ce nouveau façonnage identitaire.



Le numérique a pris place dans notre quotidien et touche désormais tous les publics, et presque tous les âges. La politique du virtuel, renforcée par une offre toujours plus grande de réseaux sociaux et d'applications, s'est instaurée dans des façons de vivre et de communiquer avec les autres.

Entre extension de soi et retour au réel

Les influenceurs sont bien entendu le noyau dur de ces nouveaux usages, participant

largement à cette mode sans précédent. Une extension de soi vient à naître et se met en lumière dans des textes, des mises en scène de vie, et par des photos correspondant plus ou moins au réel. Des millions de personnes s'observent sous ces nouveaux formats, véhiculant des tendances et des façons de faire, voire des façons d'être qui constituent les tendances lifestyle du moment. D'autres partagent sans hésiter leurs états d'âmes, leur routine de vie, ou des moments plus exceptionnels. Comme dans la vraie vie, il est probable qu'une partie du virtuel corresponde au vécu intime et qu'une autre dimension appartienne davantage au fantasme, à l'idéal imaginé.

Dans ce théâtre fleurissant, des entrepreneurs, des étudiants, des adeptes du « *tout connecté* », tentent de se marketer, parfois pour l'argent, souvent pour plaire et pour se plaire. Les profils amoureux sur les applications de rencontres

obéissent aux mêmes logiques, les uns essayant de coller le plus possible à leur réalité, les autres préférant ne dévoiler qu'une partie d'eux-mêmes, quitte à se perdre dans cette dissonance d'être.

Le retour au réel, dans l'entre-soi, peut s'avérer complexe lorsque l'image personnelle véhiculée est trop éloignée du vécu intime. Nos doubles numériques se multiplient ici et là, fort heureusement souvent de façon ponctuelle et réversible : il est ainsi possible à tout moment de mettre en sourdine cette extension de soi-même, de désactiver son compte ou de rééquilibrer la cohérence entre ce qui est et ce qui est donné à voir.

Une nouvelle ère avec la mise en place de « Mon espace santé »

Ce début d'année 2022 marque une toute nouvelle ère en matière de virtualisation, avec la création d'une identité numérique de santé pour chaque citoyen et le recueil centralisé de toutes les informations médicales au sein d'un espace digital (diagnostics des handicaps et des maladies, historique des hospitalisations etc....). « *Mon Espace santé* » se veut être une avancée majeure pour la coordination du parcours de soin des individus ; il pose néanmoins des questions fondamentales pour le vécu intime des patients, avec le risque accru que le handicap et la maladie prennent toute la place identitaire.

Alors que la loi de 2005 a permis de distinguer la personne du handicap, le concept même d'identité numérique de santé peut s'avérer un retour en arrière sans précédent. Il est urgent de s'interroger sur les impacts réels de la lecture de ces données patient auprès du personnel soignant et non soignant (la loi prévoit l'accès en outre aux auxiliaires de vie, aides-soignants et assistants médicaux). Alimenté par des dizaines de professionnels

habilités, il sera le recueil des diagnostics médicaux, y compris ceux que le patient préférerait oublier (diagnostics TSA effectués hors recommandations de bonnes pratiques, bilans erronés effectués pendant les années d'errance diagnostique...). Si la personne a encore aujourd'hui le choix de parler ou non de son handicap, d'une maladie passée, qu'en sera-t-il avec ce jumeau numérique ? Qu'advient-il de la prise en soin des personnes dont les handicaps sont peu connus et sujets parfois à de fausses interprétations de la part des équipes qui ne connaissent pas le patient ? Quels seront les impacts de la réputation en santé des personnes touchées par la fibromyalgie et à qui on dit encore trop souvent que c'est dans leur tête ?

De façon plus intime, le numérique ne va-t-il pas devenir un véritable boulet pour les personnes transgenre, les atypiques du cerveau, les personnes hospitalisées jadis en psychiatrie ? Cette identité de santé ne sera-t-elle pas un frein au droit à l'oubli pour les personnes ayant été touchées par un cancer ou dont les troubles psychiques n'ont plus d'impacts sur la vie quotidienne ? Qu'advient-il de la gestion identitaire du diagnostic, lorsque la personne souhaite qu'il reste confidentiel ou si elle le souhaite un jour ? Quand elle préférera éviter que l'infirmière qui soigne son genou soit au courant de son TSA ? Si la réputation virtuelle se gère plutôt bien sur les réseaux sociaux (je me retire, je ne dis que ce que je choisis) l'articulation sera bien plus complexe pour les personnes ayant activé « *Mon Espace Santé* ». Il faudra veiller. Une nouvelle ère du numérique est ouverte et laisse place à de nouveaux jumeaux virtuels, qu'on ne pourra pas facilement mettre en sourdine, et qui pourraient bien coller à la peau, et cette fois-ci, de façon irréversible. ♦

DOSSIER

JEUX PARALYMPIQUES



© ADOBE STOCK - ALEX

Il y en aura plus de 600, venus du monde entier pour défendre les couleurs de leur pays, du 4 au 13 mars prochains à Pékin ! À travers les 78 épreuves de la compétition réparties sur six disciplines sportives, les athlètes auront à cœur de donner le meilleur d'eux-mêmes lors de cette 13e édition des Jeux paralympiques d'hiver. Au programme : découverte, courage, dépassement de soi, persévérance, ténacité, concentration, combattivité, respect, dans les bons moments comme dans les mauvais... autant de valeurs qui se retrouvent aussi bien dans le sport que dans la vie de tous les jours, lorsque des obstacles se dressent et que

des difficultés se présentent. Autant d'occasions, au gré du spectacle, des prouesses et des réussites personnelles, de montrer jusqu'où peut porter la volonté humaine et à quel point l'accomplissement dans le sport peut aider à surmonter les situations les plus complexes. Et c'est en cela que les Jeux paralympiques représentent une excellente mise en lumière de la diversité, des différences qui font de chacun une personne unique et importante, mais aussi des points communs qui rassemblent tous les amoureux du sport, quel que soit leur pays, quelle que soit leur passion, quelle que soit leur condition physique, et qu'ils soient acteurs ou spectateurs.

Dans ce dossier, nous vous invitons à découvrir les interviews portraits de 8 sportifs français en compétition, parmi les 19 sélectionnés pour ces Jeux (dont 4 guides). Ils y racontent leur histoire, leur parcours sportif et évoquent leurs ambitions à l'approche de cet événement particulièrement attendu et hautement symbolique pour la plupart d'entre eux. Vous trouverez également dans ces pages un récapitulatif de tout ce qu'il faut savoir sur cette nouvelle édition des Jeux paralympiques, et nos conseils pour suivre au plus près les performances des athlètes sur les différentes épreuves.

◆ **Caroline Madeuf**

EN ROUTE POUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE PEKIN 2022!



© ADOBE STOCK - ARTRANQ

Dans moins d'un mois débiteront les Jeux Paralympiques de Pékin 2022. La capitale chinoise est la première ville de l'histoire à accueillir une olympiade d'hiver après en avoir reçu une d'été. Zoom sur cette compétition phare pour les sportifs handisports.

Quand auront lieu les Jeux Paralympiques d'hiver de Pékin 2022 ?

Les Jeux Paralympiques d'hiver 2022 se dérouleront pendant 10 jours, du 4 au 13 mars.

Dans quelles villes se dérouleront les épreuves des Jeux ?

Même si c'est Pékin qui accueille ces Jeux Paralympiques, les épreuves des Jeux d'hiver 2022 ont été réparties sur trois sites : Pékin, Yanqing et Zhangjiakou.

Combien d'athlètes participeront à ces Jeux ?

Ce n'est pas moins de 600 athlètes venus du monde entier qui seront présents dans la capitale chinoise pour tenter de ramener une médaille pour leur pays.

Combien y aura-t-il de sports représentés à Pékin ?

Les athlètes prendront part à 78 épreuves différentes, réparties sur six sports, regroupées en deux catégories : les sports de neige (ski alpin, ski de fond, biathlon et snowboard) et les sports de glace : (hockey sur glace adapté et curling en fauteuil roulant).

Combien de pays seront représentés ?

C'est environ soixante pays du monde entier qui enverront des athlètes à ces 13^e Jeux Paralympiques d'hiver.

Qu'en est-il de la délégation française ?

La délégation française sera composée de 19 athlètes dont 4 guides. Ils seront répartis dans trois sports : ski alpin, snowboard et ski nordique. La Team France est composée de dix-sept hommes et deux femmes, dont l'octuple championne paralympique, Marie Bochet.

Quels sont les protocoles sanitaires mis en place ?

En se basant sur le protocole sanitaire des Jeux Olympiques, on peut penser que le protocole appliqué sera très strict. À l'arrivée en Chine, les sportifs subiront un premier test PCR dans une zone isolée de l'aéroport chinois. Ils doivent même en faire un par jour. Quant aux déplacements, ils sont tous faits sous escorte. Pour résumer, le nombre de contacts est limité au maximum.

Y aura-t-il des spectateurs pour assister aux différentes épreuves ?

Toujours d'après nos informations relatives aux Jeux Olympiques qui ont lieu au mois de février 2022, il semblerait qu'aucune place n'ait été mise en vente pour assister aux Jeux Paralympiques. Malgré cela, les tribunes ne seront pas complètement vides. En effet, des invitations ont été envoyées à la population chinoise.

Comment suivre les Jeux Paralympiques d'hiver à distance ?

Comme à son habitude, *France Télévisions* couvrira une nouvelle fois la compétition. Durant 10 jours, vous aurez droit à près de 60 heures de diffusions sur ses antennes mais aussi à l'intégralité des épreuves sur l'offre numérique *France.tv*. Voir notre encadré.

◆ **Tom Vignals**

Suivre les Jeux Paralympiques

Du 4 au 13 mars, vous pourrez suivre les différentes épreuves des Jeux Paralympiques sur France 2, France 3, France info, France.tv et le réseau Outre-mer 1^{re}. Mode d'emploi.

À la télévision

- Sur France 3 : **60 heures d'antenne tous les jours en direct de 06h00 à 11h30.**
 - Le magazine *Para Club* présenté par **Laurent Luyat** reviendra, avec les journalistes et consultants de France TV Sport, sur les épreuves de la journée et accueillera sur le plateau les médaillés olympiques français. **Du lundi au vendredi de 14h00 à 14h40 et de 13h00 à 13h30 le week-end sur France 3.**
 - Sur France 3, retrouvez **tous les jours le magazine TLS spécial Pékin 2022 à 20h45 et le dimanche le magazine Stade 2 Spécial Pékin 2022 à 20h05.**
 - Sur le réseau **Outre-mer 1^{re}** : reprise de certaines compétitions.
 - Sur **franceinfo (canal 27)**, tous les jours, l'actualité des Jeux Olympiques et, les vendredis, **le magazine Temps additionnel à 22h10** pour trente minutes de décryptage des temps forts, en compagnie de **Nathanaël de Rincquesen**.
- ### Sur france.tv, l'appli France TV Sport et les réseaux sociaux
- Diffusion de la compétition dans son intégralité avec 8 flux en simultané et en replay.
 - Extraits des meilleurs moments de la compétition et résumés quotidiens.
 - Gros plan sur les performances des athlètes français.
 - Calendriers, résultats, fiches athlètes, tableau des médailles.
 - Retour sur les temps forts à travers les réseaux sociaux de France TV Sport : Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, Snapchat et TikTok.



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



2021 Région Auvergne-Rhône-Alpes / © Y. Kallerman



2021 Région Auvergne-Rhône-Alpes / © Grégory Picout



2021 Région Auvergne-Rhône-Alpes / © Grégory Picout

Fière de ses para-athlètes

- › **15 médailles** pour les athlètes d'Auvergne Rhône-Alpes aux Jeux paralympiques de Tokyo.
- › **Participation de la Team** aux Jeux paralympiques d'hiver 2022 et aux Global Games Vichy 2023.



La Région agit
toujours plus pour le handicap

auvergnerrhonealpes.fr

Arthur Bauchet : « Le ski, c'est mon traitement préféré ! »

Après avoir remporté deux médailles d'or et deux médailles d'argent aux derniers championnats du monde, à 21 ans, il vivra à Pékin sa deuxième participation aux Jeux paralympiques ! Nous avons échangé avec Arthur Bauchet, skieur alpin membre de l'équipe de France handisport.



Arthur Bauchet © LUC PERCIVAL

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre handicap ?

J'ai une maladie dégénérative, qui augmente petit à petit : une paraparésie spastique héréditaire. Il s'agit d'une atteinte à la moelle épinière qui remonte jusqu'à mon bassin, mais le plus gros de cette atteinte se situe entre les orteils et les genoux. Sous les genoux, je ne contrôle plus le réseau nerveux à 100 %. Du coup, cela fait que j'ai de la spasticité, des tremblements involontaires, de grosses contractures musculaires et des troubles de l'équilibre.

Quand j'étais enfant, je n'avais pas grand-chose, je marchais juste sur la pointe des pieds. Puis à fur et à me-

sure que j'ai grandi, la maladie s'est développée jusqu'à ce que je ne puisse plus du tout marcher en 2014. Je ne pouvais pratiquement même plus m'asseoir car cela causait trop de douleurs dans mon dos. On a dû trouver une solution. Nous avons obtenu un rendez-vous avec le professeur Chabrol, à Marseille et à force d'examen, on a mis un nom sur cette maladie. Aujourd'hui, je suis de gros traitements qui me permettent de marcher et de skier. Même si ce n'est pas rose tous les jours, je vais beaucoup mieux, cela n'a plus rien à voir, merci à la science ! On réadapte chaque année les traitements. Je marche tout de même très souvent en béquilles, 90 % du temps, car mes jambes ne supportent pas une journée.

Et pour le ski... ?

J'ai une grosse fatigabilité mais j'ai moins de mouvements involontaires lorsque je porte les chaussures de ski. D'ailleurs, les médecins se sont rendu compte que la chaussure de ski n'était pas mal pour cette pathologie, parce qu'en fait ça fait comme des attelles, qui maintiennent le pied en position d'étirement. Donc en fait pour moi, mettre le pied dans une chaussure de ski, c'est déjà un étirement. C'est mon traitement préféré, mais ça ne suffit pas !

Quels sont les sports que vous pratiquez et qu'est-ce qui vous plaît dans ces sports ?

Je pratique le ski mais je fais aussi pas mal de vélo. Ce sont vraiment deux sports que j'ai pu adapter avec la maladie. Quand je fais du ski, mon pied est maintenu dans la chaussure donc ça me convient physiquement. Quand je fais du vélo, au contraire, je relâche totalement le pied, donc je mets la pointe vers le bas et ça me permet de pédaler tout en relâchant un peu les mollets. Ce sont deux sports que je peux faire et dans lesquels je m'éclate car ils se pratiquent à l'extérieur, et j'adore être dehors. Au ski, j'aime aussi la sensation de vitesse et le fait de pouvoir me déchaîner entre les piquets.

En 2021, je me suis lancé le défi de faire les championnats de France de cyclisme handis-

port, en octobre. Ça m'a bien plu et c'était l'occasion de me remettre dans un départ avant les vrais départs en ski.

Racontez-nous votre parcours sportif.

Je suis originaire du Golfe de Saint-Tropez, donc pas du tout de la montagne ! Ce sont mes parents, notamment ma mère, qui m'ont fait découvrir le ski. On a tout de suite accroché dans la famille. Du coup on y est allés tous les week-ends pendant près de 10 ans. On montait à Serre Chevalier, il y avait 3h30 de route le vendredi soir après l'école et le dimanche soir après le ski. La règle pour mon frère et moi, c'était que nous pouvions continuer à condition que nos résultats scolaires ne baissent pas. Ce qui a fonctionné. Puis mes parents se sont séparés et j'ai déménagé avec ma mère à Serre Chevalier en 2016. J'étais alors au lycée à Briançon et ma prof de sport m'a recommandé de m'inscrire en ski handisport. Je n'y avais pas pensé. On avait découvert ma maladie deux ans plus tôt, je recommençais à marcher depuis peu... Après un peu de réflexion, j'ai trouvé que ça pouvait être une bonne idée. J'ai appelé la Fédération, qui m'a mis en contact avec le groupe jeunes. J'ai fait quelques stages avec ce groupe, que j'ai finalement pu intégrer, avec l'objectif Pékin 2022... ce qui était un bel objectif !

J'ai fait quelques courses qui se sont très bien passées. Puis j'ai participé à une première coupe du monde en décembre 2016 et je l'ai remportée, en gagnant trois courses sur les quatre. J'ai obtenu ainsi mon billet d'entrée pour les championnats du monde de janvier 2017. J'y ai remporté trois médailles, dont deux titres : en Géant et en slalom. À 16 ans et un mois après avoir pris contact avec la fédération, c'était vraiment fou et tout s'est accéléré. L'objectif de Pékin 2022 s'est alors transformé en PyeongChang 2018 !

À la suite de ces mondiaux de 2017, j'ai vraiment intégré l'équipe de France, et fait tous les stages pour me préparer aux Jeux de PyeongChang. J'y ai décroché 4 médailles d'argent. Maintenant j'enchaîne les compétitions et le prochain objectif c'est donc Pékin 2022.

Vous avez intégré l'équipe de France très vite et très jeune...

En effet, j'avais 16 ans. À la base, on avait demandé au lycée si je pouvais manquer quelques cours pour les compétitions, mais finalement j'ai dû m'absenter parfois pendant des semaines entières. Le lycée a joué le jeu mais c'était compliqué de continuer à manquer autant de cours. Sur les conseils de mes parents,

j'ai alors intégré le Pôle France ski à Albertville. C'est un cursus ouvert aux valides, seuls deux handis y sont entrés pour le moment : Marie Bochet et moi-même. C'est un « lycée d'été » où l'on suit les cours en présentiel d'avril à novembre, avec le programme de première-terminale réparti sur trois ans. Cela permet de tout adapter et d'être libéré l'hiver, en dehors de quelques cours à distance. Mais les places sont chères par rapport aux milliers de jeunes skieurs... et je sais que j'ai eu beaucoup de chance d'intégrer ce dispositif.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre participation aux championnats du monde des parasports d'hiver ?

Initialement, ils devaient avoir lieu en 2021, mais ils ont été repoussés en raison du Covid. Du coup, au départ, on était un peu déçus que ça tombe la même année que les Jeux, comme ce sont deux grands objectifs. Puis, on s'est dit que ces mondiaux seraient une très bonne préparation, voire même une répétition générale avant les Jeux de Pékin... et vu que l'équipe de France est revenue avec 20 médailles, c'est une répétition réussie !

Pour ma part, l'enseignement principal, c'est que la préparation de cet été a bien fonctionné et que je me suis

senti en confiance sur les skis. Je vais continuer sérieusement cette préparation jusqu'au début des Jeux.

Il va falloir aussi gérer la quarantaine car il faut absolument éviter d'être cas contact ou positif au Covid dans les 15 jours qui précèdent la compétition, au risque de ne pas pouvoir partir. Cela ajoute un stress ! Du coup je ne verrai pas ma famille, ni mes amis, jusqu'au moment des Jeux. C'est dur mais le jeu en vaut la chandelle et tous les sportifs avec qui j'en ai parlé ont fait le même choix.

Pouvez-vous nous parler de l'ambiance au sein de l'équipe de France ?

L'ambiance est très bonne et je passe presque plus de temps avec les autres athlètes qu'avec ma famille ! Nous nous connaissons tous très bien. Ce qui était intéressant lors des mondiaux, c'est que toutes les épreuves avaient lieu sur le même site. Il y avait des compétitions de snowboard, de ski alpin et de ski de fond au même endroit, ce qui est génial pour la cohésion d'autant qu'on a rarement l'occasion de se retrouver ensemble comme cela, à part sur les stages. Cela permet d'aller encourager les autres quand on a fini, de renforcer la dimension commune, et cela aide à avoir une équipe performante. Pour les Jeux de Pékin, les sites des différentes compétitions seront éloignés.



Arthur Bauchet sur le podium des Championnats du monde

Que représentent les Jeux paralympiques pour vous et comment les abordez-vous ?

Les Jeux paralympiques, c'est vraiment la compétition de référence. Le but ultime. Dès que les derniers Jeux se sont terminés il y a 4 ans, j'avais hâte de recommencer... et ça y est, c'est le moment d'y retourner ! Et dès qu'on sera le 15 mars, date de fin des Jeux de Pékin, j'aurai hâte d'être en 2026 !

Concernant la manière d'aborder ces Jeux, ce sera certainement un peu compliqué avec le Covid, et tous les protocoles qui nous attendent, mais j'ai vraiment hâte d'y être. Je veux en profiter au maximum, faire mon ski, essayer de ramener un maximum de médailles, et donner tout ce que j'ai.

Souhaitez-vous adresser un message aux personnes en situation de handicap qui hésitent à pratiquer un sport d'hiver ?

Je pense qu'il y a beaucoup d'adaptations possibles en fonction des différents handicaps. Le tout est de trouver la bonne adaptation, ce qui est souvent le plus dur à faire, mais à partir de là, je pense que tous les sports peuvent devenir accessibles. Et franchement, je suis amoureux du ski et je n'ai qu'une envie : faire découvrir ma passion à énormément de monde !

◆ **Propos recueillis par Caroline Madeuf**

Le palmarès d'Arthur Bauchet

- **2022 - Championnat du Monde Lillehammer :** 1^{er} Super Combiné, 1^{er} Slalom, 2^e Argent Descente, 2^e Slalom Géant.
- **2021 - Coupes du Monde**
- **Steinach :** 1^{er} Slalom Géant, 1^{er} Super G.
- **Saint-Moritz :** 1^{er} Super G, 1^{er} Slalom, 2^e Super G.
- **2019 - Championnat du Monde**
- **Kranjska Gora :** 1^{er} Slalom Géant, 1^{er} Slalom, 1^{er} Super Combiné, 2^e Super G, 3^e Descente.
- **2018 - Jeux Paralympiques Pyeongchang :** 2^e Descente, 2^e Slalom, 2^e Super G, 2^e Super Combiné.
- **2017 - Championnat du Monde Tarvisio :** 1^{er} Slalom Géant, 1^{er} Slalom, 2^e Super G.
- **9 globes de cristal**

Jules Segers : « Le handisport est un milieu très convivial, on plaisante même de nos handicaps »



Jules Segers participera pour la première fois aux Jeux Paralympiques.

Sélectionné pour les Jeux paralympiques de Pékin 2022, Jules Segers, adepte de ski alpin handisport, vient de vivre ses premiers championnats du monde. Rencontre avec ce Haut-savoyard de 19 ans.

Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Jules Segers, j'ai 19 ans et j'habite aux Gets, en Haute-Savoie. Je fais du ski alpin handisport et je suis hémiplégique du côté droit. C'est à dire que, à ma naissance, j'ai fait un AVC qui m'a paralysé tout le côté droit. Grâce à la rééducation, je peux utiliser ce côté droit, mais avec des difficultés.

Pouvez-vous nous raconter votre parcours sportif ?

Habitant à la montagne, et mon père étant moniteur de ski, c'est tout naturellement que je me suis mis au ski. Au début, j'ai rencontré des difficultés car je n'arrivais à faire des virages que d'un seul côté. Jusqu'à il y a 4 ou 5 ans. Je faisais les compé-

titions avec les valides jusqu'à qu'on me propose de participer aux compétitions handisport. J'y ai réalisé de bons résultats, ce qui m'a permis d'intégrer l'équipe de France.

Le handisport a-t-il toujours été une évidence pour vous ?

Oui, au début, quand on est jeune, c'est un peu particulier car on veut être comme tout le monde. Ce n'est pas un milieu comme les autres. Au départ, j'avais quelques réticences, mais elles sont vite parties. C'est un milieu très convivial où les gens sont sympathiques et drôles. On plaisante même de nos handicaps.

Avez-vous rencontré certaines difficultés ?

Dans le cadre du ski, j'ai rencontré une difficulté majeure : je n'arrivais pas à tenir mon bâton. C'est mon père qui était obligé de me scotcher mon bâton dans la main. À part cela, je n'ai rencontré aucune difficulté notable.

Faites-vous des études en parallèle du ski handisport ?

Oui, je suis en DUT informatique à l'IUT d'Annecy. J'ai le droit à un aménagement spécialisé car l'hiver je suis énormément absent pour les entraînements et les compétitions. J'aurais même pu réaliser mon DUT en 4 ans, au lieu de 2, mais finalement, avec le Covid et l'annulation des compétitions, je n'ai pas eu besoin de cette adaptation.

Vous avez participé aux championnats du monde, comment se sont-ils passés pour vous ?

J'ai vécu ces championnats de manière assez spéciale car j'ai eu le covid juste avant le dé-

part. Ce qui a fait que j'ai raté 3 disciplines : la descente, le super-G et le super combiné. Je suis donc arrivé pour les 3 dernières disciplines : slalom géant, slalom et parallèle. Mentalement, c'était un peu compliqué. En plus de cela, la neige norvégienne était différente de la neige française. Ce qui a fait que mes résultats ont été décevants. Mais ce championnat a quand même été une super expérience.

Pour la première fois, les trois sports (ski alpin, ski nordique, snowboard) étaient réunis. Qu'en avez-vous pensé ?

J'ai trouvé ça super. Cela nous permis d'aller voir les autres membres de l'équipe de France pendant nos jours de repos. Cela met une réelle dimension conviviale et on se rapproche du fonctionnement des Jeux Paralympiques.

Que représentent pour vous les Jeux paralympiques ?

Pour moi, c'est la plus grande compétition qui existe. Déjà médiatiquement, c'est l'une des rares fois où la lumière est mise sur le handisport. C'est notre plus grand projet. Pendant quatre ans, on ne se prépare que pour cet événement.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur les épreuves de ski alpin aux Jeux Paralympiques ?

Dans un premier temps, il faut savoir que toutes les épreuves sont présentes aux Jeux paralympiques sauf le slalom parallèle. Au niveau des catégories de handicap, il y a 3 podiums : la catégorie des personnes malvoyantes, celle des handicaps assis et celle des handicaps debout. J'appartiens

à la catégorie des handicaps debout. Au sein de ces catégories, selon notre handicap, des coefficients s'appliquent. Plus notre handicap est important, plus le pourcentage de notre temps prélevé se rapproche de 100 %.

Pour vous, quels sont les points forts de votre discipline ? Et pourquoi conseillez-vous de la pratiquer ?

Pour moi, le ski alpin est un sport assez ouvert, on peut aller d'une piste à l'autre, faire du hors-piste. Le ski permet également de prendre l'air et d'être en pleine nature.

Selon vous, comment le handisport pourrait avoir une meilleure visibilité ?

C'est très compliqué de répondre à cette question, mais je pense que cela passe par les médias. Si les gens parlent plus de foot que de ski, c'est parce que les médias communiquent plus autour du foot que du ski.

◆ **Propos recueillis par Tom VIGNALS**

Palmarès de Jules Segers

- 3^e aux Championnats de France 2018 de ski cross
- 3^e aux Championnats de France de slalom en 2019
- 6^e aux finales des coupes d'Europe 2019 de slalom
- Médaille d'argent aux Jeux Européens de la Jeunesse de 2020 en slalom géant.
- 3^e en Coupe d'Europe de Super-G en 2020
- 6^e aux Championnats de France de Super combiné 2020
- 23^e en géant et 14^e en slalom aux championnats du monde de Lillehammer en 2022

Victor Pierrel : « Le ski réunit liberté et sensations fortes »

Passionné de ski depuis tout jeune, Victor Pierrel n'a pas laissé son accident de freestyle l'empêcher de pratiquer sa passion. Le voilà maintenant sélectionné aux Jeux Paralympiques de Pékin. Une surprise pour quelqu'un qui déclare n'être « pas sportif ».

Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis skieur alpin au sein de l'équipe de France handisport. J'ai 30 ans. Je suis paraplégique T11 et T12. Je me suis cassé une vertèbre dans le bas du dos dans un accident de ski freestyle, en 2011, alors que j'avais 19 ans. Cela a conduit à la paralysie complète de mes jambes.

Racontez-nous votre parcours sportif.

J'ai immédiatement repris le ski en fauteuil la saison qui a suivi mon accident. Au début, c'était en loisirs mais après les Jeux Paralympiques de Pyeongchang en 2018, en regardant les épreuves de ski, je n'ai pas trouvé ce niveau inaccessible. J'ai donc tout plaqué fin 2018, en quittant Bordeaux pour aller vivre dans les Alpes. Je me suis donc mis au ski à plein temps, sur le circuit français d'abord, puis en équipe de France un an plus tard.

Avez-vous eu des réticences pour vous lancer dans le handisport après votre accident ?

Non, pour ma part il s'agissait plutôt d'une évidence, non pas de faire de la compétition mais de continuer le ski. Je ne suis pas un « sportif » à proprement parler, je n'aime pas le sport mais j'aime le ski. Donc, je n'ai eu aucune

réticence, car les sensations quand je suis en train de skier sont incroyables.

Vivez-vous de votre sport aujourd'hui ?

Les personnes en situation de handicap peuvent parfois recevoir certaines aides. En plus de cela, mes parents avaient une assez bonne assurance lorsque j'ai eu mon accident. Ce qui me permet d'avoir des revenus supplémentaires. Donc on peut dire que je skie « gratuitement ». Le matériel, les forfaits, et tout le reste, sont pris en charge par les sponsors. Je ne suis pas « rémunéré » pour skier, mais on n'en n'est pas loin.

Avez-vous rencontré des difficultés depuis le début de votre carrière ?

J'ai connu un bon nombre de blessures. Je me suis blessé deux fois à l'épaule l'année dernière : en juin et en octobre. Je me suis également cassé le fémur en novembre. Ce qui a fait que je n'ai pu participer à aucune compétition cette année-là. Tout cela m'a mis un sacré coup au moral et m'a permis de me rendre compte que je n'étais pas si « incassable » que ce que je pensais.

Vous avez participé aux championnats du monde à Lillehammer. Comment ce sont-ils passés ?

Ils se sont plutôt bien passés, j'ai participé à cinq épreuves. Je m'y rendais sans ambitions particulières mais je suis content. Je termine vice-champion du monde de slalom, 4^e en combiné, 6^e en descente, 6^e en géant et 10^e en Super-G. La médaille d'argent en slalom fait vachement plaisir et je suis content d'avoir réussi à gérer ce format de course « d'un jour ».



Victor Pierrel © LUC PERCIVAL PHOTOGRAPHY

Qu'avez-vous pensé du fait que tous les sports soient réunis sur le même site ?

C'est très sympa, cela permet de se rencontrer car on ne se voit jamais avec les athlètes des autres sports. Cela fait plaisir de voir des nouvelles figures. C'est également « cool » d'avoir une cohésion d'équipe au sens large avec les autres sports.

Vous venez d'apprendre votre qualification aux Jeux Paralympiques. Que représentent-ils pour vous ?

Ils représentent « moins » pour moi que la moyenne. Je suis très content d'y participer mais j'aborde les Jeux comme une autre grosse compétition. C'est une expérience unique mais je n'ai pas plus de pression que cela. N'étant pas « sportif » cela fait bizarre d'y participer.

Pourquoi conseillerez-vous aux jeunes en situation de handicap de pratiquer le ski alpin handisport ?

Pour moi, c'est un sport dans lequel on ressent des sensations uniques. Une fois qu'on est sur les skis, c'est un sport où l'on se sent libre. Il y a

la possibilité de se balader partout sans être aidé en permanence. Le ski réunit liberté et sensations fortes.

Comment pensez-vous que le handisport pourrait être mieux reconnu ?

Pour qu'il soit plus reconnu, il faudrait qu'il y ait plus de pratiquants. Permettre aux gens d'essayer le handisport dès la sortie des centres de rééducation. Mais je pense qu'au niveau des médias, cela reste très compliqué. En effet, pour que les gens regardent, il faut qu'ils s'identifient, et c'est peut-être difficile de s'identifier spontanément à des « personnes handicapées ».

◆ **Propos recueillis par Tom Vignals**

Palmarès de Victor Pierrel

- Vice-Champion du monde de slalom à Lillehammer en 2022
- Vice-Champion de France de slalom en 2019-2020
- 8^e au classement de la coupe du monde de slalom en 2019-2020
- 3^e au classement général de la coupe d'Europe en 2019-2020

Oscar Burnham :

« Les vidéos des Jeux Paralympiques m'ont convaincu de reprendre le ski »

Initié au ski dès le plus jeune âge dans sa région d'origine, à Tignes, Oscar Burnham, étudiant et passionné de sports à sensations, participera aux Jeux Paralympiques pour la première fois en ce mois de mars 2022.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

J'ai 22 ans. Je pratique le ski alpin en équipe de France handisport. Je suis également étudiant et moniteur de ski.

J'habite à la montagne et ma mère est monitrice de ski, du coup j'ai tout de suite appris à skier avec elle. Ensuite j'ai intégré le club de sport des Tignes. J'ai fait des compétitions. J'ai eu le parcours plutôt classique d'un enfant qui habite en station avec un cursus ski-études à Bourg-Saint-Maurice au collège.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre handicap ?

Je me suis fait amputer de la main gauche suite à un accident survenu le 1^{er} juillet 2018 lorsque j'avais 19 ans. Je me suis fait électrocuter. Les médecins ont essayé de sauver ce qu'ils pouvaient en pratiquant plusieurs opérations. Ma main était trop abîmée alors on m'a demandé si je préférais garder trois doigts ou tout couper pour mettre une prothèse - j'ai donc fait le deuxième choix. Maintenant, j'ai une prothèse électrique pour la vie de tous les jours. J'ai une autre prothèse exprès pour faire du ski.

Qu'est-ce qui vous plaît dans le ski ? Pratiquez-vous d'autres sports ?

Ce qui me plaît c'est le fait de savoir qu'avec mes skis je peux passer partout. J'aime bien grimper une montagne et redescendre en skiant. Dans une descente en pente raide, je suis d'ailleurs bien plus à l'aise en ski qu'à pied.

En plus du ski alpin en compétition, je fais aussi beaucoup d'escalade, d'alpinisme, j'adore tout ce qui se pratique en montagne et haute montagne. J'ai une prothèse exprès pour faire de la cascade de glace, avec un piolet. J'ai vu sur Instagram que ça existait aux États-Unis alors j'ai demandé si on pouvait m'en faire une, et ça marche plutôt bien !

Le ski à haut niveau est-il votre activité principale ?

Étant moniteur de ski, il m'arrive de donner des cours pendant les vacances scolaires, mais ces derniers temps je me consacre essentiellement aux entraînements et aux compétitions. En parallèle, je fais des études de commerce à Annecy, à l'IUT, avec un cursus aménagé pour les sportifs de haut niveau : je vais en cours de fin avril à fin juin, et le reste du temps je peux skier tout en suivant quelques cours à distance.

Racontez-nous votre parcours sportif.

Jusqu'à 17 ans, je faisais des compétitions de ski régionales et les championnats de France. À l'âge de 18 ans, je me suis limité aux compétitions locales, pour passer mon monitorat de ski. J'avais aussi pour projet de passer le diplôme de guide de haute montagne. C'est juste après cela que j'ai eu mon accident. Et c'est là que j'ai décidé de reprendre la compétition en handisport, ça m'est venu directement à l'esprit dès l'hôpital.

Entre le 1^{er} juillet 2018, où j'ai eu mon accident, et le 27 juillet, où je me suis fait amputer, j'ai eu le temps de réfléchir et d'accepter le fait que j'allais perdre ma main. J'ai commencé à me dire que j'allais être « handicapé ». Tout en étant sur mon lit d'hôpital, j'ai tapé « Jeux paralympiques ski alpin » sur YouTube et je suis tombé sur les Jeux de 2018. Cela m'a tout de suite inspiré. Je me suis dit que ça avait l'air bien et que je pouvais peut-être y arriver. Je suis tombé sur des vidéos de Marie Bochet. J'ai regardé ses courses et j'ai vu qu'elle skiait avec un seul bâton ! En sortant de l'hôpital, je suis allé en centre de rééducation où, étonnamment, j'ai été pris en charge par un kiné qui avait travaillé pour l'équipe de France handisport. Finalement, le directeur technique de l'équipe de France - qui habite à Tignes et connaissait on histoire - m'a appelé en novembre 2018. Il m'a proposé de venir faire un essai avec les skieurs de l'équipe pendant quelques jours. J'y suis allé et tout s'est bien enchaîné, j'ai gravi les échelons, intégré l'équipe de France et participé à des compétitions de plus en plus importantes.

Le ski vous a-t-il aidé à passer le cap après votre accident ?

Oui, même si j'avais déjà plutôt bien accepté les choses dès le moment où je

Le palmarès d'Oscar Burnham

2022 - Championnat du Monde à Lillehammer

- 7^e en Slalom Géant
- 8^e en Slalom

2021 - Coupe du Monde à Saint-Moritz

- 5^e en Slalom Géant
- 5^e en Slalom

2020 - Jeux Européens Paralympiques de la Jeunesse en Pologne

- 1^{er} en Slalom
- 1^{er} en Slalom Géant

2020 - Classement Coupe d'Europe

- 2^e au Classement général
- 1^{er} en Slalom Géant
- 2^e en Super G
- 7^e en Slalom



Oscar Burnham.

me suis fixé ce projet. Mais effectivement, je me suis vite retrouvé avec des gens qui avaient déjà accepté leur handicap et qui faisaient du sport avec depuis plusieurs années. J'ai beaucoup appris, notamment auprès de Marie Bochet. Avec l'expérience qu'elle a, depuis toute petite, de vivre avec une seule main, elle m'a donné plein d'astuces, par exemple comment mettre

« J'ai beaucoup appris auprès de Marie Bochet, elle m'a donné plein d'astuces »

mes chaussures de ski avec une seule main, mettre la combinaison, couper ma viande à table, et même faire les tartines !

Vous skiez donc avec un seul bâton...

Tout à fait. Je fais du ski alpin avec un seul bâton. Mais quand je vais en montagne, hors compétition, et que je skie sur des terrains plus raides, j'utilise ma prothèse adaptée exprès pour tenir un bâton de ski. En compétition, ce serait plus gênant qu'autre chose, et de toute façon je n'aurais pas le droit. Le fait de skier avec un seul bâton ne modifie pas forcément l'équilibre. D'ailleurs, mon coefficient en compétition est de 100 %, c'est-à-dire qu'à l'arrivée d'une course, mon temps

est inchangé, j'ai le taux de handicap le plus bas, tout comme Marie Bochet.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre participation aux championnats du monde de Lillehammer ?

C'était mes premiers championnats du monde. C'était cool ! Il y avait une bonne ambiance. Dans l'équipe, on est une grande famille, on s'entend tous bien.

On s'entraîne tout le temps ensemble lors des différents stages. On est vraiment soudés et on se soutient énormément, que ce soit dans les bons ou les mauvais résultats.

C'était une belle expérience de participer à ce gros événement.

Pour les épreuves techniques de géant et slalom, les femmes avaient des épreuves séparées, du coup Marie Bochet a fait sa course pendant notre jour de repos et on a pu aller la soutenir en bas de la piste.

Sur le plan personnel, pour ma préparation avant Pékin, c'était aussi intéressant car il y avait les mêmes athlètes que ceux que je retrouverai aux Jeux. C'est un bon point de repère.

Que représentent les Jeux Paralympiques pour vous et quelles seront vos ambitions ?

C'est le rêve de tout athlète. Quand on

est petit, on rêve tous de participer aux Jeux Olympiques quand on les sportifs à la télé. Là ce sera les Jeux Paralympiques, c'est pareil et ça doit être incroyable ! Puis c'est une belle vitrine pour le handisport. Moi-même, c'est ce qui m'a permis de me relancer dans le ski alpin juste après mon accident et d'en faire un objectif.

Du coup, je suis super content d'être sélectionné parce que c'est un objectif que je m'étais fixé depuis mon lit d'hôpital en 2018. Maintenant ce n'est pas la finalité : j'y vais dans l'idée de décrocher les meilleures places possibles et vivre les choses à fond. Si ça peut faire pareil pour d'autres personnes, c'est super.

Que diriez-vous aux personnes en situation de handicap qui envisagent de pratiquer un sport d'hiver ?

Il ne faut pas hésiter ! Le ski provoque des sensations uniques. Ça vaut vraiment le coup. On voit des paysages incroyables. On est à la montagne, au contact de l'air pur. Quant aux adaptations, on trouve une solution pour tout, beaucoup de choses sont possibles.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Il faut suivre les Jeux Paralympiques ! C'est un bel événement et ce sera encore plus impressionnant que les Jeux Olympiques. Sans rien enlever aux athlètes olympiques bien sûr ! Mais voir des personnes skier sur une seule jambe, en fauteuil... c'est spectaculaire.

◆ **Propos recueillis par Caroline Madeuf**

Hyacinthe Deleplace : « J'ai toujours fait du sport, c'est ma vie et mon éducation »

Après une carrière sportive de haut niveau réussie en athlétisme handisport, c'est en tant que skieur alpin que Hyacinthe Deleplace vivra sa deuxième expérience des Jeux Paralympiques, à Pékin, avec ses deux guides, Maxime Jourdan et Valentin Giraud-Moine. Rencontre.



Hyacinthe Deleplace et Maxime Jourdan, son guide.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

J'ai 32 ans. J'habite à Grenoble. Je suis membre de l'équipe de France handisport depuis 2019. J'ai été vainqueur en coupe du monde la saison dernière, et triple champion du monde cette année en descente, super G et super combiné, et médaillé de bronze sur le slalom géant. Je suis en binôme avec mes guides Maxime Jourdan et Valentin Giraud-Moine.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre handicap ?

J'ai une cataracte congénitale, donc un handicap visuel de naissance. Je vois ce qui est très en face de moi, avec un champ de vision réduit, et je vois à peu près entre 1/20^e et 1/10^e. Je vois bien en face mais pas sur les côtés. Je tourne la tête tout le temps. J'ai développé une certaine autonomie qui me permet, dans ma mobilité, de me débrouiller et d'être autonome. C'est aussi grâce au ski, en particulier quand j'étais enfant. Mes parents me laissaient aller presque partout, notamment

sur les pistes. Ils ont toujours voulu que je me débrouille tout seul tout le temps, que je fasse les choses comme tout un chacun... et du coup ça m'a vraiment aidé.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre préparation physique ?

Ce qui est plaisant avec le ski alpin, c'est que de nombreux sports sont complémentaires. Ce qui fait que je pratique beaucoup d'autres sports. Par exemple, l'été, j'ai beaucoup de préparation physique à vélo. Je fais également de la préparation physique en salle, avec un préparateur, Tristan Perdrix. Je fais du trampoline, pour travailler l'équilibre et les repères spatio-temporels. À cela s'ajoutent le footing, la course à pied, parfois la natation... en fait, ce qui est bien avec le ski, c'est qu'on ne s'ennuie pas, même en dehors des pistes, puisque tous les sports peuvent s'y rattacher. À l'inverse, quand je faisais de l'athlétisme, c'était la piste, la salle, la piste, la salle, les gradins... ce qui peut être un peu rébarbatif.

Racontez-nous votre parcours sportif.

J'ai grandi à l'école du sport. Mes parents ont tout fait pour que je sois comme tout le monde, que je fasse du sport comme les autres : le ski, le vélo... ce qui m'a permis de goûter très vite à beaucoup d'activités. J'ai débuté le ski à l'âge de trois ans et demi. J'ai appris à faire du vélo assez tard, vers 6 ans. Ensuite il y a eu l'athlétisme, qui a occupé une bonne partie de ma carrière sportive professionnelle. J'ai aussi pratiqué des sports collectifs (torball, goalball). J'ai toujours fait du sport, c'est ma vie et mon éducation.

Comment avez-vous décidé de devenir sportif professionnel ?

C'est venu par le biais de l'athlétisme. J'ai toujours aimé la compétition. J'ai commencé avec l'UNSS, au collège et au

lycée. Un jour, on m'a invité à participer à un stage de détection, comme je voulais continuer les compétitions. C'était un objectif alors j'ai suivi tous les conseils qu'on m'a donnés pour progresser et ça s'est fait tout seul. J'ai donc eu une expérience de haut niveau en athlétisme, avec des beaux moments de sport, notamment à Lyon en 2013, lors des championnats du monde d'athlétisme, où j'ai remporté la médaille de bronze ; et mon record personnel sur le 400 m à Londres, avec la foule, forte, et cette ambiance de folie, qui ont fait de ces Jeux un de mes plus beaux souvenirs. Les Anglais aiment vraiment le sport et savent être un bon public ! Plus tard, j'ai suivi les mêmes conseils pour le ski. Je parlais d'une base physique plutôt bonne et je m'en suis servi. J'avais le sentiment d'avoir fait le tour en athlétisme, d'avoir bouclé le tour de piste. J'avais besoin de changement et de relever un nouveau challenge.

Et comment êtes-vous devenu skieur de haut niveau ?

C'est en regardant les Jeux Paralympiques de Sotchi en 2014, juste pour m'intéresser, que je me suis dit : « Wow, c'est génial ! ». En plus étant skieur dans mon enfance, je savais que ces sports me plaisaient et que je pouvais me lancer. J'ai commencé deux ans plus tard, en 2016, peu de temps après avoir loupé la qualification aux Jeux de Rio à cause d'une blessure. Cela a accéléré un peu les choses. À partir de là, il a quand même fallu travailler pour atteindre le haut niveau en ski. J'ai dû faire le dos rond et réapprendre beaucoup de choses. Les deux premières années n'ont pas été simples, mais une fois que j'ai rencontré Maxime Jourdan, l'un de mes guides, c'est devenu un peu plus simple. J'ai vraiment pu commencer à m'activer en ski et à progresser.

Ensuite, j'ai fait la rencontre de Stéfano Sazio, le coach de la relève de l'équipe de France, et avec qui j'ai pu beaucoup apprendre. C'est le premier à m'avoir proposé un suivi à la fédération française. Il m'a donné ma chance et m'a accompagné pour que j'intègre l'équipe de France. Après cela, je me suis fait emmener en coupe du monde. Ça a fonctionné tout de suite et je suis resté.

Pouvez-vous nous parler de vos guides ?

Au départ, j'ai eu des guides journaliers, et chacun venait avec moi pour une compétition. Ce n'était pas forcément évident. Un jour, je me suis même rendu à une compétition sans guide, dans les Pyrénées. Le matin-même, je ne savais pas encore si je pourrais concourir, mais j'avais mon matériel. Je me suis dit qu'en en parlant aux gens autour de moi, je finirais par trouver quelqu'un... et effectivement ! Une personne m'a dit : « Pourquoi pas ?! ». On a fait la course ensemble et tout s'est bien passé.

Ensuite, j'ai fait la connaissance de Maxime Jourdan, par le biais du Grenoble Université Club, mon club de ski. Le haut niveau n'est pas le plus important, il faut avant tout que la personne sache bien skier, connaisse le fonctionnement des compétitions et sache ce qu'est un slalom ou un géant. Avec Maxime on a commencé comme ça ! Il avait une expérience de la compétition, c'est un passionné. Il a eu envie de rendre service à ce moment-là, ça a bien marché et notre projet a pris forme. Plus tard, Valentin Giraud-Moine est venu se joindre à nous. Je ressentais le besoin de trouver un second guide, au cas où il y ait un souci avec mon premier guide, ce qui a été appuyé par mon coach et par la fédération, et puis j'ai eu l'opportunité d'envoyer un message à Valentin. Il a accepté. Après, nous avons dû trouver une organisation, pour que chacun ait sa place et accepte, quelque part, de « jouer un rôle pour moi ». Aujourd'hui les tâches sont divisées : Maxime se concentre sur la technique avec moi, et Valentin sur la descente - il m'apporte son expérience et ses connaissances en vitesse, sachant qu'il a atteint un excellent niveau international en ski, avant de mettre fin à sa carrière en 2017 suite à un accident. Il a aussi réussi le challenge de revenir aujourd'hui à un niveau très bon.

Quel est exactement le rôle du guide ? Quelles sont les règles à respecter ?

Le guide a pour rôle d'ouvrir la voie, devant moi, déjà parce que je ne vois

pas ou peu les portes. Contrairement à ce qui se fait en athlétisme, il n'y a pas de lien car ce serait trop dangereux. On travaille avec une connexion par la voix, avec micro et oreillettes, comme si on se parlait au téléphone. En plus des trajectoires, il m'indique donc les difficultés et je lui fais des retours. Il faut toutefois que ça reste concis, pour que l'on puisse aussi bien se concentrer sur le ski.

Concernant les règles, je n'ai pas le droit de toucher mon guide pour qu'il avance plus vite, ni de passer devant lui, sauf entre la porte d'arrivée et l'arrivée.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur les championnats du monde des paraspports d'hiver auxquels vous venez de participer ?

C'était une première pour moi et ça s'est très bien passé avec ces quatre médailles et trois titres. Ça valide un peu tout le travail qu'on a fait jusqu'ici, avec tout le monde, et c'est du positif pour continuer à progresser en vue des Jeux Paralympiques.

Avez-vous tiré des enseignements de cette compétition pour votre préparation ?

Tout à fait. Il y a des choses à en tirer. On apprend toujours, dans la défaite et même dans la victoire. Le slalom où j'ai fini 5e, reste un challenge, et il faut savoir reconnaître qu'on ne peut pas toujours gagner partout. Chaque compétition est très différente et je sais que j'apprendrai encore beaucoup à chaque fois.

Quant au collectif, il a grandi peu à peu et aujourd'hui on a l'une des plus grosses équipes du circuit. Du coup, cela crée vraiment une émulation dans le groupe, toutes ces performances, ces entraînements qu'on fait ensemble, cette vie commune car on passe vraiment beaucoup de temps ensemble.

Que représentent les Jeux Paralympiques pour vous et comment abordez-vous cette compétition ?

Les ambitions sont simples : donner le meilleur de moi et, quel que soit le résultat, ne rien regretter. Les Jeux, c'est la compétition que j'attends depuis le début et ce pour quoi tout sportif compétiteur s'engage à fond. Attention, ce n'est pas l'aboutissement. C'est quelque chose dont tout le monde rêve mais je veux y aller aussi pour faire la compétition, pas juste pour dire : « J'y suis allé ».

Souhaitez-vous adresser un message aux personnes en situation de handi-

cap qui envisagent ou qui hésitent à pratiquer un sport d'hiver ?

Je les encourage à fond : faites-vous licencier ! Toute personne en situation de handicap qui veut pratiquer doit se montrer, se manifester, à se renseigner, à engager ses projets.

Pour la compétition, c'est aussi une question de caractère. Il faut commencer par se fixer des objectifs atteignables. Il y a des comités handisport dans chaque département, et ils organisent des sessions de découverte et d'initiation. La première chose essentielle c'est d'avoir envie, et de vouloir se dépasser. Et par rapport aux barrières que l'on peut se mettre, ce n'est pas forcément parce qu'on est en situation de handicap que l'on est fragile. Si on a envie de faire quelque chose, il faut essayer.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Regardez les Jeux Paralympiques ! Et peut-être que ça suscitera une vocation chez certains, en tout cas c'est ce qui s'est passé pour moi !

◆ **Propos recueillis par Caroline Madeuf**

Le palmarès de Hyacinthe Deleplace

En Para Ski Alpin 2022 - Championnat du Monde à Lillehammer

- 1^{er} Descente / Guide Valentin Giraud Moine
- 1^{er} Super G / Guide Valentin Giraud Moine
- 1^{er} Super Combiné / Guides Valentin Giraud Moine, Maxime Jourdan
- 3^e Slalom Géant / Guide Maxime Jourdan

Coupe du monde

- 2020 - 2021 : 1^{er} au classement Général / 1^{er} au classement Slalom / 3^e au classement Géant
- 2019 - 2020 : 2^e au classement du Slalom
- 2018 - 2019 : 1^{er} au classement Général / 2^e au classement Slalom / 2^e au classement Super G / 3^e au classement Géant

En para-athlétisme

2013 - Championnat du monde à Lyon

- Médaille de bronze - 400 m T12
- Médaille de bronze en relais 4 x 100m T11-13

2012 - Jeux Paralympiques à Londres

- 7^e place - 400 m T12 (Record personnel)

2011 - Championnat du monde à Christchurch

- 10^e place - 200 m T12 / 7^e place - 400 m T12
- 2007 - Colorado Spring
- Champion du Monde junior - 100m / 400m T12

Jordan Broisin : « Les Jeux, c'est le moment de tout donner pour faire en sorte que ça rayonne »

Adeptes de tous les sports d'extérieur, c'est dans sa discipline de prédilection, le ski alpin, que Jordan Broisin, 28 ans, défendra les couleurs de l'équipe de France paralympique lors des Jeux de Pékin, du 4 au 13 mars prochains.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ? J'ai 28 ans. Je fais du ski alpin handisport depuis l'enfance. J'ai eu un accident en 2009, à l'âge de 16 ans, ce qui m'a valu l'amputation d'une jambe. Mon épaule a aussi été atteinte au niveau de deux nerfs, ce qui crée un petit manque de mobilité mais je n'ai pas encore fait reconnaître cette partie de mon handicap. Après l'accident, j'ai repris le ski en compétition en 2014, et j'ai gravi les échelons.

Pratiquez-vous d'autres sports que le ski ?

Oui, plein, je suis un grand fan de sport ! Je fais beaucoup de sport d'extérieur : du vtt, de l'escalade, du paddle, de la course à pied, de la natation... Tous les sports de glisse et d'équilibre m'aident beaucoup par rapport au ski. L'escalade permet de travailler sur l'habileté et le renforcement musculaire. Du coup, j'aime bien varier les plaisirs et les sensations. Mon prochain défi sera de me mettre au parapente. C'est aussi dans l'idée de faire de la marche en montagne, car j'aime bien monter mais pas descendre car c'est douloureux avec la prothèse... je pourrais donc me faire plaisir aussi sur la descente avec le parapente.

Racontez-nous votre parcours sportif.

J'ai commencé le ski à l'âge de deux ans et demi. C'est mon père qui m'a appris à skier jusqu'à mes dix ans. Comme il a vu que j'aimais beaucoup ça et qu'il n'arrivait plus trop à me faire progresser, il m'a proposé de m'inscrire au Ski club Annecy Semnoz.

J'ai fait trois ans de ski compétition au sein de ce club. On habitait un peu loin d'Annecy, cela me faisait faire beaucoup de trajet et c'était très prenant pour un adolescent - j'avais environ 11/1 ans, c'était au moment de l'entrée au collège. C'était fatigant et je prenais de moins en moins de plaisir... J'ai donc décidé avec mes parents d'arrêter. J'ai alors continué le « ski plaisir » avec les copains. Puis, après mon accident en 2009, la première question que j'ai posée au médecin était : « Est-ce que je

vais pouvoir refaire du ski ? ». Il se trouve qu'il était lui-même amputé et il m'a répondu : « Pas de souci pour ça, cet hiver je t'emmène ! », c'est-à-dire moins de six mois plus tard. Et effectivement, l'hiver suivant, j'ai rechaussé les skis. J'ai retrouvé tout de suite des supers sensations. C'était assez incroyable et mon père a été encore plus bluffé que moi. Du coup, j'ai continué à skier avec mes amis et je me suis accroché à ça pendant ma rééducation, au fait que je puisse continuer à pratiquer beaucoup des sports que j'aime. Le médecin qui m'a accompagné m'a bien aidé au niveau mental, en me montrant qu'il faisait encore beaucoup de choses et que ce serait possible pour moi aussi. Il a aussi aidé mes parents dans ce passage difficile. Le fait de le voir marcher et être très actif, ça les a rassurés. Mes amis m'ont aussi beaucoup aidé, en prenant le temps de m'emmener partout au début, le temps que je redevienne autonome et que je me réadapte.

Qu'est-ce qui vous plaît dans le ski alpin ?

Ce qui me plaît c'est la sensation de glisse, on est hyper libre sur une piste de ski. Et le décor... la vue sur les montagnes le matin, c'est vraiment quelque chose.

Comment en êtes-vous venu aux compétitions handisport ?

Mon accident est survenu quand j'étais en classe de seconde. En première, je n'ai pas du tout fait de sport au lycée car je faisais ma rééducation. Mais en terminale, au moment de préparer le bac, mon prof d'EPS

Le palmarès de Jordan Broisin

2022 - Championnat du Monde à Lillehammer

- 5^e en Slalom Géant
- 6^e en Descente
- 9^e en Super G
- 13^e en Super Combiné
- 2021 - Coupes du Monde

Steinach

- 6^e en Slalom Géant
- 8^e en Super G

Saint-Moritz

- 6^e en Super G
- 7^e en Slalom Géant

2019 - Championnat du Monde à Sella Nevea

- 8^e en Super G
- 10^e en Slalom
- 12^e en Descente
- 12^e en Slalom Géant

2018 - Jeux Paralympiques de Pyeongchang

- 14^e en Slalom Géant
- 14^e en Descente

voulait quand même que j'essaie de passer les épreuves de sport. Il m'avait aménagé les épreuves de base et je savais qu'il y avait une option ski donc je l'ai demandée. J'ai été l'un des seuls à demander cette option sur cette année et ils ont fait venir une personne spécialisée pour le handicap afin d'organiser l'épreuve adaptée et d'aménager le chronomètre. À la fin de la partie sportive de l'épreuve, il y avait aussi un entretien : l'évaluateur pose des questions sur la connaissance du sport en général et cela compte pour une partie de la note. Mais au final, il m'a fait parler de mon handicap et il m'a dit qu'avec ce que j'avais montré sur l'épreuve et mon goût pour le ski, je pouvais faire des compétitions handisport et que ça me plairait sûrement.

Il m'a expliqué que l'ambiance en handisport était très différente. Car en fait il y a aussi autre chose qui m'avait poussé à arrêter quand j'étais plus jeune, c'était l'ambiance qui était un peu trop concurrentielle, surtout qu'à l'adolescence les sportifs sont parfois durs entre eux et peuvent se descendre les uns et les autres. L'évaluateur m'a rassuré sur ce point et m'a dit qu'en handisport c'était plutôt l'inverse, que les gens sont là pour se faire plaisir et s'entraider.

L'idée a donc fait son chemin...

Tout à fait. Deux ans après - car j'ai fait une classe prépa à Lyon entre temps - j'ai suivi son conseil. J'ai contacté un club, le Handisport lyonnais. Ils m'ont aidé et ont tout fait pour que je puisse participer à une compétition. J'ai passé un super moment, j'ai fait un bon résultat avec un podium sur ma première coupe de France... ce qui a été très encourageant. Le fait de partager des choses avec des personnes qui avaient un peu les mêmes handicaps, c'était assez enrichissant. Du coup, l'hiver suivant, j'ai refait toutes les coupes de France, tout en étant en école d'ingénieur à Grenoble. En 2014, j'ai aussi demandé un aménagement pour aller aux championnats de France qui se déroulaient sur une semaine en fin de saison. Et c'est là que j'ai rencontré tous les athlètes de l'équipe de France qui revenaient des Jeux de Sochi. J'ai beaucoup échangé

avec eux pendant toute la semaine, ils étaient très sympas et m'ont raconté leurs expériences sur les Jeux. Ça me donnait envie et vu que mes résultats étaient bons, je me suis dit que j'avais ma chance et de fil en aiguille j'ai été pris dans l'équipe de France. J'ai participé aux entraînements, j'ai progressé. Je suis allé en coupe d'Europe, en coupe du monde. Depuis 2014, mes résultats s'améliorent et maintenant en route pour Pékin !

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur les championnats du monde des parasports d'hiver auxquels vous venez de participer ?

Cette année, c'est la première fois qu'on était tous ensemble, avec les athlètes de toutes les disciplines réunis au même endroit. Globalement, c'était un super événement et tout était très bien organisé. C'était sur le site des Jeux Olympiques de 1994. Il y avait un symbole mais surtout nous avions des superbes pistes et des conditions incroyables pour faire de belles choses. Je me suis régalé là-bas.

Avez-vous tiré des enseignements de cette compétition pour votre préparation ?

Complètement. Je m'étais donné comme objectif de remporter une médaille soit sur les championnats du monde, soit sur les Jeux de Pékin. Donc forcément, ce qui n'a pas bien fonctionné sur cette compétition, ce sera corrigé aux Jeux. Et même pour le format des épreuves qui s'enchaînent à peu près dans le même ordre, c'est une très bonne préparation. Cela permet de voir si on est en forme et si on est capable de suivre le rythme.

Comment abordez-vous les Jeux Paralympiques de Pékin et quelles seront vos ambitions ?

Je vais l'aborder plutôt comme une compétition lambda, pour ne pas me mettre la pression. Je sais que je suis capable de faire de bons résultats mais comme sur les autres compétitions. Pour l'avoir vécu aussi, je m'étais dit qu'en fait c'était juste une grosse coupe du monde, avec les médias en plus. Concernant mes ambitions, si je peux remporter une médaille là-bas, ce serait magique. Même si l'objectif c'est aussi d'arriver



en bas en me disant que j'ai donné le meilleur de moi-même.

Les Jeux, c'est quand même un événement symbolique. Tout le monde s'y intéresse. C'est le moment où le handisport a de la visibilité. Du coup, c'est le moment de tout donner pour faire en sorte que ça rayonne. On est plusieurs dans l'équipe à avoir regardé les Jeux Paralympiques et avoir été inspiré comme ça par le ski. Donc il y a aussi cet enjeu de donner envie à d'autres personnes de pratiquer des sports d'hiver.

Justement, souhaitez-vous adresser un message aux personnes en situation de handicap qui hésitent à pratiquer un sport d'hiver ?

Aujourd'hui il y a des clubs handisport un peu partout, qui mettent beaucoup de choses en œuvre pour rendre le sport accessible à tous. Si on a envie d'y aller, il faut y aller ! Ne pas hésiter à se rapprocher d'un club, et si un club dit non, ne pas hésiter à aller en voir un autre. Il y a plein de gens, dans de nombreuses stations, qui se mobilisent pour emmener un maximum de personnes en situation de handicap sur des pistes de ski. Et même pour les personnes qui sont peu autonomes, il existe des solutions accompagnées pour donner des sensations de glisse vraiment proches du ski. Il ne faut pas se mettre de barrière. Le handisport est un milieu très ouvert et c'est un moyen de se valoriser à travers la pratique sportive.

◆ **Propos recueillis par Caroline Madeuf**

Maxime Montaggioni : « Toute notre vie s'organise autour des Jeux Paralympiques »



Maxime Montaggioni a démarré sa carrière en Para snowboard en 2015. Il compte déjà cinq titres de champion du monde et aborde les Jeux de Pékin avec une envie débordante.

Pouvez-vous vous présenter ? J'ai 32 ans. Je souffre d'agénésie congénitale de l'avant-bras droit. Je me suis lancé dans le snowboard il y a maintenant 6 ans et je me prépare à l'heure d'aujourd'hui pour les Jeux Paralympiques de Pékin.

Racontez-nous votre parcours sportif. Pour moi, le snowboard a toujours été une passion, même si avant je pratiquais le taekwondo. Puis c'est en rencontrant les bonnes personnes au bon moment que j'ai bifurqué naturellement vers le snowboard.

Le handisport a-t-il toujours été une évidence pour vous ?

Quand je faisais du taekwondo, je combattais avec les valides. Au début, je ne savais même pas que le snowboard était une discipline handisport. Mais le fait d'avoir rencontré des personnes formidables qui ont cru en moi a tout de suite fait que je ne me pose plus de questions. Du coup, j'ai adhéré immédiatement à ce nouveau projet.

À l'heure actuelle, vivez-vous exclusivement du snowboard ?

Oui, je m'entraîne tous les jours et je me dédie entièrement à la pratique de mon sport.

Vous avez pratiqué le taekwondo. Pourquoi avoir pratiqué deux sports qui paraissent si différents ?

Je pratiquais le taekwondo car j'adorais les arts martiaux. Malheureusement, des différends avec la fédération de taekwondo ont fait que j'ai tourné le dos à cette discipline

pour me diriger vers le snowboard. Pour moi ces deux sports ne sont pas si différents : le snowboard cross est par exemple aussi un sport d'opposition. Ce sont également deux sports asymétriques, on est de profil. Les deux sports requièrent également les mêmes qualités physiques de puissance.

Avez-vous rencontré des difficultés depuis le début de votre carrière ?

Les principales difficultés ont été de trouver du temps et de l'argent notamment pour avoir du matériel. Au début de ma carrière, je devais par exemple prendre sur mes congés. Heureusement, j'ai eu un club qui m'a aidé, mais cela reste beaucoup d'investissement financier par rapport à ce que je gagnais à l'époque.

Vous avez participé aux championnats du monde de Lillehammer. Comment se sont-ils passés ?

Ces championnats arrivant à deux mois des Jeux Paralympiques, je me demandais en permanence comment les appréhender, car mon pic de forme j'espère l'avoir aux Jeux. Mais je suis un compétiteur « enragé » dès que je suis dans les « starting-block » ! Ce côté compétiteur m'a fait réaliser une super compétition en remportant deux nouveaux titres de champion du monde en banked slalom et en snowboard-cross. J'ai pu mettre ma discipline en avant, je suis plus ravi que jamais.

Pour la première fois, tous les sports étaient réunis sur le même site.

Qu'avez-vous pensé de l'ambiance au sein du groupe ?

C'était très sympa, nous avions un groupe Whatsapp qui a permis de nous motiver les uns les autres. Quand certains faisaient des médailles le matin, cela motivait les athlètes de l'après-midi. À l'image des Jeux Paralympiques, il y avait un vrai groupe France avec une belle ambiance.

Que représentent pour vous les Jeux Paralympiques ?

Les Jeux, c'est le Graal de toutes les compétitions. Il n'y a rien au-dessus de cet événement. Toute notre vie s'organise autour des Jeux Paralympiques et autour de l'objectif de ramener une médaille. Ce sont des cycles de quatre ans. C'est également

le moment où la médiatisation est la plus grande, on ne veut donc pas rater ça.

Parlez-nous des épreuves de snowboard aux Jeux Paralympiques.

Je participe pour ma part à deux épreuves. Le snowboard-cross, comme chez les valides. Cette course est une discipline d'opposition où l'on part à quatre. Je participe également au « banked slalom », qui est une course plus technique où l'on part seul. C'est un enchaînement de plusieurs virages relevés où le temps est maître.

Quels sont pour toi les points forts de ta discipline ?

Je pense que pour certaines formes de handicap, le snowboard peut être « bénéfique ». En effet, lorsque l'on « ride », la dimension « nature » rentre en compte. On est à l'air libre, on partage avec l'environnement. Il y a également une bonne dose d'adrénaline lorsque l'on chute et que l'on fait des virages.

Comment pensez-vous que le handisport pourrait être mieux reconnu ?

Je pense que cela dépend des moyens mis en place pour couvrir les événements handisport. Pour moi il est important de retransmettre les compétitions, au moins sur internet. Actuellement, il n'y a qu'aux Jeux que cet effort est fait. Nous sommes encore méconnus, ce qui est compliqué pour faire connaître nos sports. Quant au snowboard, je pense que la clé est la vidéo. Pour montrer qu'il y a de la concurrence, de la technique et du spectacle.

◆ Propos recueillis par Tom Vignals

Palmarès de Maxime Montaggioni

- Championnats du Monde 2022 en Norvège : Double champion du monde en Banked slalom et en snowboard-cross.
- Championnats du Monde 2019 en Finlande : Double champion du monde en Banked slalom et en snowboard-cross.
- Championnats du Monde 2017 au Canada : Champion du Monde en Banked slalom et vice-champion du monde en snowboard-cross.

Lou Braz-Dagand :

« Suite à ma maladie, mon objectif n'était pas de remarcher mais de pouvoir skier à nouveau »

Grand passionné de ski depuis tout petit, Lou Braz-Dagand aborde les Jeux Paralympiques de Pékin sans forcément penser au résultat mais avec la ferme intention de pratiquer un bon ski. Rencontre avec ce savoyard de 26 ans.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre handicap ?

Je suis paraplégique depuis 2014 à cause de la maladie de Lyme, due à une piqûre de tique.

Je n'ai plus d'abdominaux côté gauche et je n'ai plus de motricité ni de sensibilité sur mes jambes.

Racontez-nous votre parcours sportif.

Le ski a toujours été ma passion. Je suis passé par de nombreuses étapes compliquées comme une opération du cœur. J'avais deux choix : soit me morfondre, soit me battre. Mon objectif n'était pas de remarcher mais de skier à nouveau. J'ai donc pu immédiatement faire des entraînements puis j'ai rejoint le circuit français et international.

Avez-vous eu des réticences au moment de vous lancer dans le ski handisport ?

Non, aucune. Mon objectif était de pouvoir skier malgré mon handicap. La pratique du ski était donc une évidence pour moi.

Avez-vous rencontré des difficultés ?

Cela reste des difficultés mineures. Mais oui, les premières années ont été dures pour le choix des skis et surtout pour le financement du fauteuil et du matériel. Maintenant, ce qui reste le plus compliqué est le perfectionnement et la performance.

Vivez-vous du ski à l'heure actuelle ?

Oui, je vis de mon sport. J'ai un contrat d'insertion professionnelle pour les sportifs de haut niveau. Cela me permet d'avoir un boulot à côté. Je suis donc skieur professionnel mais aussi conseiller financier pour les particuliers, au Crédit agricole des Savoies, à Bourg St-Maurice.

Vous avez participé aux Championnats du Monde à Lillehammer. Comment se sont-ils passés ?

Ils se sont bien passés. Malgré un problème technique qui m'a fait casser mon amortisseur lors de mon premier entraînement. Cela m'a empêché de participer à la descente. En super-G, j'ai également eu un problème avec ma fixation avant. Mais le bilan reste positif avec une 7^e place mondiale en super-combiné et une 5^e place en géant.

Que pensez-vous de l'ambiance au sein de l'Équipe de France ?

C'était vraiment super. Une super ambiance, une très belle équipe. On est très soudés, ce qui je pense est une véritable force pour nous par rapport aux autres pays.

Que représentent pour vous les Jeux Paralympiques ?

C'est incroyable d'être qualifié. C'est quelque chose de fou. Pour un sportif, c'est le plus grand rêve pour nous. En un mot, c'est incroyable.

Parlez-nous de votre catégorie de handicap pour les Jeux et des épreuves auxquelles vous allez participer.

Je suis en LW102, en ski fauteuil. Mon temps défilera plus doucement car je n'ai pas du tout d'abdominaux et je concours avec plusieurs sortes de handicap. En effet, certains ont des abdominaux et peuvent même marcher. Quant aux épreuves, je participe à toutes : géant, slalom, descente, super-G et super-combiné.

Quelles sont vos ambitions pour cette compétition ?

Je ne pense pas forcément au résultat. J'ai envie d'arriver en bas et de pratiquer un très bon ski. Je pense que si j'arrive à réaliser un joli contenu, alors ça se passera très bien et pourquoi pas aller chercher une médaille. C'est la course d'un jour, alors tout est possible.

Connaissez-vous la date de départ pour les Jeux ? Tous les athlètes partent-ils en même temps ?

Oui nous partons tous en même-temps. Nous avons rendez-vous à Paris le 24 février pour nous envoler vers la Chine le lendemain, le 25 février.



Lou Braz-Dagand © MAURO UJETTO

Pourquoi conseillerez-vous aux jeunes en situation de handicap de pratiquer le para ski alpin ?

Au-delà du ski alpin, le sport est une super expérience. C'est une leçon de vie. Un jeune qui veut essayer doit donc se lancer et ne pas avoir peur. Il faut se lancer parce que c'est une merveilleuse épreuve qui n'apportera que du plus dans leur vie.

Selon vous, comment le handisport pourrait-il être moins en retrait par rapport au sport valide ?

Je pense que c'est en ayant une vraie médiatisation derrière. Surtout pour les gros événements comme les Jeux Paralympiques. Qu'on en parle plus à la télévision pour que les gens s'y intéressent et viennent voir les compétitions.

◆ **Propos recueillis par Tom Vignals**

Le palmarès de Lou Braz-Dagand

2022 – Championnat du Monde à Lillehammer

- 5^e en Slalom Géant
- 7^e en Super combiné

2021 – Coupes du Monde

- **Steinach** : 7^e en Slalom Géant
- **Saint-Moritz** : 6^e en Slalom
- **Veysonnaz** : 7^e en Slalom Géant

2021 – Coupes d'Europe

- **St-Moritz** : 3^e en Slalom
- **Malbun** : 2^e en Slalom et 2^e en Slalom Géant
- Vainqueur au classement général – Toutes disciplines confondues

2019 – Coupe du Monde à La Molina : 5^e en Slalom

Autisme à l'université : Un programme dédié aux étudiants autistes

Gros plan sur « Aspie Friendly », programme d'accompagnement pour faciliter l'inclusion des étudiants autistes.

« **A**spie Friendly ». C'est le nom du programme d'accompagnement visant à faciliter l'inclusion à l'université des étudiants autistes, actuels et futurs. « *Le constat est sans appel en ce qui concerne l'autisme sans déficience intellectuelle : les étudiants autistes scolarisés dans l'enseignement supérieur seraient entre dix et quinze fois moins nombreux que ce que l'on pourrait attendre* », explique Bertrand Monthubert, porteur national du projet Aspie Friendly et professeur à l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier. L'université regroupe en effet des aspects difficiles à gérer pour les étudiants autistes : gestion du bruit, des mouvements, des plannings changeants ainsi que des interactions permanentes avec les professeurs et les autres étudiants. C'est pour toutes ces raisons que « Aspie Friendly » a été mis en place. Lancé par le Gouvernement dans le cadre de sa Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement, ce programme est déployé dans 26 établissements d'enseignement supérieur.

Un dispositif construit autour de cinq grands thèmes

Ce programme d'action visant à inclure l'autisme à l'université et à améliorer le quotidien des étudiants autistes s'articule autour de cinq axes majeurs :

- **Un accompagnement à l'université**, avec un aménagement des cursus, des adaptations pédagogiques prenant en compte les particularités autistiques (utilisation de matériel spécifique pour l'hyperacousie - intolérance au son, épreuves de substitution, suivi des cours à distance...), et une mise en place de tuteurs.



Aspie Friendly s'intègre dans la Stratégie nationale pour l'autisme du Gouvernement.

- **Une formation des professionnels** : Celle-ci est destinée autant aux enseignants et personnels administratifs de l'université, ainsi qu'aux professionnels des services du CROUS relatifs à l'hébergement et aux transports. En ce sens, depuis 2018, cent actions de formations et sensibilisations ont été mises en place. Elles ont permis de former ou de sensibiliser 3 700 personnes dont 2 300 personnels.
- **Un accompagnement social** à travers des actions conjointes avec les CROUS pour accéder au logement universitaire et à la restauration collective. Cela passe notamment par la plateforme d'échanges « Café Asperger » : une visio-conférence qui réunit les étudiants « aspies » pour discuter de leur expérience à l'université. À noter également la création d'associations d'étudiants autistes (exemple : La Bulle ! à Toulouse).
- **Des innovations pédagogiques** : Dans le cadre du Living Learning Lab (Lillab) autisme et troubles du neuro-développement, des modèles de visuels de supports pédagogiques, orientés sur les besoins des personnes autistes, sont expérimentés. Le programme intègre aussi la conception d'un hackathon accessible à des personnes autistes, et le prototypage de solutions numériques pour l'accueil des étudiants autistes à l'université.
- **Le dernier pilier du programme est l'insertion professionnelle**. Dans ce cadre, une Charte « *Entreprise Aspie-Friendly* » a été établie afin de développer l'inclusion des personnes autistes. À ce jour, 12 entreprises l'ont déjà signée : Microsoft, AutiConsult, Hewlett Packard Enterprise, IBM, BCG Gamma, Avencod, THALES, SAP, Sopra Steria. De plus, Aspie-Friendly contribue au projet Erasmus+ IMAGE qui publie aujourd'hui ses outils pour améliorer l'employabilité des diplômés autistes.

Aspie Friendly, le programme pour l'autisme à l'université, s'enrichit

Ce programme en faveur de l'autisme à l'université s'enrichit aujourd'hui de dix nouvelles vidéos de 4 à 8 minutes. Celles-ci abordent chacune une particularité de l'autisme dans le cadre de vie universitaire. Parmi les thèmes abordés dans ces vidéos : la gestion de l'imprévu, les codes sociaux, la sensorialité, l'autostimulation, l'organisation et la planification, la pensée en détail ainsi que les intérêts restreints. Ces vidéos thématiques permettront aux personnes non autistes de comprendre le fonctionnement des personnes concernées et elles pourront donc agir avec pertinence. Elles sont disponibles sur le site internet d'Aspie Friendly et leur promotion sera effectuée dans chaque université adhérente au programme.

La stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement comprend cinq engagements et plus de cent mesures. Elle mobilise une délégation interministérielle, neuf ministères, trois opérateurs nationaux et de nombreux partenaires. Cette stratégie nationale est mise en œuvre avec les personnes autistes, leurs familles ainsi qu'avec les acteurs professionnels et institutionnels. Tous ces protagonistes sont réunis au sein du Conseil National des troubles du spectre de l'autisme et des troubles du neurodéveloppement qui s'est installée en 2018. C'est au total près de 500 millions d'euros qui sont dédiés à l'amélioration de la qualité de vie des personnes autistes et de leur entourage.

◆ Tom VIGNALS

Pour découvrir les vidéos du programme « Aspie Friendly » : <https://aspie-friendly.fr/serie>

Université du réseau des référents handicap 2022 : RDV les mardi 29 et mercredi 30 mars à Lille

La 3^e édition de l'Université du réseau des référents handicap (URRH) aura lieu les 29 et 30 mars à l'Espace Grand Palais de Lille. Pour cette occasion, nous avons rencontré Herveline Dumon qui en pilote l'organisation. Elle nous explique ce que cet événement a d'exceptionnel et l'intérêt d'y participer en présentiel alors que les deux premières éditions étaient 100 % digitales.

Pourriez-vous nous rappeler ce qu'est l'URRH ?

C'est le rendez-vous annuel des référents handicap qui œuvrent toute l'année pour la prise en compte du handicap dans leur entreprise. Ils sont de longue date présents dans les entreprises privées qui mènent une politique en faveur du handicap, mais leur nombre connaît un véritable essor depuis la Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Celle-ci impose aux entreprises, à partir de 250 salariés, d'avoir un référent handicap. L'URRH est ouverte à l'ensemble des référents handicap, du secteur privé, de la fonction publique, des organismes de formation et aussi des organisations syndicales et patronales. Nous accueillons vraiment toutes les personnes qui agissent pour l'accès et le maintien vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap. L'URRH est complémentaire des activités proposées par le RHH toute l'année sur les territoires.

Que pourra-t-on vivre lors de l'URRH et comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire à l'URRH, il faut aller sur agefiph-universite-rrh.fr. Le site permet de découvrir le programme, les intervenants, ce qui se et inscriptions.. Pendant l'URRH, les participant auront accès à des ateliers pratiques (qui proposent un travail en intelligence collective), des modules de professionnalisation (pour développer ses compétences et connaissances), ainsi que des webinaires consacrés à certaines études réalisées par l'Agefiph et un forum Inspir'action orienté « *innovation et handicap* ». Nous proposons aussi des conférences inspirantes qui vont permettre de prendre de la hauteur sur

de nombreuses thématiques telles que le dialogue social, le handicap dans les médias, le sport... et les conséquences que cela peut avoir sur l'employabilité. Je ne peux citer tout le programme, qui est très riche et très dense.

À quoi et à qui permet-elle d'accéder ?

L'objectif de l'URRH est d'apporter des solutions aux référents handicap. Le thème de cette année est « *Construire durablement l'entreprise inclusive* » et pour cela l'URRH, comme l'Agefiph tout au long de l'année apporte un grand nombre d'outils aux référents handicap. Chacun pourra repartir avec les solutions clé en main qu'il pourra mettre en œuvre au quotidien. Par exemple, l'espace Inspir'action, composé de plusieurs start-up, permettra de tester ces outils en « *live* » c'est vraiment du concret. Je conseille d'ailleurs, de prévoir une participation en présentiel l'URRH pour profiter pleinement de l'expérience.

En quoi est-ce important de participer physiquement à l'URRH ?

Venir à Lille et participer toute la journée à cet événement permet de mieux se saisir de toutes les idées et pratiques innovantes qui seront échangées et enseignées. Participer physiquement permet aussi de rencontrer beaucoup de personnes et d'échanger avec elles sur les pratiques, les savoir-faire, de bénéficier des opportunités que seule la rencontre physique permet, comme celles d'avoir un aparté avec des personnalités inspirantes, de rencontrer ses pairs, de se fixer des rendez-vous et de bénéficier de l'ambiance stimulante de l'URRH. Beaucoup de nos partenaires seront présents pour créer du lien avec les participants et pourquoi pas initier



Herveline Dumon, pilote du réseau URRH à l'Agefiph.

des projets. Les participants vont se nourrir de ces rencontres et de ce dialogue permanent. Après deux années de conférences en visio, le besoin de présentiel est devenu très fort. Certains contenus ne seront accessibles qu'en présentiel, or ce sont des opportunités à ne pas manquer. C'est entre autre le cas de l'ouverture mais aussi du prix #activateurdeprogrès. C'est vraiment le rendez-vous emploi & handicap de l'année où il faut être.

Les prix #activateurdeprogrès seront attribués au cœur de l'URRH !

Ce prix récompense des initiatives qui ont eu un impact positif en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap. Le prix permet de donner de la visibilité et de soutenir les entreprises engagées pour l'inclusion de personnes en situation de handicap, de montrer le handicap sous son aspect positif en tant que créateur de richesse et de récompenser des initiatives qui ont eu un impact positif en faveur de l'emploi de personnes handicapées, afin qu'elles deviennent des « *exemples à suivre* », au-delà des obligations légales. Six catégories seront récompensées lors de la cérémonie qui se déroulera le mardi 29 mars 2022, au moment de l'URRH. Une raison de plus de se rendre à Lille le 29 mars.

◆ **Propos recueillis par JMMC**
Rendez-vous les mardi 29 et mercredi 30 mars à Lille Grand Palais
Inscription et programme sur le site : <https://agefiph-universite-rrh.fr>

Mes aides vers l'emploi : Un site qui référence les aides à la mobilité



Selon le Gouvernement, une personne sur trois déclare aujourd'hui avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes liés à la mobilité. C'est sur la base de ce constat que le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion lance le site internet grand public : « *Mes aides vers l'emploi* », plateforme qui référence les aides à la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi.

« De nombreuses aides existent pour financer son permis de conduire, acheter, réparer ou louer une voiture, mais leur visibilité reste limitée et l'information dispersée, commente ainsi Brigitte Klinkert, ministre déléguée à l'insertion. La mobilité ne doit plus être un obstacle pour chercher, trouver ou conserver son emploi ».

Une information personnalisée et des possibilités d'accompagnement

Concrètement, le site « *mesaides-verslemploi.fr* » recense et oriente les internautes vers les aides au financement du permis de conduire, à l'achat, la réparation et la location de véhicules, l'acquisition de vélos électriques, les garages solidaires et les plateformes mobilité.

Il permet aux personnes en recherche d'emploi d'obtenir, en quelques clics, une information personnalisée, fiable et comparée des aides à la mobilité. Elles pourront également être guidées et accompagnées tout au long de la constitution de leur dossier de demande d'aides.

Un site élaboré avec de nombreux acteurs

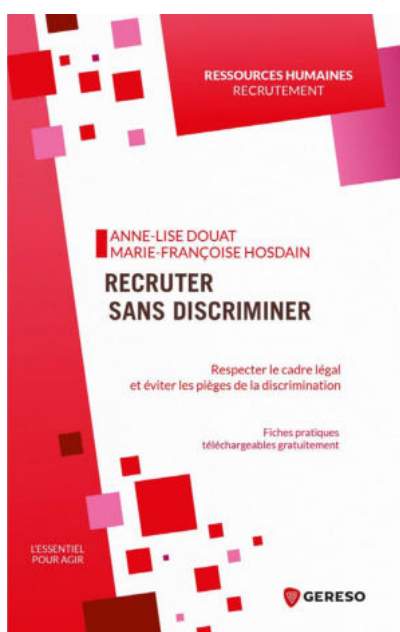
Elaboré avec Pôle emploi, le site a été construit grâce à la coopération de nombreux partenaires : le ministère chargé des Transports, France Mobilités, le ministère des Solidarités et de la Santé, la délégation et les commissaires à la lutte contre la pau-

vreté ainsi que de la délégation à la prévention et à la sécurité routière, les réseaux de collectivités territoriales (Régions de France, Départements de France, Alliance Villes Emploi, Intercommunalités de France, le GART), Pôle emploi, l'Union nationale des Missions Locales, Action Logement, et l'AGEFIPH et le FASTT ainsi que des acteurs publics et privés de la mobilité solidaire (Mobin, Wimoov, Renault solidaire, Agil'ess Norauto, etc.).

« Chaque semaine, lorsque je rencontre à travers le pays nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi, je constate que la mobilité est pour beaucoup un frein majeur pour retrouver une activité. Pour répondre à ces difficultés, ce site référencera désormais les solutions à disposition de ceux qui ont besoin de retrouver une autonomie dans leurs déplacements et faire aboutir ainsi leur projet professionnel », a déclaré Brigitte Klinkert, Ministre déléguée à l'Insertion.

À noter que les autres financeurs et partenaires de la mobilité solidaire et de l'insertion dans l'emploi sont invités à référencer leurs aides à la mobilité. ◆

« Recruter sans discriminer »



Un guide pratique qui s'adresse aussi bien aux dirigeants qu'aux managers et aux responsables RH, quel que soit leur secteur d'activité. L'ouvrage « *Recruter sans discriminer - Respecter le cadre légal et éviter les pièges de la discrimination* » s'appuie en effet sur des textes de loi avec de nombreux exemples et outils pratiques afin de conseiller les décideurs sur leurs démarches de recrutement objectif et inclusif. Au-delà des conseils, il a également vocation à enrichir les connaissances légales de ses utilisateurs et à leur éviter de tomber dans les pièges de la discrimination lors de leurs recrutements.

« Lors de tout recrutement, le risque de discrimination consciente ou inconsciente est une réalité pour bon nombre d'entreprises, souvent acceptée ou subie comme un élément inévitable.

Cependant, respecter ou faire respecter le cadre légal est une responsabilité partagée par tous les acteurs du recrutement. Cet objectif doit ainsi faire partie intégrante de la stratégie RH pour attirer les talents, développer la marque employeur et induire une expérience candidat positive. Il est donc tout à fait possible de réussir ses recrutements dans le respect de l'égalité des chances et du cadre juridique ! ».

Ce guide a été mis au point par Anne-Lise Douat, consultante formatrice, experte en droit social, et par Marie-Françoise Hosdain, diplômée en psychologie du travail, en ressources humaines et coaching, consultante-formatrice et coach. ◆ « *Recruter sans discriminer* », Anne-Lise Douat et Marie-Françoise Hosdain, éditions GERESO.

Université inclusive : Des commissions thématiques et un calendrier à tenir

Dans le cadre du 2^e Comité national de suivi de l'université inclusive, le Gouvernement a fait le bilan de ses dernières mesures en la matière et annoncé ses objectifs à venir.

40 000 : c'est le nombre d'étudiants en situation de handicap comptabilisés dans l'enseignement supérieur lors de la rentrée scolaire 2021, soit 5 fois plus qu'en 2017. Un chiffre qui reste toutefois assez faible par rapport au nombre total d'étudiants qui avoisine les 3 millions, dont 1,7 millions à l'université.

C'était l'objet du 2^e Comité national de suivi de l'université inclusive qui s'est tenu le lundi 24 janvier dernier. Celui-ci a été présidé par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées.

Le point sur les mesures déjà mises en œuvre

À cette occasion, ils ont fait part de leur bilan et des avancées obtenues

en termes d'accompagnement des étudiants en situation de handicap depuis 2017. Ils ont également affirmé la poursuite de leurs efforts pour un enseignement supérieur inclusif et annoncer leur feuille de route pour les mois à venir.

Parmi les mesures déjà mises en œuvre pour l'université inclusive :

- Le décret du 14 novembre 2021 sur les aménagements des examens et concours,
- Le programme Aspy Friendly, mis en œuvre dans 26 établissements au profit de plus de 400 étudiants avec des troubles du spectre de l'autisme - aspie-friendly.fr
- Le lancement de la rubrique « Études supérieures » dans la plateforme « Mon Parcours Handicap ». Objectif : répondre aux besoins des étudiants en situation de handicap en quête d'informations fiables et lisibles ; les aider à s'orienter, et simplifier leurs démarches sur l'ensemble de leur parcours.

Rappelons par ailleurs que 85 % des universités ont déjà adopté un schéma directeur handicap.



Deux thèmes prioritaires, cinq commissions et un calendrier

D'autre part, le comité national supérieur de l'université inclusive a mis l'accent sur le retour des deux groupes de travail initiés lors du 1^{er} comité en avril 2021. Ceux-ci portent sur deux sujets majeurs : « La continuité de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur » et « L'accessibilité globale ».

Les deux Ministres concluent le comité par la nécessité de mettre en œuvre cinq commissions avec un calendrier défini, portant sur les thématiques suivantes : « bénéficier d'un accompagnement médico-social », « préparer son insertion professionnelle », « favoriser l'ambition », « bénéficier d'une accessibilité pédagogique » et « participer à la vie étudiante », dans le but de poursuivre la dynamique enclenchée pour fluidifier le parcours des étudiants et rendre l'enseignement supérieur plus accessible. ♦

Cahier Expert « Orientation, mode d'emploi »

L'association APECITA vient de publier la nouvelle édition de son Cahier expert « Orientation, mode d'emploi ». Dans cette publication l'APECITA présente toutes les clés pour faire connaître les formations du vivant aux jeunes et aux adultes.

Parmi les différentes situations évoquées :

- Vous êtes en 3^e. Quel baccalauréat choisir ?
- Vous avez un bac. Vous voulez faire des études courtes, des études longues ?
- Vous avez une formation bac+2 minimum, vous voulez poursuivre vos études ?
- Vous avez un diplôme et/ou une expérience, vous souhaitez vous spécialiser ?

Vous y trouverez également des informations pratiques sur :

- Le financement de la formation et les formations éligibles
- Les dispositifs : CPA. CPF. CEP...
- La formation à distance, la reconversion, les débouchés par niveau de formation, l'installation... ainsi que de nombreux témoignages.

L'APECITA a été créée en 1954. Elle a été agréée par l'ANPE en 1970 et reconnue d'utilité publique en 1971. En 1981, elle est devenue, par la volonté des partenaires sociaux, une association paritaire au service de l'ensemble de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de l'Environnement. ♦





Je m'appelle **Mylan Douthe**. Étant en situation de handicap moteur, j'attache beaucoup d'importance au militantisme. Pour moi l'engagement est la clef d'une génération solidaire. Ma chronique reflète mon ambition de construire une société plus durable, inclusive et solidaire.

Handicap, une mine de talents trop souvent sous-estimée

J'étais présent ce mardi 8 février durant près d'une heure, à l'invitation de Isabelle Werlen Eschalière, à l'INSEEC MSc & MBA Paris, pour une table ronde sur le thème :

« *Quelles soft skills pour contribuer à la réussite des engagements RSE ?* ». Ce moment avait un objectif : démontrer aux futurs managers, via des témoignages inspirationnels, l'importance des soft skills pour le succès de leurs vies professionnelles.

Par le terme « *softs skills* », on fait référence aux compétences comportementales, à savoir notamment l'intelligence émotionnelle, la créativité, les capacités de communication, le travail d'équipe, les traits de personnalité...

Une valorisation du capital humain

Cet événement a été l'occasion pour moi de rappeler que le handicap est une source de talents trop souvent sous-estimée et que dans une société toujours inadaptée et pleine d'idées reçues, il est essentiel de favoriser l'expérimentation en sécurisant les parcours. En effet contrairement à une idée reçue, aujourd'hui, recruter et employer une personne en situation de handicap, ce n'est pas juste répondre à une obligation légale mais bien une contribution à la stratégie de valorisation du capital humain dans toute sa diversité comme avantage concurrentiel au service de la performance de l'entreprise.

Faire face aux réticences des employeurs

Les jeunes en situation de handicap ont les mêmes aspirations et les mêmes inquiétudes que tous les jeunes. Mais ils se heurtent à un certain nombre d'obstacles liés à la fois

à leur jeunesse, mais surtout à leur situation de handicap.

Dans l'accès à l'emploi en particulier, les difficultés commencent dès le plus jeune âge. En effet, même si l'éducation tend à être plus inclusive, ils sont très nombreux à avoir subi une scolarité avec des ruptures de parcours et à arriver sur le marché de l'emploi moins diplômés que les autres jeunes.

En outre, ils doivent faire face aux réticences des employeurs.

Il y a une peur générationnelle du déclassement. Quelle sera notre place demain par rapport à la place que nos parents avaient ?

Dans un monde en perpétuelle évolution comme celui dans lequel nous vivons, ce sont les managers les plus ouverts, ceux qui feront la plus grande place au principe d'humanité, qui réussiront le mieux. La nouveauté en matière managériale repose moins sur le faire ensemble que sur le être ensemble !

Distribuer autrement le pouvoir d'agir des personnes

En effet le management de demain c'est celui qui va véritablement tendre vers la co-construction dans le but de trouver le plus juste équilibre entre épanouissement personnel et perfor-

former le caractère « *unilatéral* » et « *hiérarchique* », en distribuant autrement le pouvoir d'agir des personnes.

Il faut opérer un glissement afin d'être plus au service des collaborateurs pour créer avec eux les conditions de la réussite de parcours, collaborateurs qui deviennent par la même occasion davantage responsables.

Les dirigeants ont toujours eu tendance à agir prioritairement sur la transformation de leur organisation, mais l'innovation managériale nécessite avant tout de travailler sur les compétences.

Les jeunes en situation de handicap se heurtent parfois à une mauvaise évaluation de leurs capacités, fondée davantage sur le recensement des inaptitudes que sur celui de leurs potentiels, et au non-respect de leurs aspirations de la part de leurs accompagnants et/ou des professionnels de l'orientation.

Dépasser la présomption d'incompétences

Prenez le numérique par exemple, le secteur du numérique ouvre les bras à des profils « *différents* ».

Lorsque l'on évoque la co-construction, c'est essentiel. Mais même si cela peut paraître bête à dire, pour co-construire, il faut pouvoir exprimer ses besoins, ses attentes et donc cela

pré suppose l'existence de solution adaptée permettant, précisément l'expression desdits besoins, comme la transcription instantanée de la parole pour les personnes en situation de handicap sensoriel par exemple.

Il est essentiel de travailler sur la valorisation des réussites ! Contrairement à ce que l'on pourrait penser, de prime abord, les personnes en situa-

« L'innovation managériale nécessite avant tout de travailler sur les compétences »

mance professionnelle. Cette nécessaire innovation n'a aucunement pour objectif de remettre en question le lien de subordination, mais plutôt de trans-

tion de handicap ont une forte valeur ajoutée pour l'entreprise, elles contribuent à la biodiversité du marché du travail. On met trop souvent l'accent sur « la présomption d'incompétences »

Mais on oublie trop souvent les compétences particulières développées par les personnes en situation de handicap au quotidien, ce sont des connaissances mais aussi des savoir-faire et des savoirs-être; des attitudes et des aptitudes. Notamment la créativité ou la résolution de problème complexe.

Ainsi Maryn, jeune de 30 ans en situation de handicap moteur, témoigne: « À partir de 2017, j'ai été à la recherche d'un emploi ou d'une réorientation professionnelle. Je suis allé à la Mission locale. Ils m'ont réorienté vers Pôle Emploi parce que j'avais un CAP. À Pôle Emploi, on m'a envoyé vers Cap Emploi parce que j'étais en situation de handicap. À Cap Emploi, l'accompagnement en termes d'étayage n'a pas été idéal... c'est compliqué pour moi de rentrer dans le monde du travail. Pourtant je n'ai pas peur du travail, je suis motivé, j'ai des compétences et je veux les faire valoir, être utile à la société ».

Soutenir l'employeur dans ses démarches

N'oublions pas, que face à une société encore trop souvent inadaptée s'agissant des capacités d'adaptation, la personne en situation de handicap est souvent bien mieux armée que le reste de nos concitoyens.

Pour autant, recruter ou maintenir dans l'emploi ne s'improvise pas, il est nécessaire que l'employeur soit accompagné et aidé dans la mise en œuvre de ses démarches dans notamment dans l'intégration en entreprise (sensibilisation des équipes).

NovaSancO - Agence de communication à Bordeaux, reconnue entreprise adaptée, Entreprise d'utilité sociale et solidaire ainsi que organisme de formation est par exemple capable de fournir à ses clients une expertise sur le sujet.

Si l'on regarde par ailleurs du côté des initiatives inspirantes, on s'aperçoit que le CDD Tremplin (CDDT), dispositif porté par les entreprises adaptées à destination des travailleurs disposant d'une RQTH, sans emploi et/ou chômeurs de longue durée,

ou qui courent le risque de perdre leur emploi, représente un parcours de transition pour les personnes en situation de handicap qui bénéficient d'une mise en situation professionnelle, d'un accompagnement renforcé et personnalisé et de formations adaptées aux besoins du salarié.

Les jeunes en situation de handicap rencontrent des difficultés dans l'accès à la formation (faible niveau de formation initiale), à l'information et à l'orientation, à la sortie de leurs études.

Ils doivent également faire face à la complexité de l'écosystème de l'accompagnement (Pôle Emploi / Cap Emploi, missions locales, CFA...) et à son faible étayage sur le handicap. Si le rapprochement de Pôle Emploi et des Cap Emploi doit permettre de simplifier l'accès aux services d'accompagnement vers l'emploi, il laisse craindre de voir l'étayage sur le handicap s'affaiblir encore, et de voir les publics en situation de handicap disparaître dans le flot global des demandeurs d'emploi.

Exploiter les points forts et les singularités de chaque individu

Aujourd'hui, recruter et employer une personne en situation d'handicap, ce n'est pas juste répondre à une obli-

gation légale mais bien une contribution à la stratégie de valorisation du capital humain dans toute sa diversité comme avantage concurrentiel au service de la performance de l'entreprise.

Il faut considérer qu'une personne en situation de handicap est avant tout un individu qui, comme tout un chacun et comme tout autre salarié, a des points forts et des points faibles. Il suffit alors d'exploiter ses points forts et sa singularité.

Le handicap ne signifie pas absence de savoirs faire, de savoirs être et de capacités d'adaptation. Bien au contraire, il révèle des compétences et qualités qui sont aujourd'hui recherchées par les entreprises: capacités d'analyse, implication, créativité, rigueur dans l'exécution des tâches, sens des responsabilités, ténacité, convivialité, autonomie...

Enfin, les actions pour leur insertion et leur maintien dans l'emploi n'engendrent pas forcément des surcoûts car beaucoup d'entre elles sont subventionnées ou donnent droit à des aides spécifiques ou qui existent déjà pour tout autre salarié.

Pour toutes ces belles raisons, recruter et participer au développement de l'emploi des personnes handicapées constitue un bénéfice aussi pour les entreprises! ♦



Intermittence et handicap

◆ **Par Pascal Parsat.** La culture, tout le monde s'accorde sur cela, est essentielle. Elle l'est pour ceux qui y accèdent, s'y adonnent, comme est l'est pour celles et ceux qui la produisent, la proposent, la font en un mot. Si ce n'est qu'en bien des endroits, le sujet semble avoir été oublié, pas pris en compte quoi qu'il en soit par le législateur quand il est question de cumuler intermittence et handicap, par exemple. Ainsi, ci-après, quelques observations quant à l'incompatibilité du statut d'intermittent et celui de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOET). Enfin, quelques pistes de réflexions pour y remédier.

Situons le contexte d'indemnisation

Les artistes et techniciens des métiers de la culture dépendent pour leur indemnisation chômage (intermittence) des annexes 8 et 10 : GUIDE INTERMITTENT.pdf (pole-emploi.fr)

Ainsi, il est possible aux professionnels de la culture d'accéder au statut d'intermittent indemnisé par Pôle emploi après avoir effectué 507 heures de travail à la date de leur inscription ou renouvellement d'indemnisation. Les 507 heures représentant en moyenne 43 cachets.

1. CONSTATS

Regardons cette situation transverse à l'aune des BOETH. Selon une étude réalisée par Audiens, tels sont les constats.

Les modalités d'obtention et de versement de la pension d'invalidité ne sont pas adaptées à ces artistes et techniciens du spectacle :

■ Modalités d'accès à la pension d'invalidité

Pour ouvrir droit à une pension d'invalidité, il faut justifier de 600h sur les 12 derniers mois précédant la demande de pension d'invalidité ou au cours des 12 mois civils précédents l'interruption du travail.

Donc un intermittent du spectacle avec son statut c'est-à-dire ayant effectué 507h peut se voir refuser une ouverture de droit au titre de l'invalidité. Une fois la pension d'invalidité accordée, pour son versement, comparaison

des revenus perçus (CDD U et ARE) avec un salaire de référence (calculé uniquement sur les revenus salariés).

■ Modalités de calcul du montant de la pension d'invalidité :

Le montant des indemnisations Pôle Emploi n'est pas pris en compte dans le calcul du montant de la pension d'invalidité. Le montant de la pension d'invalidité est ainsi bien en deçà des revenus antérieurs à l'arrêt initial.

■ Modalités de versement de la pension d'invalidité

Dès lors que la pension d'invalidité est accordée et afin de maintenir son versement, un réexamen des revenus a lieu tous les 3 mois. Ce réexamen inclue une règle discriminante car sont comparés les revenus actuels du professionnels (salaire et allocation Pôle Emploi) à un salaire moyen de référence calculé uniquement à partir des revenus salariés des 12 mois précédant l'interruption du travail.

Ce qui a pour conséquence d'ôter le versement de la pension d'invalidité dès que le salarié acquiert ses droits à indemnisation Pôle Emploi.

■ Mi-temps thérapeutique

Un intermittent du spectacle dont l'état de santé nécessiterait une reprise partielle d'activité ne peut pas bénéficier du mi-temps thérapeutique car il n'existe pas, d'aménagement du temps de travail possible en lien avec le régime d'indemnisation. Il a ainsi le choix entre reprendre son activité en essayant d'effectuer le nombre de cachets nécessaires au renouvellement de ses droits en dépit de son état de santé, ou bien de ne pas reprendre d'activité.

Il n'existe pas aujourd'hui de dispositif permettant à un salarié intermittent de reprendre une activité de manière partielle sans pénalisation financière au moment du recalcul de ses droits à indemnisation chômage.

2. PISTES DE REFLEXION

À l'image de ce qui a été mis en place pour soutenir les jeunes professionnels pendant la crise sanitaire : Nouvelle allocation jeunes intermittents |Pôle emploi (pole-emploi.fr)*.

Il est peut-être intéressant de le prolonger

au bénéfice des professionnels de la culture avec un handicap, une invalidité. Ainsi, ici les 507 heures obligatoires sont ramenées dans ce dispositif à 338h.

**s'agit pour les jeunes artistes et techniciens du spectacle de moins de 30 ans qui ne relèvent pas encore des annexes 8 et 10 (dits les « primo-accédants » aux annexes 8 et 10) de bénéficier d'une allocation minimale pendant une durée de 6 mois maximum. Sont visés les primo-accédants qui justifient de 338 heures au titre de ces annexes,*

■ Pour un artiste ou technicien avec un handicap, une invalidité, atteindre ce volume horaire peut-être difficile, voire irréalisable.

□ Permettre à celles et ceux qui en cours de carrière doivent intégrer le handicap, une maladie invalidante, de se maintenir en intermittence indemnisée, à raison de 350 heures par exemple, est une possibilité.

■ Pour un artiste ou technicien entre 18 et 35 ans, entrant en carrière, le nombre d'heures à atteindre pour accéder au statut de l'intermittence indemnisée pourrait être ramené à 180 heures. (15 cachets de 12heures)

Ce sujet sera d'autant plus essentiel qu'avec la situation sanitaire, nombreux sont celles et ceux qui ont vu spectacles, tournages, etc. bien que programmés, s'annuler ou se reporter dommageablement.

En adaptant les règles en vigueur, on est en droit d'espérer qu'un tel environnement favorable contribue à ce que les professionnels concernés redoutent moins de se déclarer, d'intégrer leurs réalités de santé dans leur carrière, et donc ne s'éloignent pas de leur métier.

En ces temps de campagne électorale, espérons que les candidats liront cet édit, et s'empareront de cette inégalité pour y mettre fin. ◆



Salon Virtuel

des Rencontres

Handiagora

Plateforme disponible du 02 au 20 mai 2022, pour échanger
avec des exposants, découvrir des métiers, des offres d'emploi,
de formation...



➔ Handiagora.fr   @Handiagora  @RencontresHandiagora

➔ Événement couplé avec le salon présentiel du 10 mai à Lyon

« *Démultipliez les opportunités de Rencontres* »
sur ehandiagora.fr





h'up entrepreneurs se mobilise dans l'actualité de l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap ! Depuis 2008, h'up accélère la réussite des entrepreneurs en situation de handicap, créateurs ou entrepreneurs déjà en activité, grâce à la mobilisation de plus de 400 coachs ou experts projet bénévoles. h'up les représente également sur le plan national et politique.

h'up entrepreneurs se mobilise dans l'actualité de l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap !

Agitateur d'influence positive pour une société plus inclusive, h'up entrepreneurs est le premier incubateur militant qui, depuis 2008, accélère la réussite des entrepreneurs en situation de handicap, créateurs ou entrepreneurs déjà en activité, grâce à la mobilisation de plus de 400 coachs ou experts projet bénévoles.



Et si vous ne résidez pas à Paris, pensez à la h'up académie pour propulser votre activité d'entreprise en 9 mois !

Les meilleures académies de stars n'ont rien à envier aux acteurs qui rejoignent la h'up académie, parcours d'accélération individuel et gratuit conçu par l'association h'up entrepreneurs en vue d'accélérer la réussite des entrepreneurs en situation de handicap.

Quelle est cette académie d'entrepreneurs ? Depuis 2019, h'up incube chaque année une promotion d'une vingtaine d'entrepreneurs en situation de handicap TIH (Travailleurs Indépendants Handicapés) dans un programme ambitieux qui allie de manière harmonieuse accompagnement individuel et collectif, expertise et développement personnel du chef d'entreprise en situation de handicap.

Les stars de cette académie ? Nous accueillons chaque année une diversité de profils : entrepreneurs déjà en activité (tout statut juridique de nature entrepreneuriale accepté), chefs d'entreprise, entrepreneurs avec une problématique de développement ou de changement d'échelle, de diversification d'activité, et surtout l'envie d'aller plus loin en rejoignant un collectif.

Le parcours démarrera fin avril. Vous avez jusqu'au 31 mars 2022 minuit pour soumettre votre candidature après avoir rempli notre formulaire sur le site. Pour en savoir plus et candidater, visitez <https://h-up.fr/hup-academie/> ou écrivez à contact@h-up.fr. N'attendez plus pour faire briller votre activité !

Une opportunité pour les entrepreneurs en situation de handicap parisiens grâce au dispositif Paris Réactif Emploi !

Bonne nouvelle pour les entrepreneurs parisiens ! Vous êtes chef d'entreprise ou auto-entrepreneur et vous rencontrez des difficultés ? Vous résidez à Paris ou votre entreprise est implantée à Paris ?

Dans le cadre de son plan de soutien Paris Réactif Emploi, la Ville de Paris accompagne les entrepreneurs et indépendants dont l'activité a été touchée par la crise sanitaire.

En 2022, 7 opérateurs lauréats ont été sélectionnés, dont h'up entrepreneurs pour accompagner spécifiquement les entrepreneurs parisiens en situation de handicap pour développer ou redynamiser leur activité. Ce dispositif exceptionnel permet de

bénéficier d'un accompagnement entièrement gratuit et personnalisé en coaching et/ou en mentorat. **Pour en profiter au plus vite, visitez la page dédiée sur le site internet : <http://h-up.fr/dispositif-paris-reactif-emploi-pour-les-entrepreneurs-parisiens/> ou contactez-nous via contact@h-up.fr**



h'up académie
coaching et parcours accélérateurs de réussite



autonomic

EXPO



HANDICAP | MAINTIEN À DOMICILE | GRAND ÂGE

L'AUTONOMIE À TOUS LES ÂGES DE LA VIE!



TOUTES LES SOLUTIONS POUR MIEUX VIVRE



MATERIELS



SERVICES



CONSEILS

SALON PROFESSIONNEL
& GRAND PUBLIC

2022

2023

RENNES > 12-13 Octobre
LILLE > 30 Nov - 01 Déc

BORDEAUX > 22-23 Mars
PARIS > 6-7-8 Juin

NANCY > Octobre
MARSEILLE > 29-30 Novembre

Plus d'information sur www.autonomic-expo.com - 01 46 81 75 00

Ne laissez jamais personne vous dire que c'est impossible



À travers ce roman autobiographique, c'est un témoignage résolument positif que nous livre Isabelle Dargent, et ce contre toute attente lorsque l'on connaît les épreuves qu'elle a traversées. En effet, sa vie a radicalement basculé le 20 octobre 2005, quand elle a été victime d'un violent accident de voiture. Quand elle a repris connaissance, elle ne pouvait plus bouger, devenue tétraplégique.

Elle perd son emploi, est prise en

charge par « une formidable équipe médicale » à l'hôpital, mais elle rencontre ensuite un manque de considération dans le centre de rééducation où elle est transférée : surmédication, petites phrases assassines, complications post-opératoires... Ce à quoi s'ajoutent des démarches administratives complexes, l'incompréhension de son entourage et la difficulté à accéder à un logement adapté.

« Lorsque l'on évoque le destin, ou Dieu, ou l'univers pour justifier ce qui m'est arrivé, en m'exhortant à l'accepter, « Ça devait t'arriver », je trouve cela révoltant, moi qui ne crois en rien, ni en Dieu, ni au Père Noël. Blessée, je n'ai qu'une envie, ne plus rencontrer ces gens, ne plus leur parler. J'ai envie de leur demander s'ils tiendraient le même discours s'il s'agissait de leur petit garçon ou de leur petite fille. Resterait-il aussi philosophes et distants du problème ? » ♦

"Ne laissez jamais personne vous dire que c'est impossible", Isabelle Dargent, éditions Terre en Ciel, 184 pages, 12,90 euros.

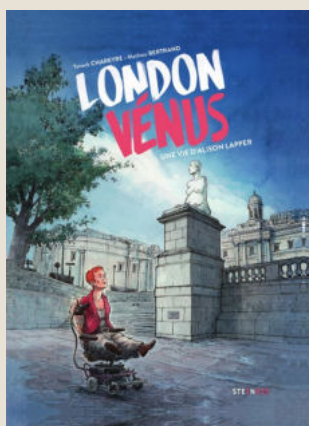
La porte du silence



Dans cet ouvrage qui invite à se questionner sur le sens de la vie, la différence et le passage de chacun dans ce monde, Nathalie Boutiau nous raconte l'histoire de deux parents qui découvrent peu à peu les particularités de leur petit garçon, Guillaume, qui est autiste. Mais alors que les liens se nouent et deviennent de plus en plus forts entre eux, il arrive le pire. Guillaume tombe par la fenêtre de l'une des chambres de la maison, à l'âge de 6 ans. Il

ne s'en remettra pas. Commence alors une difficile épreuve pour ses parents, à savoir surmonter le deuil. C'est à partir de leur témoignage que Nathalie Boutiau a écrit ce roman. « La phrase comportait quatorze mots. Quatorze mots échappés de la bouche du petit garçon. Où les avait-il retenus tout ce temps ? Pourquoi les gardait-il pour lui ? C'est comme un papillon qui ne sait pas qu'il peut s'envoler. Il est dans le creux de la paume, les ailes prêtes à se déployer sans qu'il ne les ouvre jamais pourtant. Et on attend. Guillaume a parlé ! « Maman, s'il te plaît, pourquoi tu ne me conduis plus dans le jardin ? ». Quatorze mots. Rares et précieux. Quatorze mots que l'on voudrait entendre encore. On ne sait pas ce qu'on doit faire dans ce cas-là. On cherche à répondre avec des mots délicats, des mots bien choisis, des mots qui protègent. « Guillaume, si tu parles encore, je t'emmène où tu veux ». ♦ « La porte du silence », Nathalie Boutiau, éditions Academia, 152 pages, 15,50 euros.

London Vénus



London Vénus est un roman graphique sous forme de bande dessinée qui retrace le parcours hors du commun de l'artiste britannique Alison Lapper. Née en 1965, en Angleterre, sans bras et avec des jambes atrophiées, Alison a été placée d'office en institution spécialisée, tandis que sa mère a été dissuadée de s'en occuper, et même de la voir une seule

fois, juste après sa naissance. C'est à ce moment-là que commence l'histoire d'Alison Lapper. Racontée à travers son regard, à la première personne et à la manière d'un conte pour enfants, avec ses péripéties tantôt tragiques, tantôt heureuses, donnant l'impression au lecteur d'être

guidé par la voix de l'héroïne au fil des pages.

Ainsi, le récit nous entraîne et nous transporte dans les nombreux rebondissements qui ont marqué sa vie et qui ont fait d'elle la personne qu'elle est devenue aujourd'hui : une femme active, qui marche, court, nage, conduit... une artiste, une maman... sans oublier la statue de 3 mètres de haut qui a été érigée à son effigie, à Trafalgar Square. Un roman tout public qui aborde avec humour et distanciation le thème du handicap et son lot de préjugés qui évoluent au gré des époques. Un ouvrage richement illustré, aux dessins colorés et aux traits subtils où rien n'est laissé au hasard. À noter que cette oeuvre est le fruit du travail de Mathieu Bertrand (dessin), qui enseigne l'art de la BD et du dessin ; et de Yaneck Chareyre (scénario) – web-marketeur, journaliste pigiste pour Zoo le Mag, influenceur Instagram et animateur culturel – qui s'est basé sur ses échanges avec Alison Lapper pour écrire cet ouvrage. ♦

« London Vénus », Yaneck Chareyre et Mathieu Bertrand, éditions Steinkis, 130 pages, 20 euros.

LA SÉLECTION DES ÉDITIONS DE LA LOUPE

Seniors, malvoyants, dyslexiques, jeunes en difficultés scolaires, personnes étrangères en cours d'alphabétisation, lecteurs à la recherche d'un plus grand confort visuel... C'est à toutes ces personnes que s'adressent les Éditions de la Loupe ! Spécialisée depuis 15 ans dans l'édition d'ouvrages écrits en gros caractères, la Loupe propose aujourd'hui plus de 500 ouvrages destinés à tous publics et toutes catégories d'âge. Et toujours, dès deux livres achetés ou 30 euros d'achat : un livre gratuit à choisir parmi une large sélection ou une revue de jeux offerte, ainsi que le port offert en Colissimo.

Mon fils, ce petit héros



C'est la foudre qui tombe sur la famille de Philippe Idiartegaray, à l'annonce de la maladie de David, leur quatrième fils. Le syndrome de Prater-Willi rime en effet avec lourd handicap et bouleversement familial. De ce mal, son père a souhaité ne rien cacher. À partir d'anecdotes ou de séquences toutes brèves, il

exprime ce que ce handicap représente en termes de contraintes, d'angoisses et de frustrations, mais aussi tout le prix qu'il donne à la vie quotidienne. Avec un humour communicatif, il montre combien cette situation est aussi un appel à l'amour et à la joie de vivre pour mieux affronter les jours. ♦

« *Mon fils, ce petit héros* » de Philippe Idiartegaray. Préface de Philippe Pozzo di Borgo, 250 pages, taille 20, ISBN : 978-2-98299-052-0, 20 euros.

La robe du Lutetia



À la mort de leur grand-mère, Lisette, dans les Cévennes, deux sœurs découvrent dans ses armoires une robe gardée sous clé qu'elles ne connaissent pas. Intriguées, elles vont mener une enquête, remonter ainsi le temps jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale et découvrir des secrets

inavoués. Ces vérités mises au jour vont bouleverser tout un village car derrière l'histoire officielle, tout est nuances de gris... ♦

« *La robe du Lutetia* » de Laure Boutault. 2 volumes de 320 pages, taille 20, ISBN : 9782382990506 & 9782382990490, 19.50 euros x 2.

Caféchat

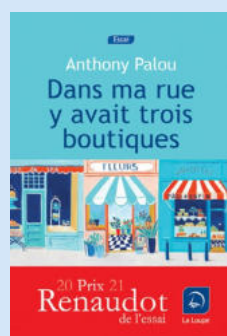


Léonie Beaumarchais pense avoir percé à jour la psychologie masculine, mais elle ne peut en dire autant de celle des chats. Lorsqu'elle héberge Mimi, le chat de sa voisine partie en voyage, celui-ci lui en fait voir de toutes les couleurs. Elle sollicite l'aide de Maxie Sommer qui tient le café-librairie « Miss Paula's ». Très vite, Mimi va conqué-

rir le cœur de Maxie mais aussi ceux de tous les clients : les timides tomberont amoureux, les querelleurs trouveront un terrain d'entente et les hommes allergiques aux chats pourront même tenter leur chance. ♦

« *Caféchat* » de Charlie Jonas. 450 pages, taille 18, ISBN : 9782382990513, 22.80 euros.

Dans ma rue y avait trois boutiques



Un tendre plaidoyer pour nos petits commerces, que l'auteur espère ardemment voir re fleurir. Sa plume tout en nuances est aux couleurs des charmes d'antan, et encense ce lien d'humanité, si nécessaire. Mercerie, droguerie, modiste, quincaillerie, marchand des quatre-saisons, papeterie... Chaque Français a dans le cœur ces lieux essen-

tiels qui sont notre art de vivre. D'une plume subtile, alliant humour et mélancolie, l'auteur y conte les boutiques et les artisans de sa vie, de Quimper à Paris, en passant par tous les coins de l'Hexagone. Pour lui, rien n'est perdu, les beaux jours sont devant nous. ♦

« *Dans ma rue y avait trois boutiques* » de Anthony Palou. 260 pages, taille 20, ISBN : 9782382990629, 20.60 euros

Mon espace santé : Le carnet de santé numérique de l'Assurance Maladie

« Permettre à chacun de retrouver tous ses documents médicaux au même endroit et de participer activement au suivi et à la préservation de sa santé » : Telle est la vocation de « Mon espace santé », plateforme numérique mise en place par le Gouvernement et l'Assurance Maladie.

Destinée à devenir le carnet de santé numérique de chaque assuré de l'Assurance Maladie, cette plateforme numérique est désormais accessible à tous après une démarche d'activation en ligne sur le site : <https://www.monespacesante.fr/>

La fonction principale de « Mon espace santé » consiste à rassembler, dans un dossier médical personnel accessible en ligne, l'ensemble des informations et documents de santé de chaque assuré.

« Dès la naissance, tout le monde, quel que soit son régime d'assurance maladie peut bénéficier gratuitement de ce nouveau service : les salariés, les travailleurs indépen-

dants, les étudiants, les agriculteurs, etc. », précise l'Assurance Maladie. Depuis son espace personnel, l'utilisateur peut ensuite décider de classer et éventuellement de partager tout ou partie de ses informations de santé avec les professionnels médicaux de son choix.

Parmi les autres options proposées :

- Une messagerie santé sécurisée permettant aux patients et aux professionnels d'échanger des informations en toute confidentialité et de se transmettre des documents.
- Courant 2022, un agenda médical devrait également être mis en place. Il proposera au patient de regrouper tous ses rendez-vous médicaux et de suivre l'historique de ses rendez-vous. En parallèle, des alertes seront adressées pour les rappels de dépistage ou de vaccination. Il pourrait aussi être synchronisé avec les plateformes de prise



de rendez-vous médicaux référencées au catalogue de Mon espace santé.

Si vous souhaitez activer votre compte dès maintenant, rendez-vous sur <https://www.monespacesante.fr/> pour faire une demande. Un code confidentiel vous sera envoyé, par e-mail ou par courrier pour activer votre espace personnel. Ce code est valable 6 semaines à partir de la date d'envoi. Il permet d'activer le service ou de s'opposer à sa création.

À noter toutefois qu'après ce délai de 6 semaines, tout assuré qui ne s'y est pas opposé, aura un espace personnel créé automatiquement sur « Mon espace santé ». Chacun restera libre de s'opposer à la création de son espace personnel ou de le fermer à tout moment. ♦

Schizophrénie : Un outil de sensibilisation et une campagne



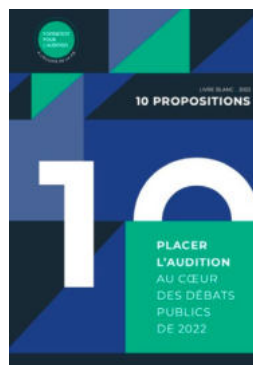
À l'occasion de la 15^e édition des Journées de la schizophrénie, organisées du 19 au 26 mars 2022, l'association Positive Minders lancera, le 22 mars prochain, le site : <http://www.santepsyjeunes.fr/>

Destiné au grand public et aux professionnels de santé, celui-ci se présentera comme un nouvel outil de repérage informatisé à destination des jeunes, des proches et des professionnels de première ligne. Objectif : identifier plus facilement et plus tôt les troubles psychiatriques chez les jeunes, puis faciliter leur orientation, sans délai, vers des spécialistes adaptés.

En parallèle, l'association lancera sa campagne « schizOdyssey ». Basée sur de nombreux témoignages, elle encouragera la libération de la parole en partenariat avec de nombreuses organisations. Un spot vidéo sera notamment diffusé à la télévision, dans les cinémas et sur les réseaux sociaux. ♦

Plus d'infos sur : <https://schizinfo.com/>

La Fondation pour l'audition lance son livre blanc à destination des élus et candidats

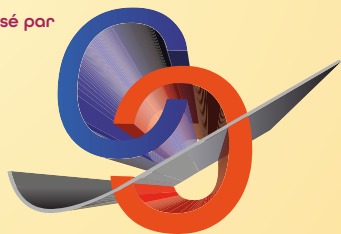


Afin que l'audition et les surdités deviennent enfin un enjeu de santé publique fondamental, la Fondation Pour l'Audition lance un livre blanc qu'elle a adressé directement aux candidats à l'élection présidentielle et aux élus. Consultable par tous, ce document s'articule autour de 10 propositions concrètes ayant pour buts d'améliorer la qualité de vie des personnes sourdes ou malentendantes et de sensibiliser l'opinion à la protection du capital auditif.

Voici quelques-unes de ses propositions : Procéder à un repérage systématique du capital auditif dès 45 ans ; Intégrer la sensibilisation aux enjeux de l'audition dans les programmes scolaires ; Renforcer et accompagner l'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes en milieu professionnel ; Rendre les plateformes de téléconsultation accessibles ; Développer l'accessibilité auditive ; Rendre accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes les transports collectifs et lieux d'accueil des voyageurs des contenus audio numériques (podcasts) aux personnes sourdes ou malentendantes ; Garantir aux étudiants sourds ou malentendants l'accessibilité intégrale des études supérieures. ♦

Pour en savoir plus : <https://www.fondationpourl audition.org/>

Organisé par



Handi-Sup Auvergne

Porteur de votre réussite

12^e FORUM REGIONAL EMPLOI - HANDICAP Aides Techniques & Associations



© handisup Auvergne - design : manechnodezign.fr

mercredi
23
mars
2022
De 9 h à 17 h

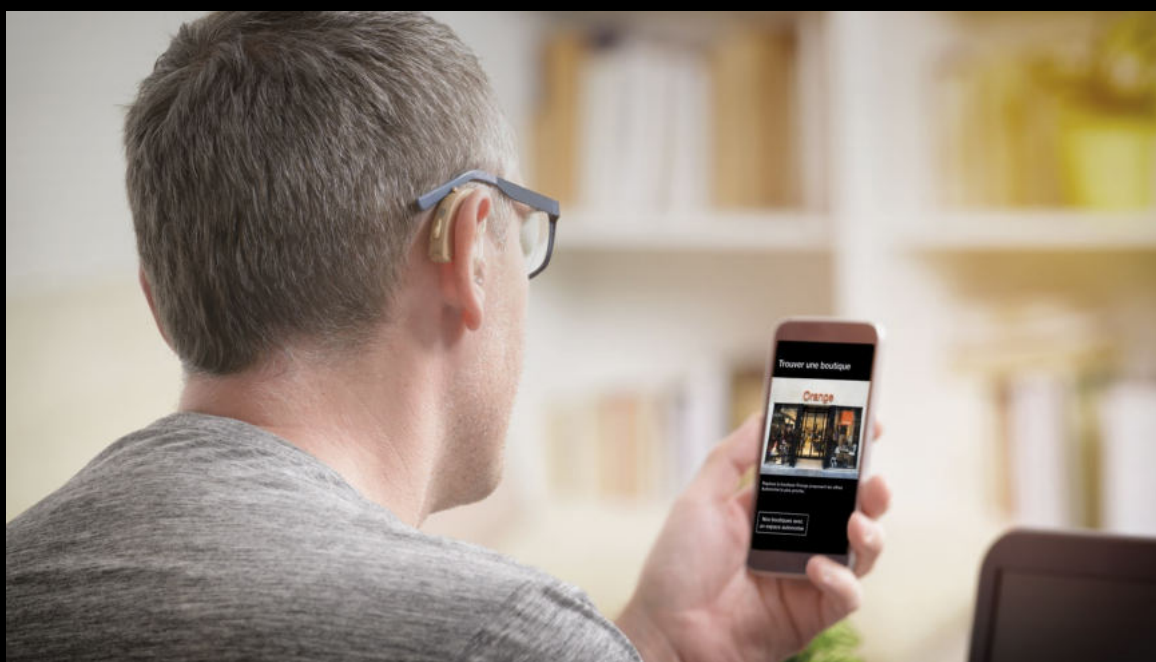
Un Forum en présentiel complété d'un Forum numérique www.forumemploihandisup.org du 24 mars au 1^{er} avril 2022.

POLYDOME / CLERMONT-FERRAND / PLACE DU 1^{ER} MAI





Innover pour un numérique accessible, c'est l'engagement au quotidien d'Orange



Retrouvez notre sélection de solutions adaptées fixes, mobiles, IOT sur orange.fr/solutions pour l'autonomie

Vos contacts

Retrouvez le catalogue Autonomie, trouvez la boutique labellisée Autonomie la plus proche de chez vous et prenez rendez-vous sur orange.fr/Solutions pour l'autonomie

Contactez nos conseillers par téléphone au

0 800 112 233

Service & appel gratuits

ou en LSF*/LPC*
ou texte braille via

Mon contact Accessibilité

* LSF : Langue des Signes Française

* LPC : Langage Parlé Complété



**Vous rapprocher
de l'essentiel**

orange™